



Projet d'aménagement routier de l'axe Granville-Avranches

Conseil départementale de la Manche (50)

SOMMAIRE GENERAL

I. DEFINITION DES AIRES D’ETUDES..... 5

II. L’ETAT INITIAL PAYSAGER 7

II.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET 7

II.2. LES DOCUMENTS DE CADRAGE 9

II.2.1. Stratégie d’aménagement de la liaison entre les communes de Granville et Avranches..... 9

II.2.2. Schéma de Cohérence territoriale - PADD..... 10

II.2.3. Plans locaux de l’urbanisme..... 10

II.2.4. Mont Saint Michel et sa baie - patrimoine UNESCO - Zone Tampon 13

II.2.5. Plan de paysage du Mont Saint Michel et sa baie 14

II.3. LES UNITES PAYSAGERES 16

II.3.1. L’unité paysagère « la baie du Mont-Saint-Michel » 17

II.3.2. L’unité paysagère « la manche centrale » 17

II.3.3. L’unité paysagère « les gorges de la haute-Sienne et du Thar » 17

II.3.4. L’unité paysagère « le val de la Sée dans son écrin » 17

II.3.5. Focus sur un motif paysager : l’arbre et la haie 18

II.4. LE RELIEF ET L’HYDROGRAPHIE..... 19

II.5. LES LIEUX DE VIE 22

II.5.1. Les lieux de vie du secteur : Saint-Pair-sur-mer..... 22

II.5.2. Les lieux de vie du secteur : Saint-Pierre-Langers..... 31

II.5.3. Les lieux de vie du secteur : Sartilly-Baie-Bocage 35

II.5.4. Les lieux de vie du secteur : Marcey-les-Grèves..... 41

II.6. LE PAYSAGE BOCAGER 45

II.6.1. Le paysage bocager du secteur : Saint-Pair-sur-Mer..... 45

II.6.2. Le paysage bocager du secteur : Saint-Pierre-Langers 51

II.6.3. Le paysage bocager du secteur : Sartilly-Baie-Bocage..... 54

II.6.4. Le paysage bocager du secteur : Marcey-les-Grèves..... 56

II.6.5. Synthèse des sensibilités des paysages bocagers..... 59

II.7. LES COMPOSANTES CULTURELLES..... 62

II.7.1. Les sentiers de randonnées et patrimoine du secteur : Saint-Pair-sur-Mer 62

II.7.2. Les sentiers de randonnées et patrimoine du secteur : Saint-Pierre-Langers..... 64

II.7.3. Les sentiers de randonnées et patrimoine du secteurs : Sartilly-Baie-Bocage..... 66

II.7.4. Les sentiers de randonnées et patrimoine du secteur : Marcey-les-Grèves 67

II.7.5. Synthèse des sensibilités des sentiers de randonnées et patrimoine..... 68

III. L’ANALYSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX PAR SECTEUR 71

III.1. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER 71

III.2. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS 72

III.3. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE..... 73

III.4. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : MARCEY-LES GREVES 74

IV. SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS..... 75

Liste des Cartes

CARTE 1 : LOCALISATION DES AIRES D’ETUDES DE L’ANALYSE PAYSAGERE 5

CARTE 2 : PRESENTATION GENERALE DU PROJET 8

CARTE 3 : ZONAGE LOCAL DE L’URBANISME DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER..... 11

CARTE 4 : ZONAGE LOCAL DE L’URBANISME DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS..... 11

CARTE 5 : ZONAGE LOCAL DE L’URBANISME DU SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE..... 12

CARTE 6 : ZONAGE LOCAL DE L’URBANISME DU SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES 12

CARTE 7 : EMPRISE DU PERIMETRE ELARGI DE LA ZONE UNESCO « MONT SAINT MICHEL ET SA BAIE » 13

CARTE 8 : EMPRISE ET OBJECTIF DU PLAN DE PAYSAGE DU SITE UNESCO « MONT SAINT MICHEL ET SA BAIE » 15

CARTE 9 : LES UNITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE..... 16

CARTE 10 : LE RELIEF ET HYDROGRAPHIE A L’ECHELLE DU PROJET D’AMENAGEMENT 20

CARTE 11 : LES LIEUX DE VIE A L’ECHELLE DE L’AIRE D’ETUDE DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER..... 22

CARTE 12 : LES LIEUX DE VIE A L’ECHELLE DE L’AIRE D’ETUDE DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS 31

CARTE 13 : LES LIEUX DE VIE A L’ECHELLE DE L’AIRE D’ETUDE DU SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE..... 35

CARTE 14 : LES LIEUX DE VIE A L’ECHELLE DE L’AIRE D’ETUDE DU SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES..... 41

CARTE 15 : LA SENSIBILITE DU PAYSAGE BOCAGER DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER 45

CARTE 16 : LA SENSIBILITE DU PAYSAGE BOCAGER DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS..... 51

CARTE 17 : LA SENSIBILITE DU PAYSAGE BOCAGER DU SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE 54

CARTE 18 : LA SENSIBILITE DU PAYSAGE BOCAGER DU SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES..... 56

CARTE 19 : LA SENSIBILITE DU PATRIMOINE LOCAL ET TOURISTIQUE DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER 62

CARTE 20 : LA SENSIBILITE DU PATRIMOINE LOCAL ET TOURISTIQUE DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS 64

CARTE 21 : LA SENSIBILITE DU PATRIMOINE LOCAL ET TOURISTIQUE DU SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE 66

CARTE 22 : LA SENSIBILITE DU PATRIMOINE LOCAL ET TOURISTIQUE DU SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES 67

CARTE 23 : SYNTHESE ET ENJEUX DU SECTEUR SAINT-PAIR-SUR-MER 71

CARTE 24 : SYNTHESE ET ENJEUX DU SECTEUR SAINT-PIERRE-LANGERS 72

CARTE 25 : SYNTHESE ET ENJEUX DU SECTEUR SARTILLY-BAIE-BOCAGE 73

CARTE 26 : SYNTHESE ET ENJEUX DU SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES 74

Liste des Photographies

PHOTO 1: « UP LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL » - ESTRAN A SAINT-PAIR-SUR-MER..... 17

PHOTO 2: « UP LA MANCHE CENTRALE » - UN BOCAGE PATURE 17

PHOTO 3: « UP LES GORGES DE LA HAUTE SIENNE ET DU THAR » - LE VALLON DU THAR 17

PHOTO 4: « LE VAL DE LA SEE DANS SON ECRIN » - UN BOCAGE VALLONNE DEPUIS LA CRETE DE LOLIF VERS LA BAIE..... 17

PHOTO 5 : LES VARIATIONS DE RELIEF MISES EN VALEUR PAR LE TRACE DE LA RD 673 19

PHOTO 6 : UN POINT HAUT AU NIVEAU DE LA BOULE D’OR PERMET UNE VUE PANORAMIQUE SUR LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL, SEUL POINT DE VUE QUI PERMET DE SAISIR LA PROXIMITE DE LA COTE 19

PHOTO 7 : UN VALLON, AU SEIN DU TRONÇON SUD 19

PHOTO 8 : LES VALLONS PERMETTENT, EN POINT HAUT, DES PERCEPTIONS LOINTAINES QUI OUVRONT SUR LE PAYSAGE BOCAGER 19

PHOTO 9 : VUE DEPUIS L’ENTREE DE L’HOPITAL VERS LE CHATEAU DE GRANVILLE ET SON BOISEMENT COUPANT TOUTE VUE SUR LES VARIANTES ETUDIEES 23

PHOTO 10 : VUE FILTEREE PAR LA VEGETATION D’HABITATIONS ISOLEES A L’OUEST DE L’ECHANGEUR ENTRE LA D572 ET LA D673 23

PHOTO 11 : VUE FRANCHE VERS L’HABITATION ISOLEE A L’EST DE L’ECHANGEUR ENTRE LA D572 ET LA D673 23

PHOTO 12 : VUE FILTEREE PAR LA VEGETATION DEPUIS L’ACCUEIL DE LOISIR CHATEAU BONHEUR VERS LES VARIANTES 1BIS, 2 BIS ET 5..... 23

PHOTO 13 : SORTIE DE L’AGGLOMERATION DE SAINT-PAIR-SUR-MER ET VUE SUR L’ENTREE DE GRANVILLE..... 23

PHOTO 14 : ENTREE DE SAINT-PAIR-SUR-MER PAR LA RD673 VERS AVRANCHES. LE TISSU BATI EST DENSE ET L’ESPACE PUBLIC FORTEMENT DEDIE A L’USAGE DES VEHICULES 23

PHOTO 15 : VUE SUR LA TRAVERSEE DU CROISSANT PAR LA RD673 EN DIRECTION DE GRANVILLE. LA FORME URBAINE HERITEE DU FAUBOURG CONTRASTE AVEC LES CONSTRUCTIONS PLUS RECENTES PROVENANT DE L’INFLUENCE DE LA ZONE COMMERCIALE. EN RESULTE UN PATCHWORK PAYSAGER PEU LISIBLE 24

PHOTO 16 : VUE SUR L’ENTREE SUD DU LIEU-DIT DU CROISSANT 24

PHOTO 17 : VUE SUR LE LA RD673 BORDANT LE LIEU-DIT DU POIRIER DEPUIS LE ROND-POINT DE SORTIE DE SAINT-PAIR-SUR-MER 24

PHOTO 18 : VUE FRANCHE SUR LA RD673 DEPUIS LA FRANGE EST DE LA ZONE COMMERCIALE DU POIRIER. LA ROUTE DESSERT EGALEMENT LE HAMEAU DE LA SAP A DROITE. 24

PHOTO 19 : DEPART DE LA RD673 VERS AVRANCHES. LA CCI EST A DROITE..... 24

PHOTO 20 : VUE OUVERTE A FILTREE SUR LE PROJET DEPUIS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS SUR LA FRANGE NORD DU CROISSANT..... 24

PHOTO 21 : VUE SUR L’HABITATION SITUEE SUR LA FRANGE NORD-EST DU CROISSANT DEPUIS LA ROUTE DE LA COUPERIE 25

PHOTO 22 : VUE FRANCHE SUR L’HABITATION SITUEE SUR LA FRANGE EST DU CROISSANT DEPUIS LES VARIANTES 3 ET 4..... 25

PHOTO 23 : VUE FILTREE A OBSTRUEE SUR LE PROJET DEPUIS LA ROUTE DE LA COUPERIE EN FRANGE EST DU CROISSANT. LES HABITATIONS SITUEES AU NORD DU CROISSANT SONT A DROITE DE LA PHOTO 25

PHOTO 24 : VUE FILTREE DE LA FRANGE SUD-OUEST DE SAINT-PLANCHERS DEPUIS LA VARIANTE 1 AU CROISEMENT AVEC LE CHEMIN DES CHAMPIONS ... 25

PHOTO 25 : VUE FILTREE PAR LA VEGETATION DE LA VARIANTE 1 DEPUIS LA FRANGE NORD-OUEST DU HAMEAU..... 25

PHOTO 26 : VUE FILTREE PAR LE TALUS DE L’HABITATION SUR LA FRANGE OUEST DU HAMEAU DEPUIS LE CROISEMENT ENTRE LA ROUTE DE MALLOUET ET DU CHEMIN DU VILLAGE-GENVRESSE EMPRUNTE PAR LES VARIANTES 1BIS, 2BIS ET 5 25

PHOTO 27 : VUE SUR LES HABITATIONS DE LA PARTIE EST DU HAMEAU DEPUIS LE CROISEMENT ENTRE LA ROUTE DE MALLOUET ET DU CHEMIN DU VILLAGE-GENVRESSE EMPRUNTE PAR LES VARIANTES 1BIS, 2BIS ET 5 26

PHOTO 28 : VUE DES HABITATIONS DE LA FRANGE EST DU HAMEAU DEPUIS LE CHEMIN DU VILLAGE-GENVRESSE. LES VARIANTES 1BIS, 2 BIS ET 5 SONT PROJETEES DANS LA PRAIRIE ENHERBEE. 26

PHOTO 29 : VUE FILTREE PAR LA RIPISYLVE DE LA SAIGNE DES VARIANTES 1, 2 ET 5 SUR L’AUTRE FLANC DU VALLON..... 26

PHOTO 30 : VUE DES VARIANTES 1, 2 ET 5 DEPUIS LE HAMEAU DES MARETTES. ON PEUT VOIR LE HAMEAU DE LA COUPERIE 26

PHOTO 31 : VUE SUR LA FRANGE SUD DU HAMEAU DE LA COUPERIE DEPUIS LA ROUTE EPONYME 26

PHOTO 32 : VUE SUR LA PARTIE SUD DU HAMEAU (A GAUCHE) DEPUIS LE CHEMIN DES CHAMPIONS TRAVERSE PAR LES VARIANTES 1 ET 5..... 26

PHOTO 33 : VUE FILTREE SUR LA VARIANTE 2 DEPUIS L’ENTREE DU HAMEAU DE LA NICOLIERE 27

PHOTO 34 : VUE FILTREE PAR LA VEGETATION DE LA FRANGE NORD DU HAMEAU DEPUIS LE CHEMIN DES CHAMPIONS. LES VARIANTES 3 ET 4 SONT PROJETEES SUR L’ENSEMBLE DU CHAMP VISUEL, LES VARIANTES 1,2 ET 5 SONT PARTIELLEMENT VISIBLES SUR LA PARTIE GAUCHE DE LA PHOTO. 27

PHOTO 35 : VUE DEPUIS L’ALLEE MENANT A L’EXPLOITATION AGRICOLE AU NORD DU HAMEAU DU SAP VERS LES VARIANTES 2 ET 3. LA HAIE SUR LA DROITE ET LA TOPOGRAPHIE FILTRENT LA VUE. LA TOPOGRAPHIE DONNE A VOIR LE VALLON SUR LEQUEL SONT PROJETEES LES VARIANTES 1, 4 ET 5 ON PEUT EGALEMENT DEVINER LA PARTIE SUD-OUEST DE SAINT-PLANCHERS. 27

PHOTO 36 : VUE OBSTRUEE PAR LA HAIE ET FILTREE PAR LA CLOTURE SUR LES VARIANTES 2 ET 3 DEPUIS L’ENTREE DE L’HABITATION AU SUD DU HAMEAU. VUE SUR LE HAMEAU DES MERAIS EN ARRIERE-PLAN 27

PHOTO 37 : LES HABITATIONS DE LA PARTIE SUD DU HAMEAU DU SAP. UNE HAIE BASSE OBSTRUE LA VUE SUR LA RD673 EXISTANTE ET LES VARIANTES 2 ET 3 SUR LA DROITE 27

PHOTO 38 : VUE SUR L’HABITATION DE LA FRANGE OUEST DES MERAIS AINSI QUE VUE FRANCHE SUR LES VARIANTES 2 ET 3 AVEC EN ARRIERE-PLAN LA PARTIE SUD DU HAMEAU DU SAP ET LA ZONE ARTISANALE DE SAINT-PAIR-SUR-MER..... 27

PHOTO 39 : VUE DEPUIS LE CARREFOUR RD673/RD154 VERS LE HAMEAU DE CRAN. VUES FILTREES A OUVERTES SUR LE GRAND PAYSAGE GRACE A LA SITUATION TOPOGRAPHIQUE PLUS ELEVEE 32

PHOTO 40 : VUES DEPUIS LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD673 32

PHOTO 41 : VUE DES HABITATIONS A L’OUEST DU HAMEAU DEPUIS LE CHEMIN LES DESSERVANT. LE PROJET SE SITUE EN ARRIERE-PLAN 32

PHOTO 42 : VUE DE L’ENTREE DU HAMEAU EN SURPLOMB DE LA VALLEE DU THAR 32

PHOTO 43 : VUE DE LA RD673 AU CŒUR DU HAMEAU. L’EMPRISE DEDIEE A LA VOITURE COMPREND L’INTEGRALITE DE L’ESPACE PUBLIC 32

PHOTO 44 : VUES DEPUIS LES HABITATIONS DE LA PARTIE SUD DU HAMEAU VERS LE PROJET 32

PHOTO 45 : VUES VERS LES FAÇADES ET LES CLOTURES POUR CONSTATER L’ORIENTATION DES HABITATIONS VERS LE PROJET 33

PHOTO 46 : VUE DEPUIS LA BORDURE EST DU HAMEAU VERS LE SUD 33

PHOTO 47 : VUE FRANCHE SUR LA RD673 ET L’HABITATION TRES PROCHE DE LA VOIE 33

PHOTO 48 : VUE FILTREE A OBSTRUEE PAR L’ENCAISSEMENT DE LA VOIE, DEPUIS LA PARTIE SUD DU HAMEAU VERS LA RD673..... 33

PHOTO 49 : VUE DEPUIS LA D143 VERS LA D673. ON PERÇOIT LES VEHICULES AU TRAVERS DES JARDINS PRIVES 33

PHOTO 50 : VUE FILTREE PAR LA VEGETATION DEPUIS LA RD673 VERS LE HAMEAU 33

PHOTO 51 : VUE DE L’HABITATION DU HAMEAU DU CHEVAL BLANC DEPUIS LA RD673 36

PHOTO 52 : VUE DE L’HABITATION SITUEE EN PARTIE OUEST DU HAMEAU DE LA BOULE D’OR DEPUIS LA RD673..... 36

PHOTO 53 : VUE DE L’HABITATION SITUEE EN PARTIE SUD DU HAMEAU DE LA BOULE D’OR DEPUIS LA RD673. SA POSITION EN PROMONTOIRE LUI CONFERE UNE SENSIBILITE ELEVEE 36

PHOTO 54 : VUE DEPUIS LE COMMERCE/ HABITATION DU HAMEAU DU FURETIERE VERS LA RD673 ET LE PROJET DE CONTOURNEMENT 36

PHOTO 55 : VUE DEPUIS LA RD673 VERS LES HAMEAUX DE LA VALLEE, DE LA MANCELIERE ET LE PROJET (A GAUCHE DE LA PHOTO)..... 36

PHOTO 56 : VUE DE L’ENTREE DU HAMEAU DU FURETIERE VERS LA RD673 **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

PHOTO 57 : VUE DEPUIS LA RD673 VERS LE HAMEAU DE LA BREMANIERE, LA BUTTE ES GROS ET LE PROJET (A DROITE) 36

PHOTO 58 : VUE DEPUIS LE RONDPONT DE LA BUTTE ES GROS VERS LE SUD. ON L’IMPORTANCE ET L’EMPRISE DE LA VOIRIE DANS LE HAMEAU 37

PHOTO 59 : VUE DEPUIS L’ALLEE DE L’HABITATION VERS LE PROJET AVEC UNE HAIE AU PREMIER PLAN..... 37

PHOTO 60 : VUE SUR LE PROJET DEPUIS L’HABITATION DES GENETS VERS L’OUEST 37

PHOTO 61 : VUE FILTREE DEPUIS L’EMPRISE DU PROJET VERS LA PARTIE SUD DU HAMEAU 37

PHOTO 62 : DES HAIES FILTRENT OU OBSTRUMENT LES VUES DEPUIS LA PARTIE OUEST DU HAMEAU 37

PHOTO 63 : DEPUIS L’ALLEE A L’EST DU HAMEAU, VUE OUVERTE CONTRAINTE PAR LE LEGER DENIVELE 37

PHOTO 64 : VUE CADREE VERS LE NORD ET LE PROJET PAR LA HAIE ET LE CHAMPS SURELEVE 38

PHOTO 65 : L’HABITATION AU NORD-OUEST DU HAMEAU EST BORDEE AU SUD PAR UNE HAIE PERSISTANTE MAIS N’A PAS DE FILTRE SUR SA PARTIE NORD 38

PHOTO 66 : VUE FRANCHE VERS LE PROJET ET LA MAISON DEPUIS L’ENTREE DE L’HABITATION DES FLEURIS 38

PHOTO 67 : VUE DEPUIS LE COMMERCE/ HABITATION DU HAMEAU DU FURETIERE VERS LA RD673 ET L’EMPRISE DU PROJET DE CONTOURNEMENT 38

PHOTO 68 : VUE FILTREE DU PROJET DE RACCORDEMENT DE LA D673 AU CONTOURNEMENT 42

PHOTO 69 : LES HABITATION DE LA MONNERIE PROCHES DE LA RD 673 AVEC UNE VOIRIE SUR LE COTE DROIT PLUS LIBRE 42

PHOTO 70 : LES HABITATIONS DE LA MONNERIE S’OUVRENT VERS LE GRAND PAYSAGE AU NORD 42

PHOTO 71 : LES HABITATIONS DE LA MONNERIE DONNENT A VOIR LE GRAND PAYSAGE VERS LE NORD 42

PHOTO 72 : LES HABITATIONS DU HAMEAU DU GROS SEU ENTOUREES PAR UNE HAIE MASQUANT LES VUES DU JARDIN..... 42

PHOTO 73 : LES HABITATIONS DU HAMEAU DES MEJOUANS MASQUEE PAR LA RIPISYLVE DU VERGON 42

PHOTO 74 : LA TOPOGRAPHIE EN CONTREBAS DU HAMEAU DE LA VALLEE PERMET UNE MOINDRE SENSIBILITE DU HAMEAU 43

PHOTO 75 : MAISONS ET JARDINS PRIVES DU HAMEAU DE LA RUINE EN BORD DE RD673..... 43

PHOTO 76 : LES HABITATIONS DU HAMEAU DU CHESNAY EN PROXIMITE IMMEDIATE AVEC LA RD673 ET UN ESPACE DE STATIONNEMENT AU PREMIER PLAN 43

PHOTO 77 : VUE DES HAIES MULTI STRATES BORDANT LA RD673 AU NIVREAU DE L’ENTREE DU HAMEAU DES PERELLES **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

PHOTO 78 : SUR LA GAUCHE, VUE DE LA HAIE BORDANT LA FRANGE EST DU HAMEAU DE GENVRESSE. SUR LA DROITE, PLUSIEURS ARBRES ISOLEES AU SEIN DE LA PRAIRIE 46

PHOTO 79 : VUE DEPUIS LE CHEMIN DU PONT BUREY VERS LA HAIE ARBUSTIVE BORDANT LA PARCELLE AGRICOLE AU SUD DE LA ROUTE. LA RIPISYLVE DE LA SAIGUE SE SITUE EN ARRIERE-PLAN (CF SECTEUR 4)..... 46

PHOTO 80 : VUE DEPUIS LE CHEMIN DU PONT BUREY VERS LA HAIE ARBUSTIVE BORDANT LA PARCELLE AGRICOLE AU NORD DU CHEMIN ET SERVANT DE MASQUE VISUEL AVEC LA D971 46

PHOTO 81 : VUE DE LA RIPISYLVE DE LA SAIGUE DEPUIS LE HAMEAU DU VILLAGE TOUZE 47

PHOTO 82 : VUE DE L’AMBIANCE FORESTIERE DENSE AU SEIN DE LA RIPISYLVE DE LA SAIGUE 47

PHOTO 83 : VUE DE LA HAIE D’ARBRES ELAGUES AU NORD DU HAMEAU DE LA COUPERIE DEPUIS LA D151..... 47

PHOTO 84 : VUE DEPUIS LA RD151 VERS LE HAMEAU DE LA COUPERIE ET LA HAIE ARBUSTIVE BORDANT LA PRAIRIE SUR SA FRANGE OUEST..... 48

PHOTO 85 : À L’ISSUE DU CHEMIN DES CHAMPIONS, UN CHEMIN CREUX EMPRUNTE PAR LES RANDONNEURS EST BORDE PAR DES HAIES MULTISTRATES... 48

PHOTO 86 : VUE DE LA HAIE MULTI STRATE BORDANT LE CHEMIN DES CHAMPIONS 48

PHOTO 87 : VUE DE L’ENTREE DU CHEMIN CREUX ET SA HAIE (SUR LA GAUCHE) DEPUIS LA ROUTE DE LA NICOLIERE 49

PHOTO 88 : VUE DE LA HAIE MULTI STRATES BORDANT UNE PARCELLE AGRICOLE A L’EST DE DU ROND-POINT ENTREE SUD DU CROISSANT. LES VARIANTES 3 ET 4 Y SONT RACCORDEES. 49

PHOTO 89 : VUE DE LA DOUBLE HAIE ARBUSTIVE BORDANT LE CHEMIN CREUX DEPUIS LE HAMEAU DE LA NICOLIERE 49

PHOTO 90 : VUE DE LA HAIE ARBUSTIVE PUIS LE ROND-POINT DU PARC D’ACTIVITE DE LA PETITE LANDE..... 50

PHOTO 91 : VUE DEPUIS LE CHEMIN DE DESSERTE DU HAMEAU DU MOULIN DE LA VALLEE DANS UNE AMBIANCE BOISEE 52

PHOTO 92 : VUE DU VALLON DU THAR AVEC SA RIPISYLVE DENSE 52

PHOTO 93 : HAIE MULTISTRATE EN BORDURE DE CHAMPS 52

PHOTO 94 : HAIE MULTI STRATE EN BORDURE DE CHAMPS 53

PHOTO 95 : HAIE ARBOREE BORDANT LE CHEMIN CREUX REJOIGNANT LE HAMEAU DE LA FOURNIERE. CE CHEMIN CREUX EST NOTAMMENT EMPRUNTE PAR PLUSIEURS CIRCUITS DE RANDONNEE. 53

PHOTO 96 : HAIE ARBOREE EN BORDURE DE CHAMPS 53

PHOTO 97 : VUE DU VALLON BOISE DEPUIS LE BAS DU CHEMIN DU HAMEL 55

PHOTO 98 : VUE SUR LA HAIE MULTISTRATE BORDANT UNE PARCELLE AGRICOLE AU NORD DU CHEMIN CREUX DU HAMEAU DE GAVILLAGE..... 55

PHOTO 99 : VUE DU CHEMIN CREUX DU HAMEAU DE GAVILLAGE BORDE PAR DEUX HAIES DISCONTINUES 55

PHOTO 100 : PARTIE A - VUE DEPUIS LE COMMERCE/ HABITATION DU HAMEAU DU FURETIERE VERS LA RD673 ET LE PROJET DE CONTOURNEMENT 57

PHOTO 101 : PARTIE B - VUE DEPUIS LE COMMERCE/ HABITATION DU HAMEAU DU FURETIERE VERS LA RD673 ET LE PROJET DE CONTOURNEMENT 57

PHOTO 102 : VUE DEPUIS LA RD673 VERS LES HAMEAUX DE LA VALLEE, DE LA MANCELIERE ET LE PROJET (A GAUCHE DE LA PHOTO) 57

PHOTO 103 : VUE DEPUIS LA RD673 VERS LES HAMEAUX DE LA VALLEE, DE LA MANCELIERE ET LE PROJET (A GAUCHE DE LA PHOTO)**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

PHOTO 104 : VUE DE L’ENTREE DU HAMEAU DU FURETIERE VERS LA RD6763 58

PHOTO 105 : CHATEAU DE GRAINVILLE PARTIELLEMENT CLASSE/INSCRIT MONUMENT HISTORIQUE 62

PHOTO 106 : VUE DEPUIS L’ENTREE DE L’HOPITAL VERS LE CHATEAU DE GRAINVILLE ET LA RD673. LA TOITURE ET LE PREMIER ETAGE SONT VISIBLES..... 63

PHOTO 107 : VUE FILTREE PAR LA VEGETATION DE LA VILLA BONHEUR DEPUIS LA RD572 63

PHOTO 108 : CHEMIN CREUX A L’ISSUE DU CHEMIN DES CHAMPIONS 63

PHOTO 109 : À GAUCHE, ENTREE DU CHEMIN CREUX MENANT AU CHEMIN DES CHAMPIONS — CIRCUIT ROUTE DES ABBAYES A CHEVAL 63

PHOTO 110 : CIRCUIT DES ABBAYES A CHEVAL AU NIVEAU DU HAMEAU DE LA NICOLIERE 63

PHOTO 111 : TRAVERSEE SECURISEE DE LA D63 — CIRCUIT A CHEVAL LA ROUTE DES ABBAYES..... 63

PHOTO 112 : LE CHATEAU DE SAINT-PIERRE-LANGERS..... 64

PHOTO 113 : CALVAIRE PROCHE DU HAMEAU DE LA MARETTE 64

PHOTO 114 : VUE FILTREE PAR LA VEGETATION DU CHATEAU DE SAINT-PIERRE 65

PHOTO 115 : LA TRAVERSEE, NON SECURISEE, DE LA RD673 AU SEIN DU HAMEAU DU THAR PAR LE CHEMIN DE SAINT-MICHEL, CHEMIN DE BARFLEUR . 65

PHOTO 116 : CHEMIN CREUX EMPRUNTE PAR LE CHEMIN DE SAINT-MICHEL, CHEMIN DE BARFLEUR 65

PHOTO 117 : AMENAGEMENT D’UN PASSAGE PIETON EN ENTREE DU BOURG DE SAINT-PIERRE-LANGERS SUR L’ITINERAIRE DE RANDONNEE : ROUTE DES CHIFFONNIERS..... 65

PHOTO 118 : TRAVERSEE DE LA RD673 NON AMENAGEE POUR LES PIETONS SUR LES ITINERAIRES DE RANDONNEES : GRP4 - LES BELVEDERES DU MONT SAINT MICHEL ET CIRCUIT DE LA ROUTE DES ABBAYES 65

PHOTO 119 : CALVAIRE EN BORD DE VOIRIE 66

PHOTO 120 : CALVAIRE EN BORD DE VOIRIE 67

FIGURE 4 : ILLUSTRATION DE LA HAIE D’ARBRES ELAGUES ET D’ARBUSTES - AEPE GINGKO 18

FIGURE 5 : ILLUSTRATION DES RIPISYLVES - AEPE GINGKO..... 18

FIGURE 6 : BLOC DIAGRAMME SAINT-PAIR-SUR-MER -EXAGERATION VERTICALE : x2 20

FIGURE 7 : BLOC DIAGRAMME SAINT-PIERRE -LANGERS - EXAGERATION VERTICALE : x2 21

FIGURE 8 : BLOC DIAGRAMME MARCEY-LES-GREVES - EXAGERATION VERTICALE : x2 21

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE CADRAGE CONSULTES..... 9

TABEAU 2 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES LIEUX DE VIE DU SECTEUR SAINT-PAIR-SUR-MER 28

TABEAU 3 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES LIEUX DE VIE DU SECTEUR SAINT-PIERRE-LANGERS 34

TABEAU 4 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES LIEUX DE VIE DU SECTEUR SARTILLY-BAIE-BOCAGE 39

TABEAU 5 : DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES DES LIEUX DE VIE DU SECTEUR MARCEY-LES-GREVES..... 44

TABEAU 6 : SYNTHESE DES SENSIBILITES DES PAYSAGES BOCAGERS..... 59

TABEAU 7 : SYNTHESE DES SENSIBILITES DES SENTIERS DE RANDONNEES ET PATRIMOINE..... 68

TABEAU 8 : SYNTHESE DES SENSIBILITES EST DES RECOMMANDATIONS PAYSAGERES 75

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: LA SILHOUETTE DU MONT SAINT MICHEL SE DISTINGUE DEPUIS LE POINT DE VUE A VALORISER DE LOLIF 14

FIGURE 2 : ILLUSTRATION DE LA HAIE BASSE DITE « HAIE DE PIED » - AEPE GINGKO 18

FIGURE 3 : ILLUSTRATION DE LA HAIE ARBUSTIVE, APPELEE AUSSI « HAIE DE JET » - AEPE GINGKO 18

I. DEFINITION DES AIRES D'ETUDES

« L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité. Elle doit considérer les unités paysagères qui seront affectées par le projet et ses variantes éventuelles. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur perception est celle d'un « motif en gris ». L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus large lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). L'aire de l'étude doit être affinée dans chaque cas lorsque la configuration du relief environnant occasionne des points de vue sur le site depuis des hauteurs éloignées, ou lorsque les projets sont de grande envergure. »

Source : Installations photovoltaïques au sol – Guide de l'étude d'impact, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement & Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, avril 2011

- L'aire d'étude rapprochée : échelle rapprochée.

À l'intérieur de cette zone d'étude d'un rayon de 500m, la prégnance du projet peut être particulièrement importante et modifier potentiellement l'ambiance paysagère. Il s'agit donc d'étudier les perceptions visuelles et les rapports d'échelles du « paysage de référence », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du projet. A cette échelle, un reportage photographique des abords directs de la Zone d'Implantation permettant d'identifier les entités paysagères sensibles situées à proximité. L'aire d'étude rapprochée comprend une excroissance intégrant l'agglomération de Saint Planchers et le hameau des Marettes.

Source : IGN - SCAN 25®, Carte des unités paysagères de France | Réalisation : AEPE-Gingko, 2023



- Aires d'études
- Aire d'étude rapprochée (500m)
 - Tracés potentiels

Localisation de l'aire d'étude rapprochée

Carte 1 : Localisation des aires d'études de l'analyse paysagère

PARTIE 1 - L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER

II. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER

II.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

L'itinéraire Longueville – Avranches a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en 2006. À la suite de différents recours, les études n'ont pu démarrer qu'à partir de 2010, aboutissant à la réalisation de deux sections : Contournement de Sartilly, ouvert à la circulation en 2015 et le contournement de Marcey-les-Grèves ouvert à la circulation en 2019.

En 2020, l'assemblée départementale a validé le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les sections restantes à aménager : Contournement de Saint-Pair-sur-Mer ; Liaison Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly-Baie-Bocage ; Liaison Sartilly-Baie-Bocage / Marcey-les-Grèves. Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat en août 2020 qui a rejeté la demande d'autorisation environnementale en février 2021.

Lors de la session du 10 décembre 2021, l'assemblée départementale a validé la réorientation des principes d'aménagement de l'itinéraire entre Granville et Avranches menant à explorer les améliorations pouvant être apportées, en combinant traitement de points singuliers, modifications en section courante de la plateforme routière actuelle et/ou déviations localisées. **Il peut donc être envisagé de reprendre les études afin d'engager une réflexion alternative avec plusieurs objectifs :**

- Sécuriser et de fluidifier les déplacements routiers en améliorant l'axe existant avec de possibles déviations courtes ;
- Supprimer les points dangereux ou accidentogènes sur cet axe ;
- Maintenir les orientations du Département en préservant les terres agricoles et l'habitat autant que possible ;
- Éviter au maximum les zones humides.

L'ensemble des aménagements envisagés sont détaillés dans la délibération et concernent principalement :

- L'étude d'un contournement de la ZA du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer ;
- La création de créneaux de dépassement sur deux nouvelles sections (du giratoire de Saint-Pierre-Langers (RD 109) au hameau « La Ville » et du giratoire « La Butte-ès-Gros » à l'intersection avec la RD 231) ;
- L'aménagement du secteur de « La Havaudière » et « Thar » sur les communes de Saint-Pierre-Langers et Saint-Aubin-des-Préaux ;
- L'optimisation du raccordement de la RD673 sur le contournement de Marcey-les-Grèves ;
- La réalisation de plusieurs sections de bandes multifonctions d'un linéaire total compris entre 6,5 et 8km.

Déclinaison des variantes par secteurs :

Secteur Saint-Pair-sur-Mer :

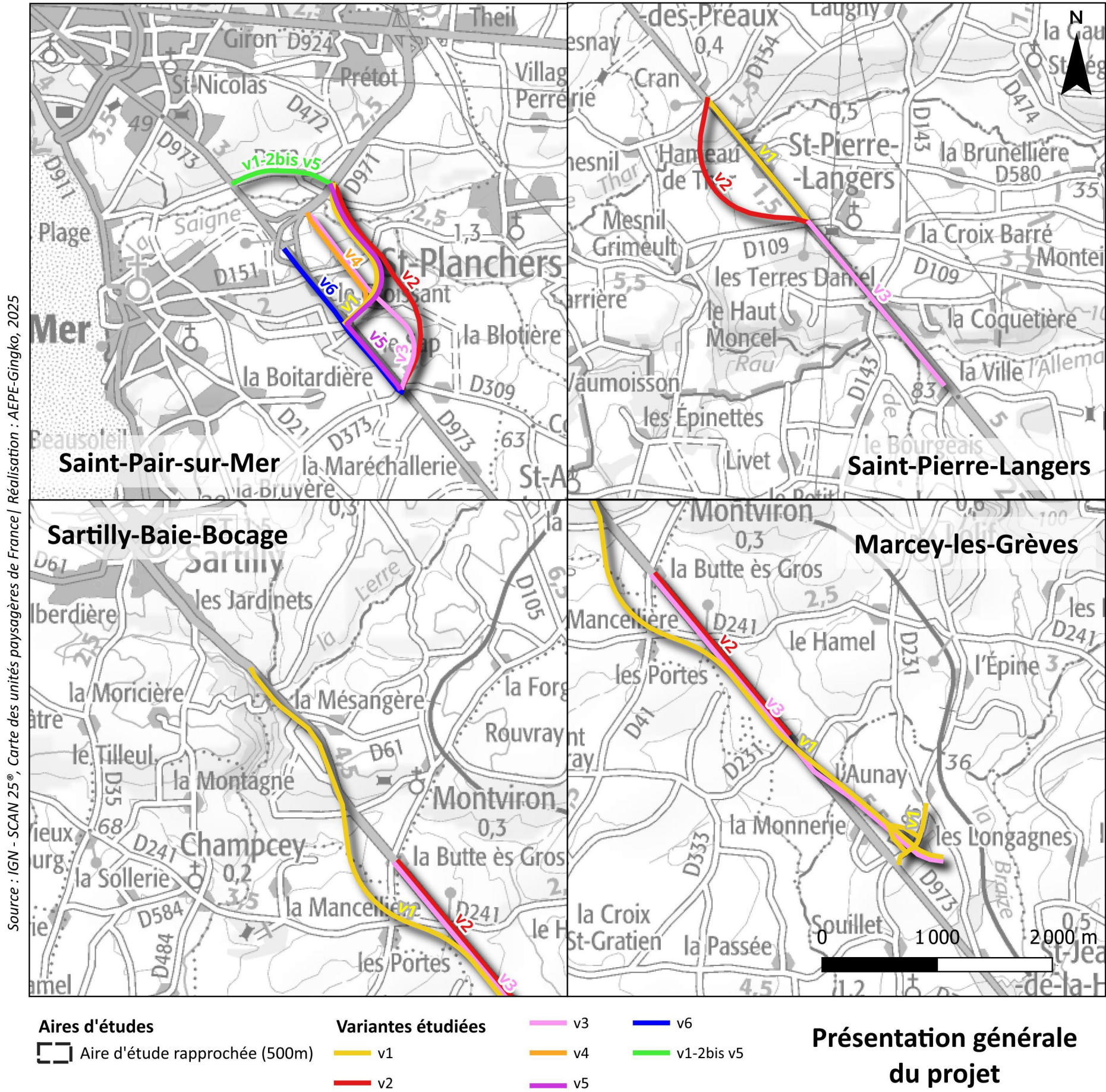
- Variante1 : liaison raccordée à la RD971 et au giratoire RD673 « Le Croissant »
 - Variante 1 bis : prolongement de la variante 1 par un raccordement à la RD572 avec une conservation des accès riverains sur celle-ci. Le tronçon de la RD971 entre la RD673 et la nouvelle infrastructure sera déconstruit et bénéficiera d'une renaturation
- Variante 2 : Liaison raccordée à la RD971 et au giratoire RD673/RD373
 - Variante 2bis : prolongement de la variante 2 par un raccordement à la RD572 avec une conservation des accès riverains sur celle-ci. Le tronçon de la RD971 entre la RD673 et la nouvelle infrastructure sera déconstruit et bénéficiera d'une renaturation
- Variante 3 : Liaison raccordée à la RD971 et au giratoire RD673/RD373
- Variante 4 : Liaison raccordée à la RD971 et au giratoire RD673/RD309 (« Le Croissant »)
- Variante 5 qui comprend deux types d'aménagement :
 - Une liaison neuve entre la RD971 et la RD673 présentant les mêmes caractéristiques géométriques que les 5 autres variantes
 - Un aménagement sur place 2x2voies entre le giratoire « Le Croissant » et le giratoire de la RD673/RD373
- Variante 6 : Aménagement sur place qui consiste en aménagement de la RD673 en 2x2 voies, entre le giratoire sur la RD971 et celui de la RD673/RD373 (vitesse abaissée à 50 km/h sur ce tronçon)

Secteur Saint-Pierre-Langers :

- Variante 1 : Aménagement de la traversée du hameau de « la Havaudière » et créneau de dépassement à la sortie du hameau jusqu'au hameau « La Ville »
- Variante 2 : Contournement du hameau de « la Havaudière » par l'Ouest côté Jullouville et créneau de dépassement à la sortie du hameau jusqu'au hameau « La Ville »
- Variante 3 : Créneau de dépassement entre le hameau de « La Ville » et le rond-point de Saint-Pierre-Langers

Secteur Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves :

- Variante 1 : Aménagement d'un tracé neuf entre la déviation de Sartilly-Baie-Bocage et la déviation de Marcey-les-Grèves
- Variante 2 : Cette nouvelle voie sera en 2 voies bidirectionnelle avec créneau de dépassement du lieu-dit « la Butte-es-Gros » jusqu'au carrefour avec la RD231
- Variante 3 : Créneau de dépassement à partir du lieu-dit « la Butte-es-Gros » et optimisation du raccordement sur le contournement



Carte 2 : Présentation générale du projet

II.2. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

- Les principales caractéristiques paysagères et recommandations figurant dans les documents de cadrage

Le projet d’aménagement routier de l’axe Granville Avranches est réparti sur 15 communes. Le projet est cadré par une stratégie d’aménagement adoptée en décembre 2023 par le conseil départemental de la Manche. Cette ambition inter-communale doit être conforme aux prescriptions du SCOT et prendre en compte les enjeux paysagers et écologiques des Plans Locaux d’Urbanismes en vigueur.

Inscrit dans le périmètre élargi du site UNESCO « Mont-Saint-Michel et sa baie », le tracé devra respecter les grandes lignes paysagères et environnementales afin de favoriser l’action de conservation ou de valorisation de l’identité du site.

Tableau 1 : Liste des principaux documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Stratégie d’aménagement de la liaison entre les communes de Granville et Avranches	Projet routier Longueville-Avranches	Conseil Départemental de la Manche	2023	https://www.manche.fr/wp-content/uploads/2024/10/Depliant-strategie-amenagement-Granville-Avranches.pdf
Schéma de Cohérence Territorial - Pôle d’Équilibre Territorial et Rural Sud-Manche - Baie du Mont-Saint-Michel	Inter-communale	Communauté de Communes Villedieu intercom, Communauté de communes Granville terre et Mer, Communauté d’Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie	PADD 2020 - En cours	https://www.petr-baiemontsaintmichel.fr/La_revision_du_SCOT.JB.htm
Plans Locaux de l’Urbanisme	Granville-Saint-Pair-sur-Mer-Sartilly-Avranches	Ministère de l’aménagement du territoire et de la transition écologique	2025	https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
Mont Saint Michel et sa baie - patrimoine UNESCO - Zone Tampon	Zone tampon UNESCO Mont Saint Michel et sa baie		2018	https://montsaintmichel.gouv.fr/le-mont-et-sa-baie/la-gestion-du-mont-et-de-sa-baie
Plan Paysage du Mont Saint Michel et sa baie	Zone tampon UNESCO Mont Saint Michel et sa baie	Folléa Gautier	2020	https://www.petr-baiemontsaintmichel.fr/Un_Plan_de_paysage.GB.htm

II.2.1. STRATEGIE D’AMENAGEMENT DE LA LIAISON ENTRE LES COMMUNES DE GRANVILLE ET AVRANCHES

Lors de la session du 15 décembre 2023, la stratégie d’aménagement de la liaison entre les communes de Granville et Avranches a été validée à l’unanimité par l’assemblée départementale. Celle-ci s’appuie sur les objectifs suivants :

- Sécuriser et fluidifier les déplacements routiers des Manchois et des visiteurs de la Manche, en améliorant l’axe existant avec de possibles déviations courtes,
- Supprimer les points dangereux ou accidentogènes sur cet axe,
- Maintenir les orientations du Département en préservant les terres agricoles et l’habitat autant que possible,
- Éviter au maximum les zones humides.

Deux phases distinctes dans la mise en œuvre de ce projet :

- Phase 1 / 2025-2026 : définition et réalisation d’aménagements de sécurisation (bandes multifonctions, giratoires...) pouvant être mis en oeuvre sans autorisation réglementaire. Ce scénario est considéré comme celui de référence ;
- Phase 2 / Études de 2025 à 2027 et travaux de 2028 à 2030 : définition des aménagements complémentaires plus « lourds » (contournement de la ZA du Croissant, sécurisation/création de créniaux de dépassement...) qui nécessiteront l’obtention d’autorisations réglementaires.

Concrètement, l’orientation retenue est de traiter simultanément ces 2 phases et ainsi d’optimiser le planning global de l’opération pour répondre aux attentes du territoire. Les études sont en cours afin de déterminer les aménagements pouvant être mis en oeuvre de type, création/réouverture de créniaux de dépassement ou déviations localisées. Ceux-ci nécessiteront des acquisitions foncières (déclaration d’utilité publique préalable) et des autorisations environnementales. Ces obligations conduisent à envisager un début de travaux à l’horizon 2028. Il s’agit plus spécifiquement des points suivants :

- Contournement localisé de la ZA du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer ;
- Création de créniaux de dépassement sur deux nouvelles sections (du giratoire de Saint_Pierre-Langers (RD 109) au hameau « La Ville » et du giratoire « La Butte ès Gros » à l’intersection avec la RD 231) ;
- Aménagement du secteur de La Havaudière et du Thar ;
- Optimisation du raccordement sur le contournement de Marcey-les-Grèves et amélioration de son attractivité.

À ces possibles aménagements, il convient d’ajouter l’étude de la faisabilité de la réalisation d’un barreau reliant le contournement de Marcey-les-Grèves à celui de Sartilly-Baie-Bocage. Ces études permettront d’affiner le choix de variantes d’aménagements présentant un moindre impact sur les milieux naturels, l’environnement et le milieu agricole, tout en respectant l’atteinte des enjeux du projet.

Vers un temps de concertation avec la population :

Une concertation préalable (selon le Code de l’environnement) avec l’ensemble des acteurs et élus locaux (communes, EPCI, associations, professions agricoles...) ainsi qu’avec les riverains est prévue en juin 2025. Cette phase est indispensable pour s’assurer de l’adhésion de la population aux divers aménagements envisagés.

II.2.2. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - PADD

Afin d'intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires et au regard de l'importante modification de l'organisation administrative territoriale interne, le PETR Sud-Manche - Baie du Mont-Saint-Michel a engagé la révision du SCoT le 13 octobre 2015.

De nouveaux objectifs ont été définis afin d'approfondir et ajuster le SCoT actuel : répondre aux enjeux d'un aménagement durable, approfondir le volet économique du SCoT ainsi que réinventer la dynamique partenariale publique/privée.

Désormais, le SCoT concerne le territoire des trois intercommunalités du territoire (Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie, Communauté de Communes Granville Terre & Mer, Communauté de Communes Villedieu Intercom). Ainsi, le Schéma de Cohérence Territoriale s'étend sur 2 158km² et rassemble 156 communes.

La révision du SCOT, en cours, a pour l'instant aboutit à l'a publication des Diagnostics et PADD (Projet d'Aménagements et de Développement Durable). Le PADD adopte un axe de « stratégie environnementale ambitieuse pour un territoire d'exception » notamment basé sur :

- **Réduire le rythme de l'artificialisation des sols et limiter leur imperméabilisation**
- **Préserver et renforcer la qualité paysagère du territoire en accord avec la démarche du Plan de Paysage**
- **Intégrer la nature, diverse et remarquable, comme composante majeure du cadre de vie**

Le volet « Préserver et renforcer la qualité paysagère du territoire en accord avec la démarche du Plan de Paysage » reprend certains objectifs du Plan de Paysage de la zone tampon UNESCO en les adaptant au territoire du SCOT :

- **Maintenir et valoriser la diversité des paysages d'eau et de bocage**
 - Maintenir la diversité des paysages du territoire ;
 - Préserver les paysages de bocage et reconquérir les bocages en cours de disparition, les vergers et les talus ;
 - Valoriser les paysages de reliefs montueux et les gorges ;
 - Anticiper les effets du changement climatique sur les paysages et accompagner leurs évolutions ;
 - Préserver les spécificités patrimoniales et architecturales de chaque secteur ;
 - Qualifier l'intégration paysagère des grands ensembles urbains, des équipements et des bâtiments agricoles ;
 - Préserver et valoriser les panoramas et les points de vue.

Le volet paysage du PADD reprend globalement la cartographie du plan de paysage reprise dans le chapitre II.2.5.

II.2.3. PLANS LOCAUX DE L'URBANISME

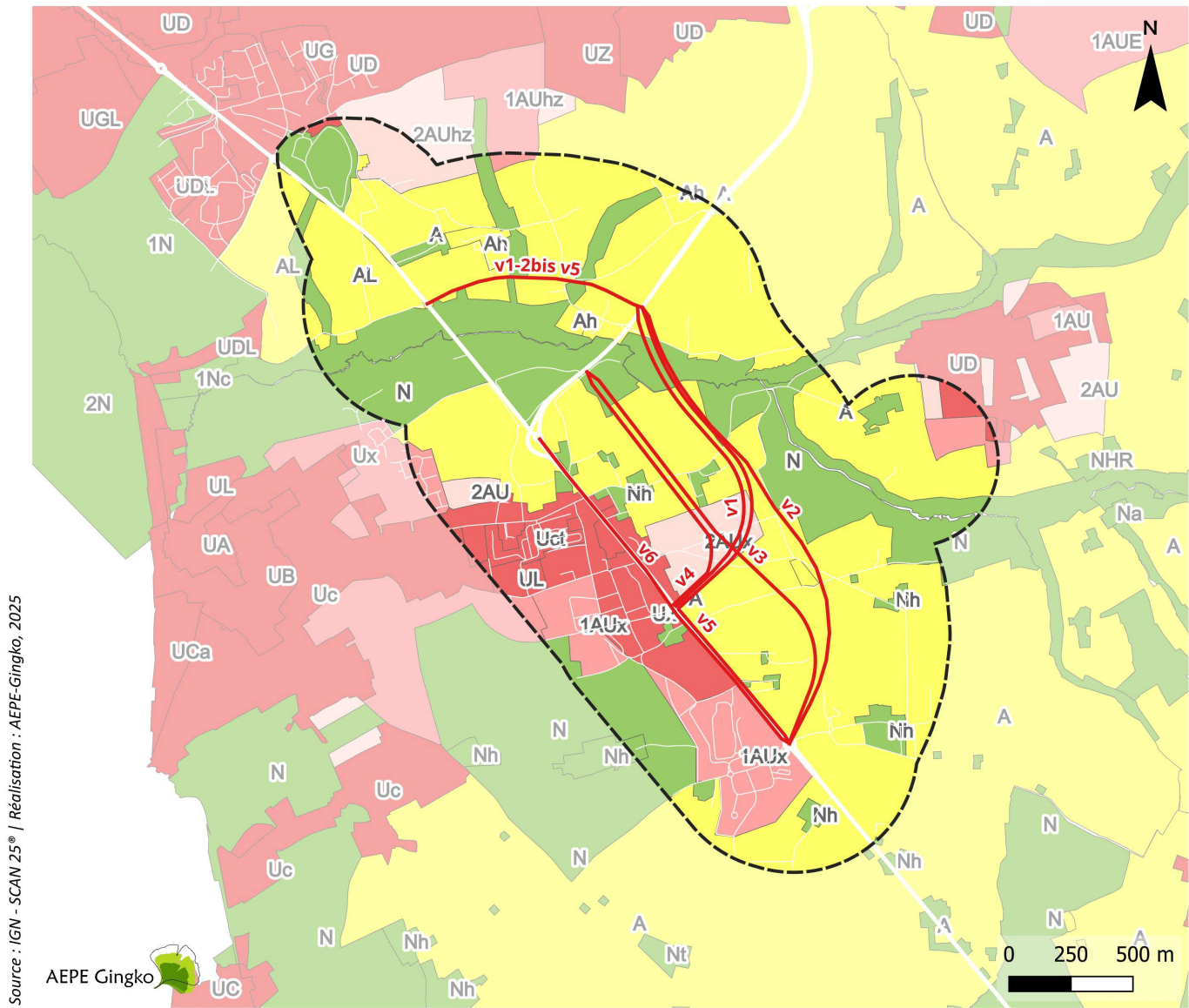
L'étude des plans locaux de l'urbanisme permet de prendre connaissance la nature, la fonction et les projections du foncier à l'échelle communale. Au sein des aires d'études étudiées, plusieurs types de documents d'urbanisme sont en vigueur :

- Secteur Saint-Pair-sur-Mer et Saint-Pierre-Langers / GRANVILLE TERRE ET MER :
 - PLUi en cours de rédaction
 - Documents de type PLU ainsi qu'une carte communale en vigueur
- Secteur Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves / Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie – PLUi :
 - PLUi Avranches-Mont-Saint-Michel en vigueur depuis le 13 avril 2023

Sur les secteurs de Saint-Pierre-Langers, Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves la majorité des linéaires étudiés sont implantés sur des zones Agricoles ou Naturelles et forestières. Les zones habitées concernées par les projets de contournement sont respectivement classées en zones Urbanisées (La Havaudière), Naturelles et forestières (Hameau du Thar et Moulin de la Vallée) et Agricoles (La Butte ès Gros). On ne recense pas de zone à urbaniser à proximité des secteurs en projet.

SECTEUR SAINT-PAIR-SUR-MER

L'étude du Plan Local de l'Urbanisme du secteur de Saint-Pair-sur-Mer donne à voir une dynamique d'urbanisation forte. Les zones urbanisées se sont étendues vers le sud le long de l'axe Granville – Avranches avec l'aménagement d'une zone d'activité s'étendant jusqu'au hameau de la Petite Lande au sud de la commune. Plusieurs zones 1AU ont été consommées en 2025. On remarque une zone 2AU au-delà de l'axe venant créer une continuité d'urbanisation et un élargissement du hameau de la Couperie. Cette zone 2AU est soit bordée ou traversée par les variantes de déviation projetées.



Source : IGN - SCAN 25° | Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée (500m)
- Variante étudiée

Zone locale d'urbanisme

- Zone urbaine
- Zone à urbanisée, ouverte
- Zone à urbanisée, bloquée

Zone agricole

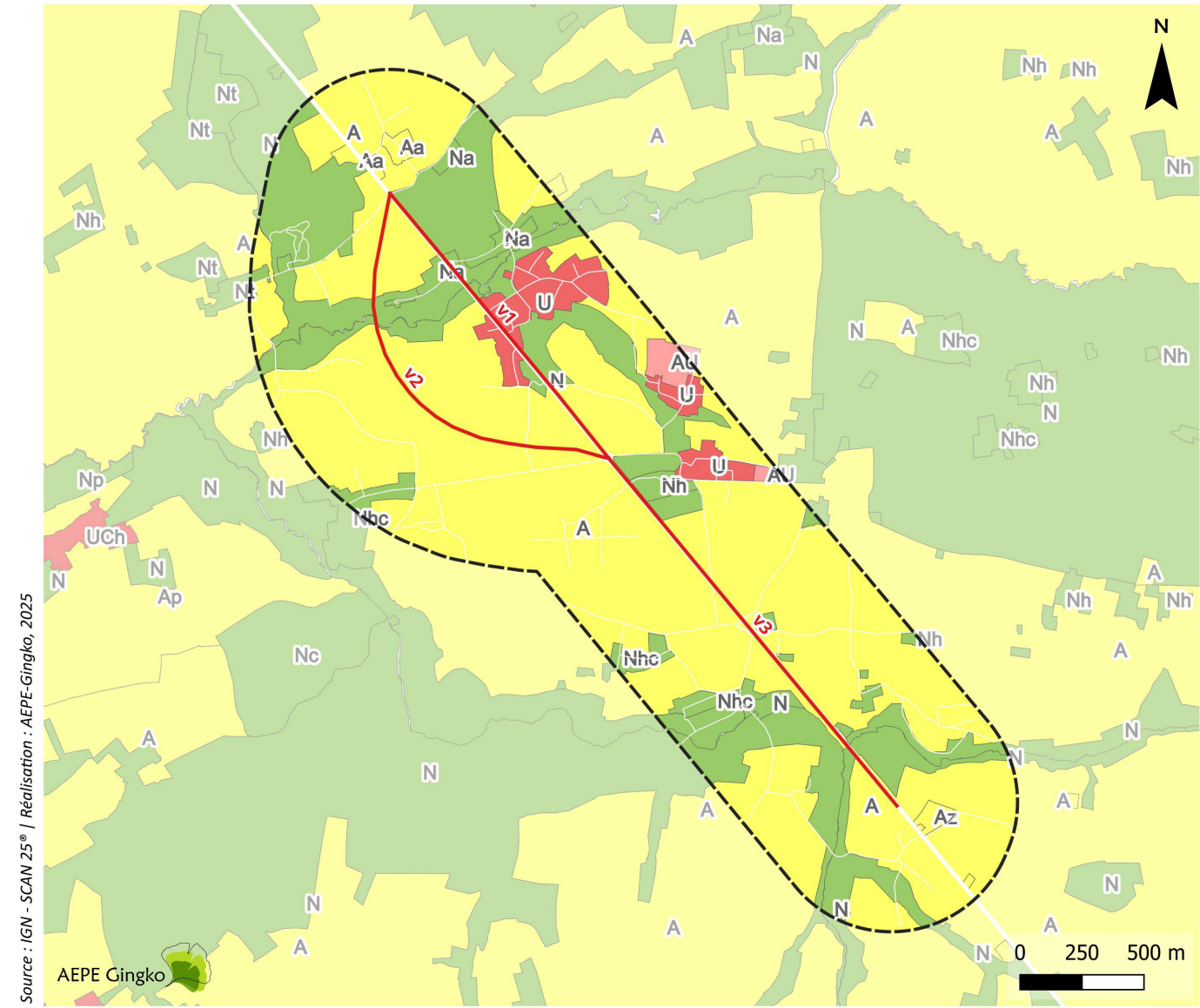
- Zone naturelle et forestière
- Construction non autorisée

Le zonage local de l'urbanisme : Saint-Pair-sur-Mer

Carte 3 : Zonage local de l'urbanisme du secteur : Saint-Pair-sur-Mer

SECTEUR SAINT-PIERRE-LANGERS

L'étude du Plan Local de l'Urbanisme du secteur Saint-Pierre-Langers donne à voir une dynamique d'urbanisation plus contrainte aux abords du projet. Seul le hameau de la Havaudière est classé en zone urbanisée alors que les hameaux de Thar et du Moulin de la Vallée sont classés en tant que zone Naturelle. Le projet de contournement s'établit sur des parcelles agricoles et naturelles lors de la traversée du Thar.



Source : IGN - SCAN 25° | Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée (500m)
- Variante étudiée

Zone locale d'urbanisme

- Zone urbaine
- Zone à urbanisée, ouverte
- Zone à urbanisée, bloquée

Zone agricole

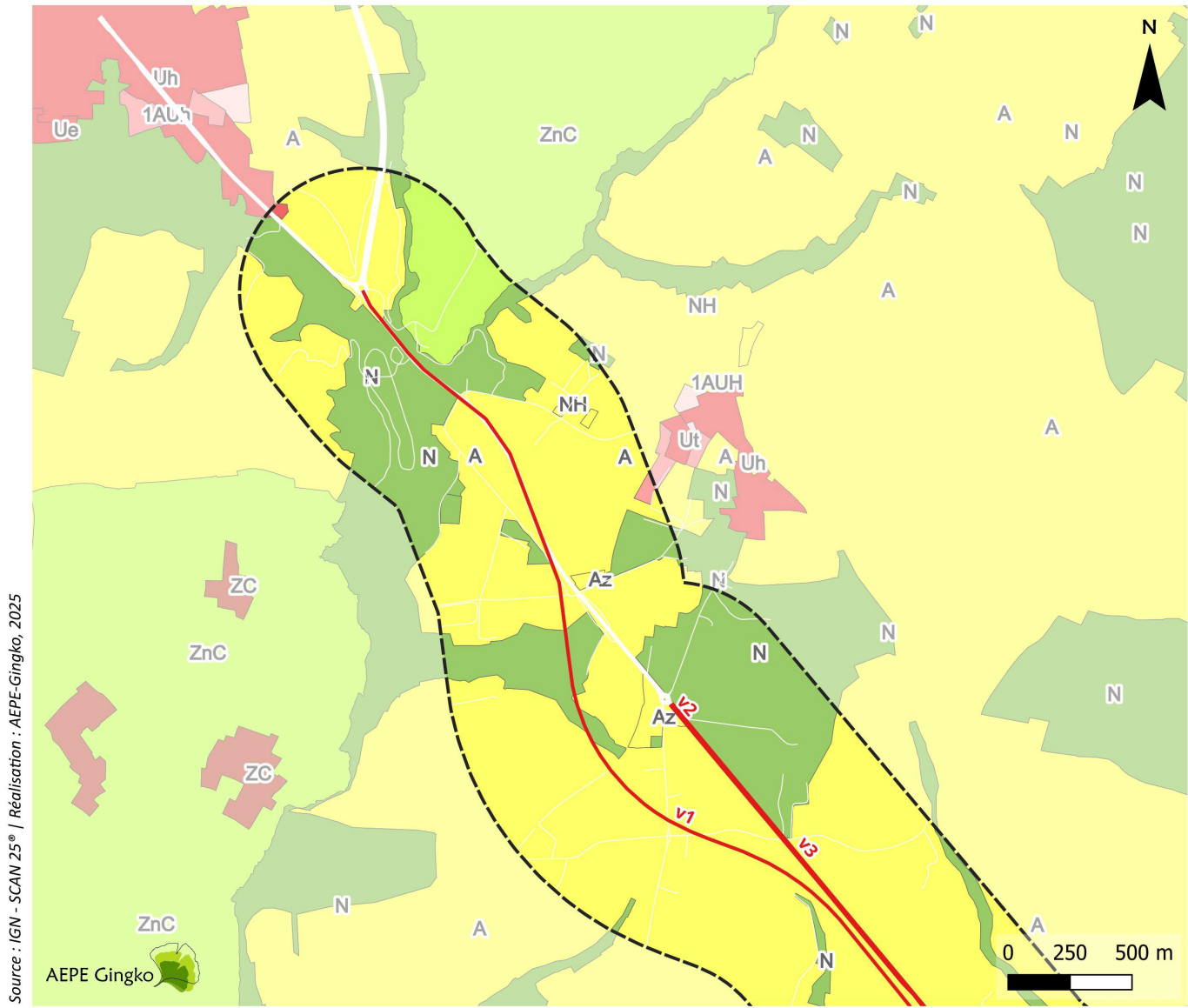
- Zone naturelle et forestière
- Construction non autorisée

Le zonage local de l'urbanisme : Saint-Pierre-Langers

Carte 4 : Zonage local de l'urbanisme du secteur : Saint-Pierre-Langers

SECTEUR SARTILLY-BAIE-BOCAGE

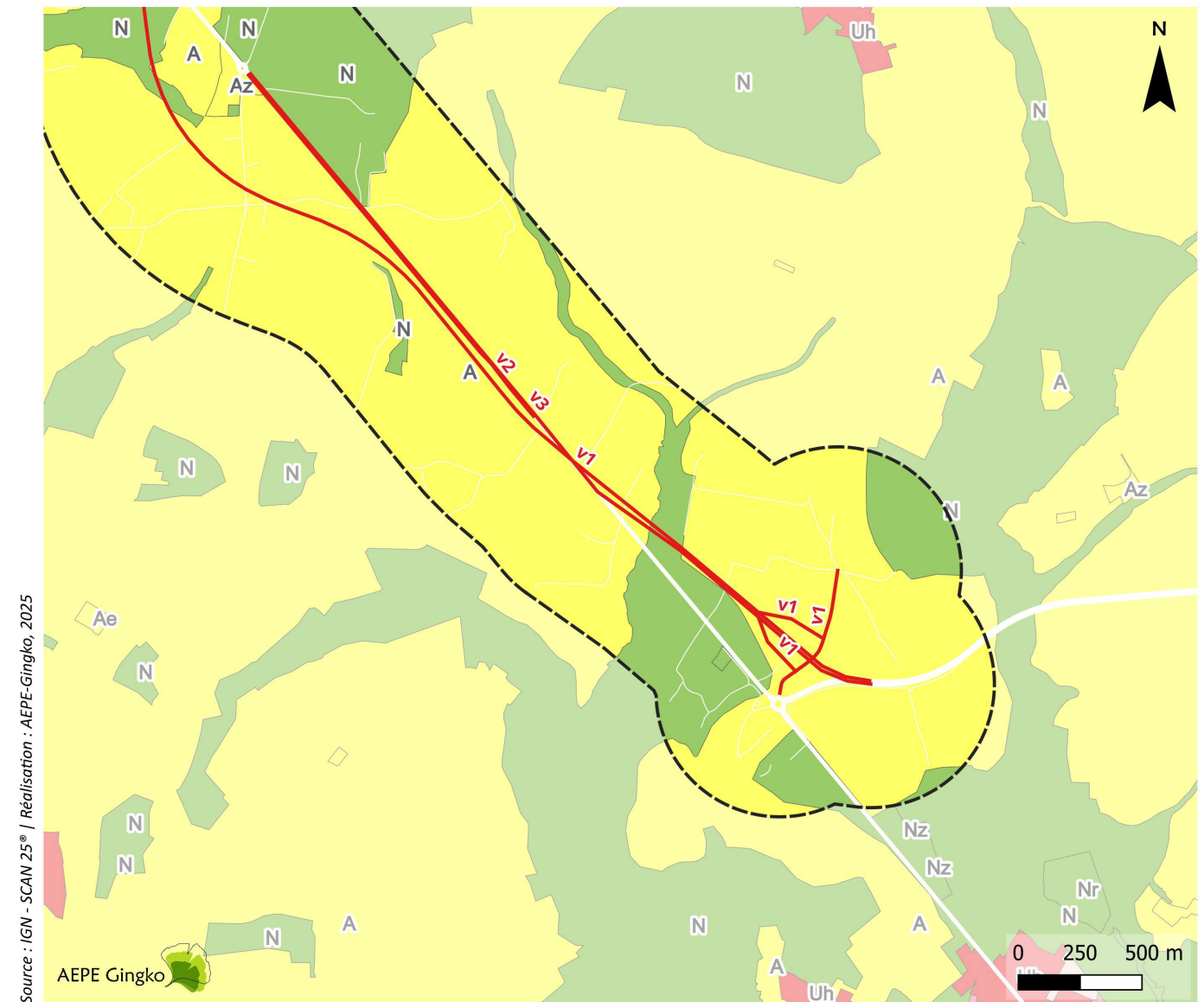
L'étude du Plan Local de l'Urbanisme du secteur Sartilly-Baie-Bocage donne à voir une dynamique d'urbanisation inexistante aux abords du projet L'ensemble des hameaux traversé par l'actuelle voie sont classé en tant que zones agricoles. Le projet de contournement s'établit sur des parcelles agricoles et naturelles lors de la traversée du vallon à l'ouest du hameau de la Butte ès Gros.



Carte 5 : Zonage local de l'urbanisme du secteur : Sartilly-Baie-Bocage

SECTEUR MARCEY-LES-GREVES

L'étude du Plan Local de l'Urbanisme du secteur Marcey-les-Grèves donne à voir une dynamique d'urbanisation inexistante aux abords du projet L'ensemble des hameaux traversés par l'actuelle voie sont classés en tant que zones agricoles ou naturelles. Comme vu dans l'étude du secteur de Sartilly-Baie-bocage, le projet de contournement s'établit sur des parcelles agricoles et naturelles lors de la traversée du vallon à l'ouest du hameau de la Butte ès Gros. Le projet de raccordement au contournement de Marcey-les-Grèves s'établit également sur une zone naturelle correspondant à la ripisylve du Vergon.



Carte 6 : Zonage local de l'urbanisme du secteur : Marcey-les-Grèves

II.2.4. MONT SAINT MICHEL ET SA BAIE -
PATRIMOINE UNESCO - ZONE TAMPON

Le plan de gestion d’un bien inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO a pour objectif d’assurer la protection efficace du bien pour les générations actuelles et futures (orientation 109). Ce plan spécifie la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien doit être préservée, de préférence par des moyens participatifs (orientation 108). Il définit un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien. Il s’applique au-delà du bien en tant que tel et inclut toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que le cadre physique plus large (orientation 112).

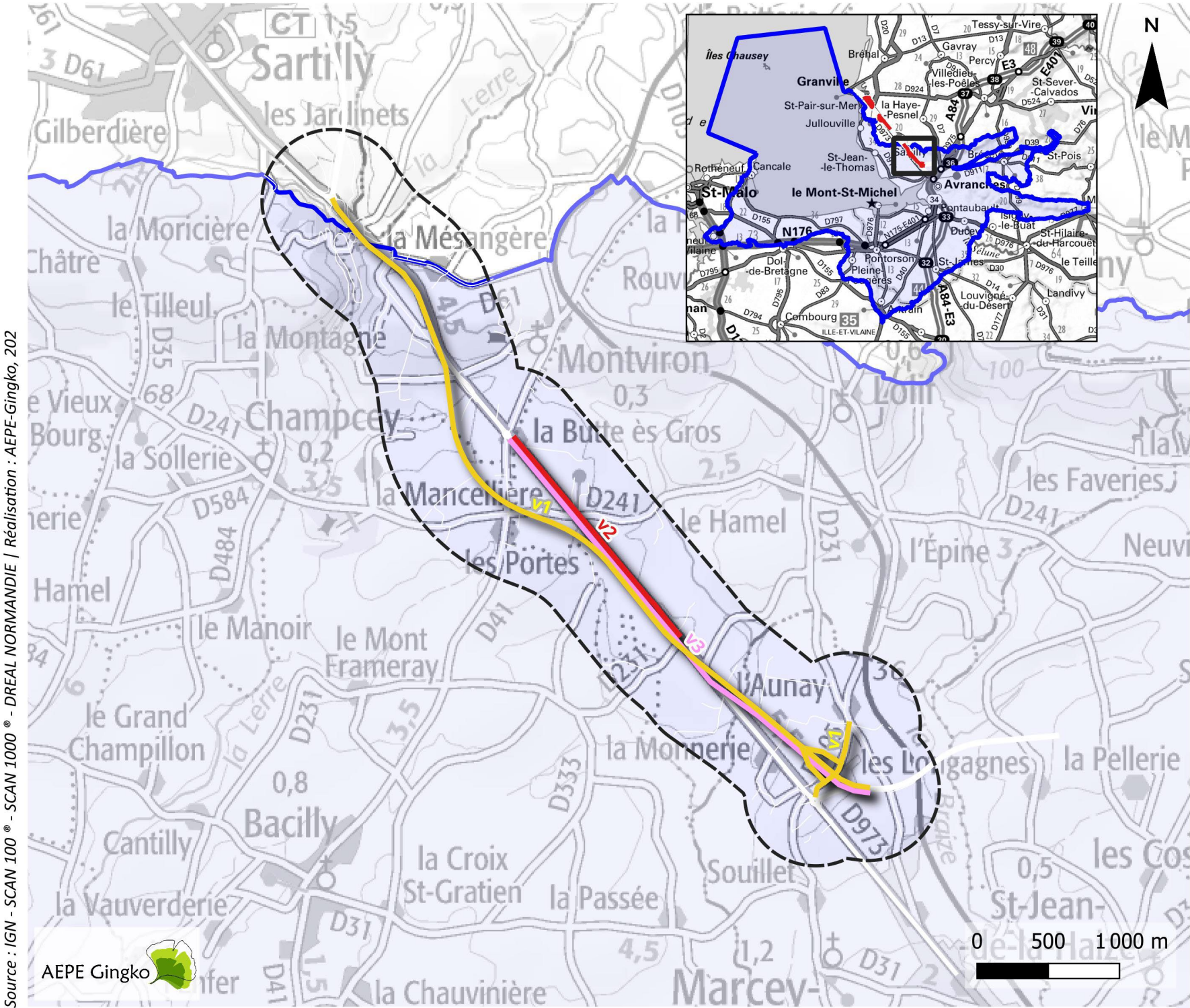
La gestion du bien a, jusqu’en 2019, été assurée par les outils classiques de protection de l’État, relatifs aux monuments historiques. Une ambition de gestion globale du site aboutit sur une Opération Grand Site (1995-2007) ayant pour objectifs la protection et la mise en valeur de la baie. Ils participent d’une grande ambition : restaurer profondément le paysage qui sert d’écrin à l’un des lieux inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

En février 2012, un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle du bien (DVUE) a été soumis au comité du patrimoine mondial. Le projet de DVUE a été structuré en cinq parties : synthèse décrivant le Bien ; critères d’inscription ; intégrité ; authenticité ; protection et gestion.

Fin janvier 2013, l’État a soumis un projet de plan de gestion du bien à l’examen du Centre du patrimoine mondial. Ce projet a été composé en quatre parties :

- Le rappel de l’inscription du Bien « Mont Saint-Michel et sa baie »
- Le contexte de l’élaboration du projet de plan de gestion
- L’état d’avancement des opérations en cours
- Le contenu du futur plan de gestion proposant trois points :
 - Les objectifs
 - Le plan de gestion comme projet de territoire
 - Un projet collectif pour une gestion partagée, avec cinq enjeux : enjeux de connaissance, de conservation, de gouvernance, de développement durable et de médiation.

En 2018, un élargissement du périmètre de la zone tampon du Bien intègre dans un même ensemble le périmètre lié au mont et celui localement lié aux chemins de Saint-Jacques, incluant notamment les points de vue et co-visibilités. La zone tampon couvre aujourd’hui 120 communes.



Source : IGN - SCAN 100 - SCAN 1000 - DREAL NORMANDIE / Réalisation : AEPE-Gingko, 202

Emprise de la zone tampon UNESCO du Mont Saint Michel et sa baie
(Zoom sur les secteurs Marcey-les-Grèves et Sartilly)

Aire d'étude	Variantes étudiées
Aire d'étude rapprochée (500m)	v1
UNESCO	v2
Zone tampon UNESCO	v3

Carte 7 : Emprise du périmètre élargi de la zone UNESCO « Mont Saint Michel et sa baie »

II.2.5. PLAN DE PAYSAGE DU MONT SAINT MICHEL ET SA BAIE

En novembre 2011, le comité du patrimoine mondial demande que chaque site inscrit à l'UNESCO se dote d'un plan de gestion. Pour répondre à cette demande, l'État, garant de l'intégrité du bien UNESCO, propriétaire de l'abbaye du Mont Saint-Michel et des bâtiments les plus prestigieux du village, ainsi que d'un certain nombre de terrains faisant partie du bien ou de sa zone tampon a souhaité élargir d'autant ses outils régalien de protection :

- Projet de périmètre de protection PPM sur la nouvelle zone tampon, visant à protéger les espaces bâtis de la baie en co-visibilité avec le Mont Saint-Michel ;
- Agrandissement du périmètre du site classé visant à protéger les paysages naturels et agricoles, les patrimoines, à pérenniser les activités qui façonnent des paysages, qui participent au pittoresque des abords proches du Mont Saint-Michel.

Mais cet élargissement couvre plus encore qu'avant un paysage habité, travaillé et circulé au quotidien, façonné par des acteurs multiples. Les élus des collectivités concernées, notamment des trois territoires de SCOT, ont travaillé en concertation pour déboucher sur des propositions alternatives (2015).

État et collectivités se sont accordés pour fonder le plan de gestion sur une approche paysagère qui ne soit pas que régalienne, réglementaire et de protection, mais qui soit aussi co-construite et tournée vers le projet. C'est ainsi que la démarche de plan de paysage a vu le jour. Elle est fondée sur les acquis méthodologiques cumulés sur les 25 dernières années en France.

Les ambitions du Plan de Paysage du « Mont Saint-Michel et sa baie », notamment reprises par le SCOT influent sur le projet à travers 8 axes. Trois axes viennent structurer le projet :

AXE 2 // VALORISER la présence du Mont Saint-Michel dans le grand paysage et les approches

- 2.1 IDENTIFIER, préserver et gérer les fenêtres visuelles et les points de vue (sur et depuis le Mont, et entre les grandes composantes du territoire UNESCO) - **Point de vue sur le Mont Saint Michel identifié depuis Lolif sensibilité forte**
- 2.2. CONSTRUIRE un récit, une itinérance et une offre spécifiques sur les silhouettes du Mont Saint-Michel dans son territoire, sur la base des points de vue majeurs liés

AXE 5 // ACCOMPAGNER les dynamiques agricoles gestionnaires de l'écrin du Mont

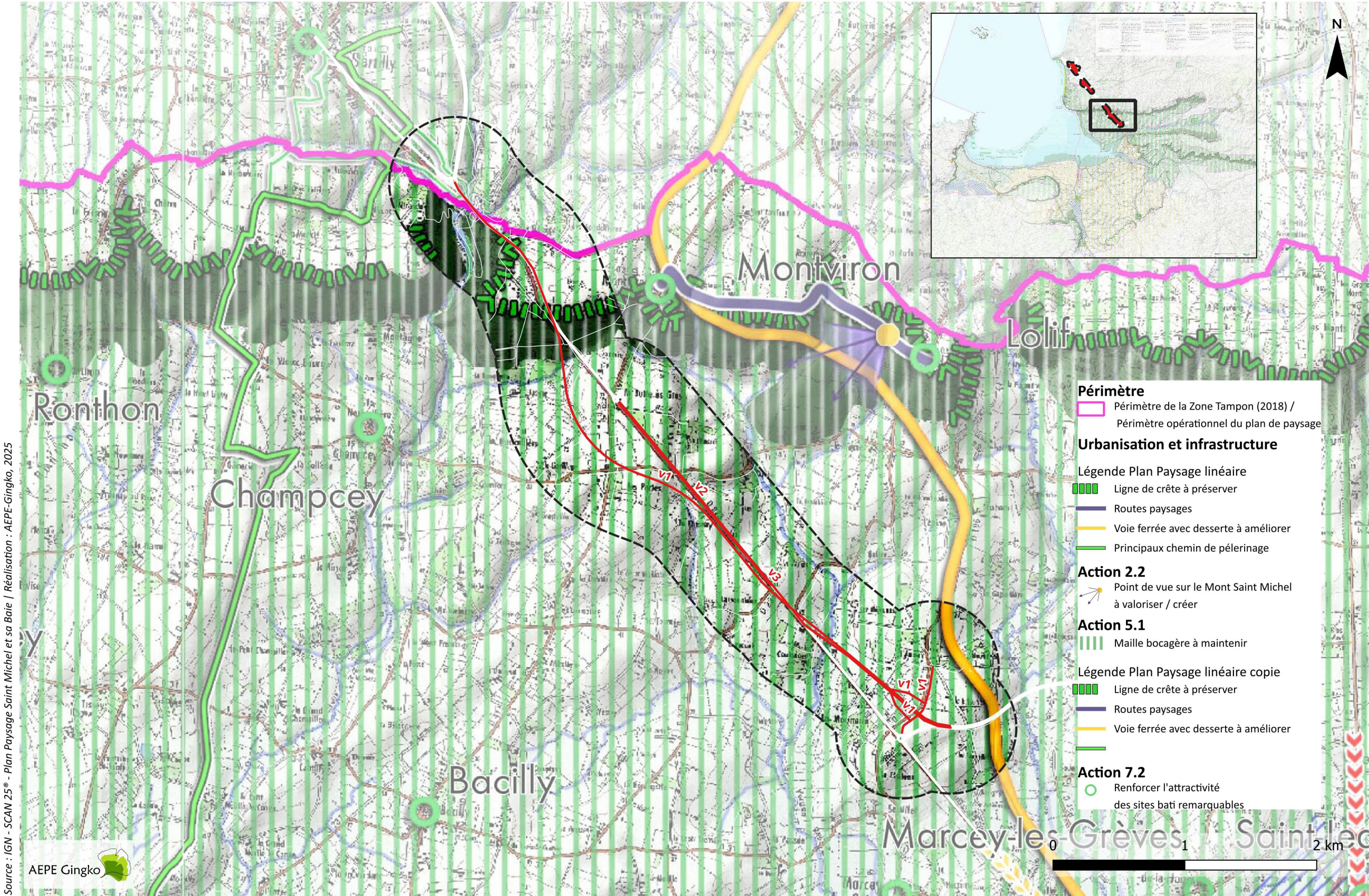
- 5.1. PÉRENNISER les bocages par une gestion, une dynamique et une proximité adaptée – Une cartographie prescrit une maille bocagère à maintenir au moins jusque Saint-Pierre-Langers - Action prioritaire

AXE 8 // ORGANISER des modes de découverte et d'usages apaisés de la Baie

- 8.2. METTRE EN COHÉRENCE les itinéraires routiers de découverte thématiques et leur valorisation paysagère, culturelle et touristique (route du granit, route des marais, route des bocages, ...)
- 8.4. DÉFINIR une stratégie d'ensemble associant paysage et mobilités



Figure 1: La silhouette du Mont Saint Michel se distingue depuis le point de vue à valoriser de Lolif



Aires d'étude
Aire d'étude rapprochée (500m)
Variantes étudiées

**Emprise et objectifs du Plan de Paysage du Site UNESCO "Mont Saint Michel et sa baie"
(Zoom sur les secteurs Marcey-les-Grèves et Sartilly)**

Carte 8 : Emprise et objectif du plan de paysage du site UNESCO « Mont Saint Michel et sa baie »

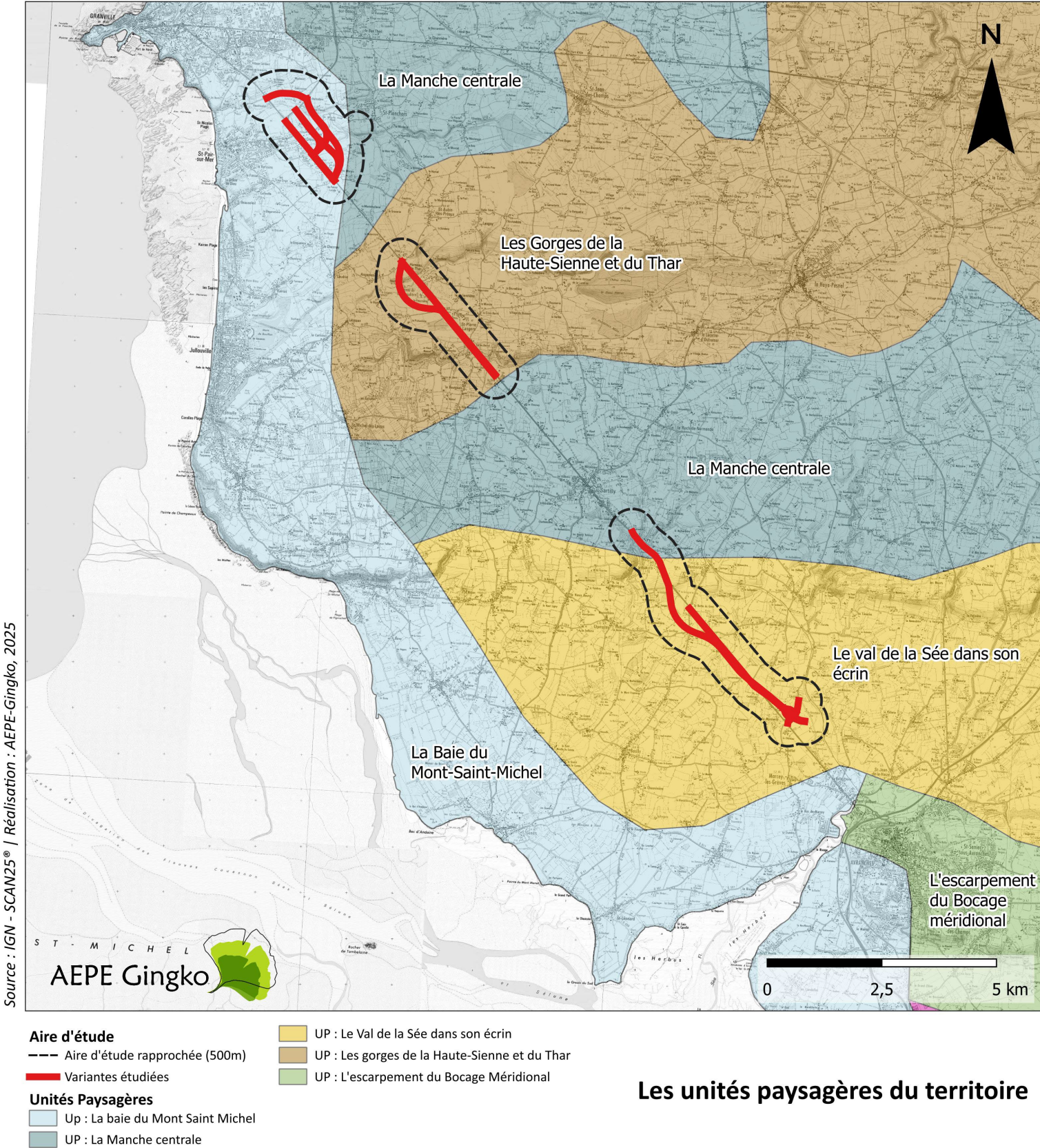
II.3. LES UNITES PAYSAGERES

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015

A l'échelle des aires d'études rapprochées on recense quatre unités paysagères :

- La baie du Mont Saint Michel
- La Manche centrale
- Le Val de la Sée dans son écriin
- Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar



Carte 9 : Les unités paysagères du territoire

II.3.1. L'UNITE PAYSAGÈRE « LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL »

L'extrémité nord du projet routier (à proximité de Granville) se situe à proximité de la côte, plus localement, il s'agit du paysage de la vallée de la Saigne, à l'est de Saint-Pair-sur-Mer et au sud de Granville, ces deux bourgs et leur tissu périurbain marquent le paysage avec la présence notamment de zones commerciales à Saint-Pair-sur-Mer. Cette section est également marquée par la vallée de la Saigne aux coteaux boisés qui traverse des paysages bocagers et composent des paysages aux vues souvent fermées.

Malgré la présence proche de la baie du Mont-Saint-Michel et de la côte, cette influence est peu présente dans les paysages traversés par le projet routier, la fermeture des vues par les haies et le relief ne permet à aucun moment des percées visuelles en direction de la baie du Mont Saint-Michel. La vallée ainsi que les périphéries de Saint-Pair-sur-Mer et Granville caractérisent le paysage. **La traversée de la vallée de la Saigne induit une sensibilité forte.**



Photo 1: « UP la Baie du Mont-Saint-Michel » - Estran à Saint-Pair-sur-Mer

II.3.2. L'UNITE PAYSAGÈRE « LA MANCHE CENTRALE »

Le projet routier se situe à deux reprises au sein de cette unité paysagère, dans sa partie nord ainsi qu'autour de Sartilly-Baie-Bocage. C'est avant tout la fermeture des vues qui caractérisent ces paysages occupés par de « multiples écrans végétaux qui interrompent vite le regard » (source : atlas des paysages de la Basse Normandie UP 421). Le bocage est constitutif de l'identité de la Manche centrale, avec une grande variété de formes et d'essence de haies (aubépine en strate arbustive, chênes, érables, frênes, noisetiers, talus plantés...).

L'atlas des paysages note les faibles boisements des aménagements routiers « assez souvent, les talus ont été dénudés autour des carrefours ou le long des axes routiers principaux, mais ils n'ouvrent que des champs de vision de la profondeur d'une parcelle ». **Seule une partie du projet sans aménagements est concernée, la sensibilité est faible.**



Photo 2: « UP La Manche centrale » - Un bocage pâturé

II.3.3. L'UNITE PAYSAGÈRE « LES GORGES DE LA HAUTE-SIENNE ET DU THAR »

Sur plus de 5 km, le projet routier se situe au sein des gorges du Thar et d'un affluent, l'Allemagne, au sud du Thar. Le tracé routier traverse les deux profondes vallées, ce sont des gorges escarpées et boisées de hêtres et de conifères. Sur les plateaux, les sols granitiques pauvres sont occupés par des prairies entrecoupées de haies bocagères. **Sa sensibilité est forte à très forte.**



Photo 3: « UP Les gorges de la haute Sienne et du Thar » - Le vallon du Thar

II.3.4. L'UNITE PAYSAGÈRE « LE VAL DE LA SÉE DANS SON ECRIN »

Cette unité paysagère concerne la partie sud du projet routier sur environ 5 km. La Sée est un fleuve qui s'écoule d'est en ouest et dont l'embouchure se situe à Avranches, le projet est donc au sein de la large vallée de la Sée, qui possède de fortes limites topographiques. La limite nord est constituée par les rebords du massif de Sartilly-Baie-Bocage, flanc nord du rebord de la vallée qui offre des pentes relativement douces et s'étend d'est en ouest jusqu'aux falaises de Champeaux. Ce rebord de vallée offre la possibilité de vues lointaines avec des percées visuelles en direction de la baie du Mont-Saint-Michel. Le val autrefois occupé par de nombreuses haies bocagères dont la forme traditionnelle est le « fossé », talus planté, tend à s'éclaircir avec des remembrements qui ont rendu le bocage dense « transparent ».

Le bâti est dispersé, avec de multiples hameaux, et une forme traditionnelle de « plants » qui sont des « parcelles encloses occupées par un verger de pommiers, une habitation ». Sa sensibilité est **modérée.**



Photo 4: « Le Val de la Sée dans son écrin » - Un bocage vallonné depuis la crête de Lolif vers la baie

II.3.5. FOCUS SUR UN MOTIF PAYSAGER : L'ARBRE ET LA HAIE

Les arbres et les haies sont des composantes essentielles des paysages traversés par l'emprise du projet routier ; ils sont présents avec des densités, des formes et des essences différentes qui en font un véritable marqueur du territoire dans lequel se reflète l'identité des paysages. La haie répond d'abord à des fonctions agricoles et des contraintes bioclimatiques, ainsi le frêne et le chêne dominent dans les essences arborées rencontrées. La strate arbustive est davantage diversifiée avec le noisetier, l'aubépine, le prunellier, le sureau et les érables parfois. Le genêts, l'ajonc, le châtaigner et les fougères se développent naturellement sur les sols acides. Les prairies caractérisent également les paysages de la Basse-Normandie, et la strate herbacée que l'on y trouve se remarque principalement au printemps lorsque les marguerites, stellaires, pâquerettes et primevères colorent les pâturages et les talus.

Les figures ci-après, décrivent et reflètent la grande diversité des types de haies rencontrés tout au long des axes en projet, qui répondent à des usages agricoles divers et nécessitent de faire un entretien spécifique. On remarque la prédominance des haies arborées et la faible présence des haies basses.

- La haie basse ou haie de pied mesure environ 1,30 m de haut sans talus au-dessous. Elle se compose essentiellement d'aubépines mêlées à quelques plans de noisetiers, de charmes, de prunelliers, de troènes ou encore de lauriers. Elle doit être taillée tous les ans pour former une ligne mince et nette. La faible taille de ces haies permet l'ouverture ponctuelle du paysage.



Figure 2 : Illustration de la haie basse dite « haie de pied » - AEPE Gingko

- La haie arbustive se compose de plusieurs strates végétales, une strate haute composée soit d'arbres soit de grands arbustes au-dessus d'une strate d'arbrisseaux et de rejets. Elle est le plus souvent installée sur un talus allant de 1 à 3 m de hauteur environ. L'entretien divers des arbres (l'élagage, l'émondage, la taille en têtard) façonne de multiples types de haies. La hauteur de ces haies peut avoisiner les 4 ou 5 mètres de haut. Elles participent donc à la fermeture des vues.



Figure 3 : Illustration de la haie arbustive, appelée aussi « haie de jet » - AEPE Gingko

- La haie d'arbres se compose d'une strate arbustive basse, taillée ou non, ponctuée d'arbres élagués ou émondés. Elle s'installe sur un talus. La présence de deux strates végétales bien distinctes permet de filtrer les vues sans pour autant les bloquer.



Figure 4 : Illustration de la haie d'arbres élagués et d'arbustes - AEPE Gingko

- Les vallées caractéristiques du paysage de la manche centrale prennent la forme d'un ruisseau sinueux, ponctué de quelques arbres et arbustes. La ripisylve clairsemée permet des vues transversales et la découverte des vallées depuis les axes qui les traversent.



Figure 5 : Illustration des ripisylves - AEPE Gingko

Les vergers présents principalement à proximité des hameaux constituent également un motif paysager, formant des ensembles de petits arbres bas.

L'ensemble de cette trame façonne un paysage en éternel mouvement : les arbres au feuillage caduc apportent de nouvelles nuances à l'automne et une fois leurs feuilles tombées, l'opacité des haies se réduit laissant une certaine transparence. On devine alors les formes du paysage derrière les haies. L'entretien participe également à l'évolution de ce paysage au fil des saisons. La taille, le débroussaillage, l'élagage structurent un nouveau paysage chaque année.

L'alternance de ces divers types de haies rythme les perceptions depuis les axes routiers et permettent la découverte d'une mosaïque de scènes paysagères successives par les automobilistes

II.4. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

En retrait par rapport à la côte, la diversité des paysages traversés a été décrite précédemment, elle est intimement liée à un relief qui façonne ces paysages. **L'alternance de passages de vallées et plateaux** est un trait commun à l'ensemble du tracé ; caractéristique mise en exergue sur le tracé actuel de la RD 673 dont la ligne droite valorise les variations de relief.



Photo 5 : Les variations de relief mises en valeur par le tracé de la RD 673

On distingue trois entités principales cohérentes en termes de relief et d'hydrographie, présentées dans la carte ci-après :

- 1 - Au nord, une **plaine ondulée**, entrecoupée de vallées, notamment du Thar et de l'Allemagne qui s'abaisse à proximité de la côte et de la vallée de la Saigne, avec des altitudes comprises entre 18 mètres en fond de vallon et 50 mètres sur les hauteurs de la plaine.
- 2 - Au centre du tracé, un **massif aux altitudes plus élevées** qui regroupe le sud du tracé nord et le nord du tronçon sud, il s'agit d'un plateau à 100 mètres d'altitude en moyenne, dont les rebords nets sont entaillés par de petites vallées. **Le rebord nord du plateau est marqué par la vallée de l'Allemagne**, tandis que le rebord sud constitue une limite plus franche avec un dénivelé d'une soixantaine de mètre, **il est également découpé par la vallée de la Lerre**.
- 3 - Au sud du tracé, la **plaine de la Sée** s'abaisse en direction de la rivière, tout en étant animée par de nombreux vallons qui font varier les altitudes entre 20 et 70 mètres.

Les vallées constituent un motif paysager récurrent au sein des paysages traversés, leurs coteaux sont bien souvent boisés ou marqués par une densité plus forte de haies lorsque l'agriculture a pu s'y installer, participant ainsi à renforcer la fermeture du paysage provoquée par le relief vallonné qui ferme les vues. Les fonds de vallons sont étroits et l'accès à l'eau difficile ; de fait celle-ci reste discrète dans le paysage.



Photo 6 : Un point haut au niveau de la Boule d'or permet une vue panoramique sur la baie du Mont Saint-Michel, seul point de vue qui permet de saisir la proximité de la côte



Photo 7 : Un vallon, au sein du tronçon sud



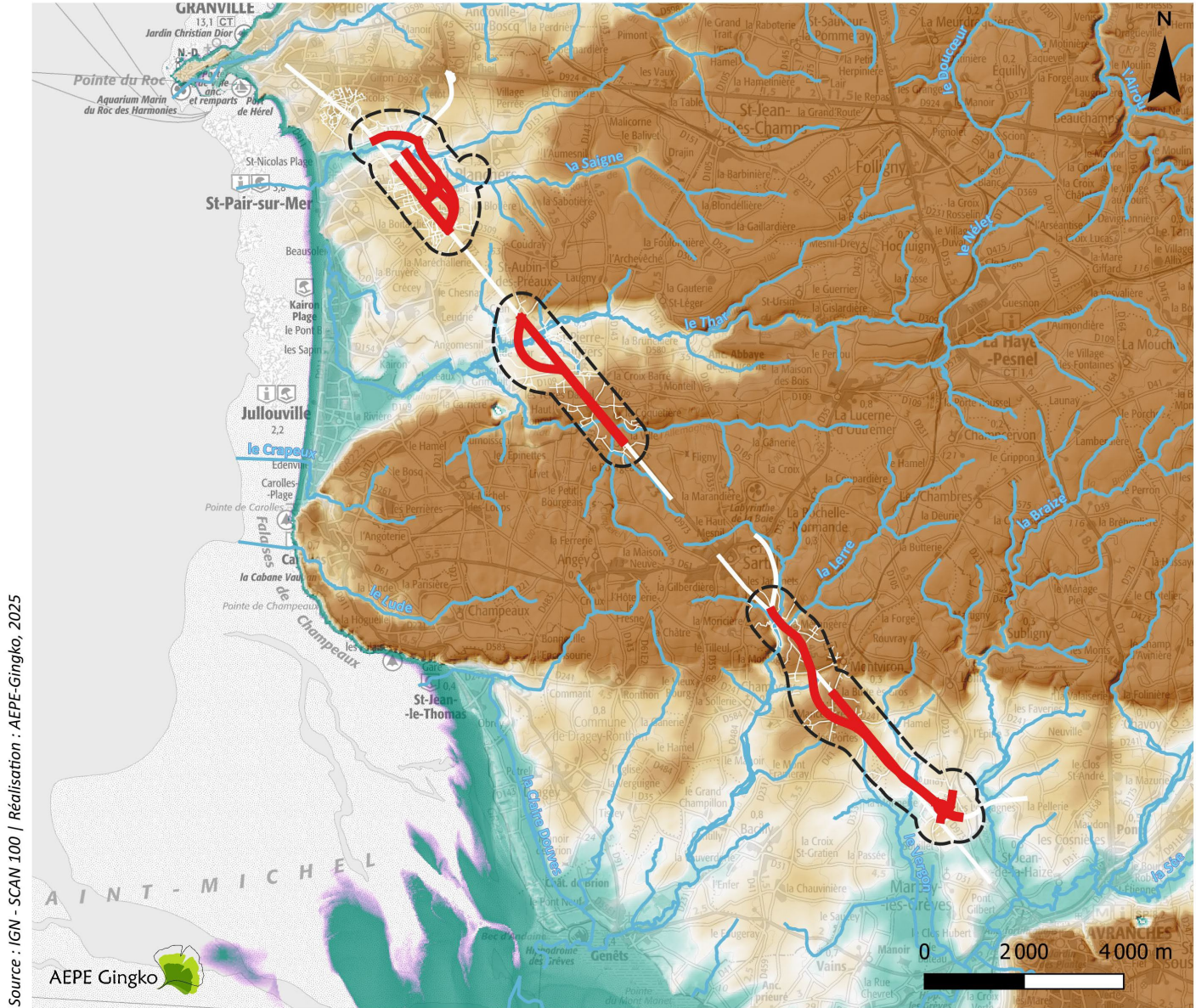
Photo 8 : Les vallons permettent, en point haut, des perceptions lointaines qui ouvrent sur le paysage bocager

Les bloc diagrammes ci-après permettront d’évaluer le niveau de sensibilité des différents éléments présentés au regard du relief, à savoir : le patrimoine bâti, les hameaux, les boisements, les rivières et les routes.

Le bloc diagramme de Saint-Pair-sur-Mer illustre la position en plateau des lieux de vie et le marquage du paysage par la vallée de la Saigne. Cette vallée séparant la commune de Saint-Pair-sur-Mer de Saint-Planchers est facilement identifiable grâce à sa dense ripisylve.

Le bloc diagramme de Saint-Pierre-Langers représente un paysage vallonné marqué par deux cours d’eau : le Thar et l’Allemagne. Le projet de contournement des hameaux de la Havaudière et de Thar cherche à enjamber le cours d’eau éponyme.

Le bloc diagramme mutualisant les secteurs de Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves illustre la progression de la D673 depuis le plateau vers l’estuaire des fleuves de Basse Manche au nord de l’agglomération d’Avranches. Le projet de contournement du hameau de la Butte ès Gros évolue sur un plateau avant d’enjamber un fossé humide au nord du hameau. Le projet de raccordement au contournement de Marcey-les-Grèves s’inscrit lui dans une territoire plus humide influencé par le cours d’eau du Vergon et la faible altitude.



Source : IGN - SCAN 100 | Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

- Aires d'études**
- Aire d'étude rapprochée (500m)
 - Variantes étudiées

Le relief et hydrographie

Carte 10 : Le relief et hydrographie à l’échelle du projet d’aménagement

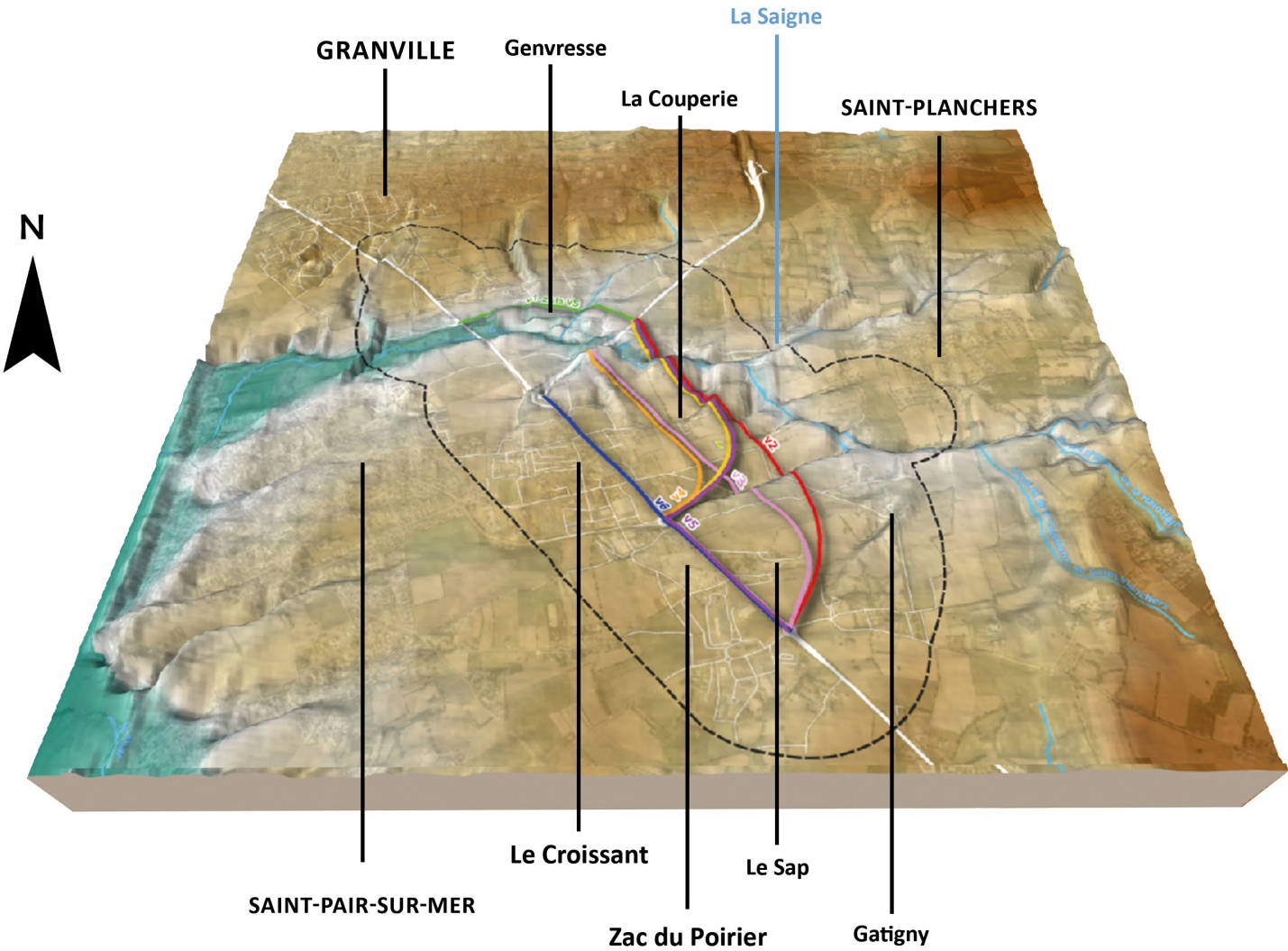


Figure 6 : Bloc Diagramme Saint-Pair-sur-Mer -Exagération verticale : x2

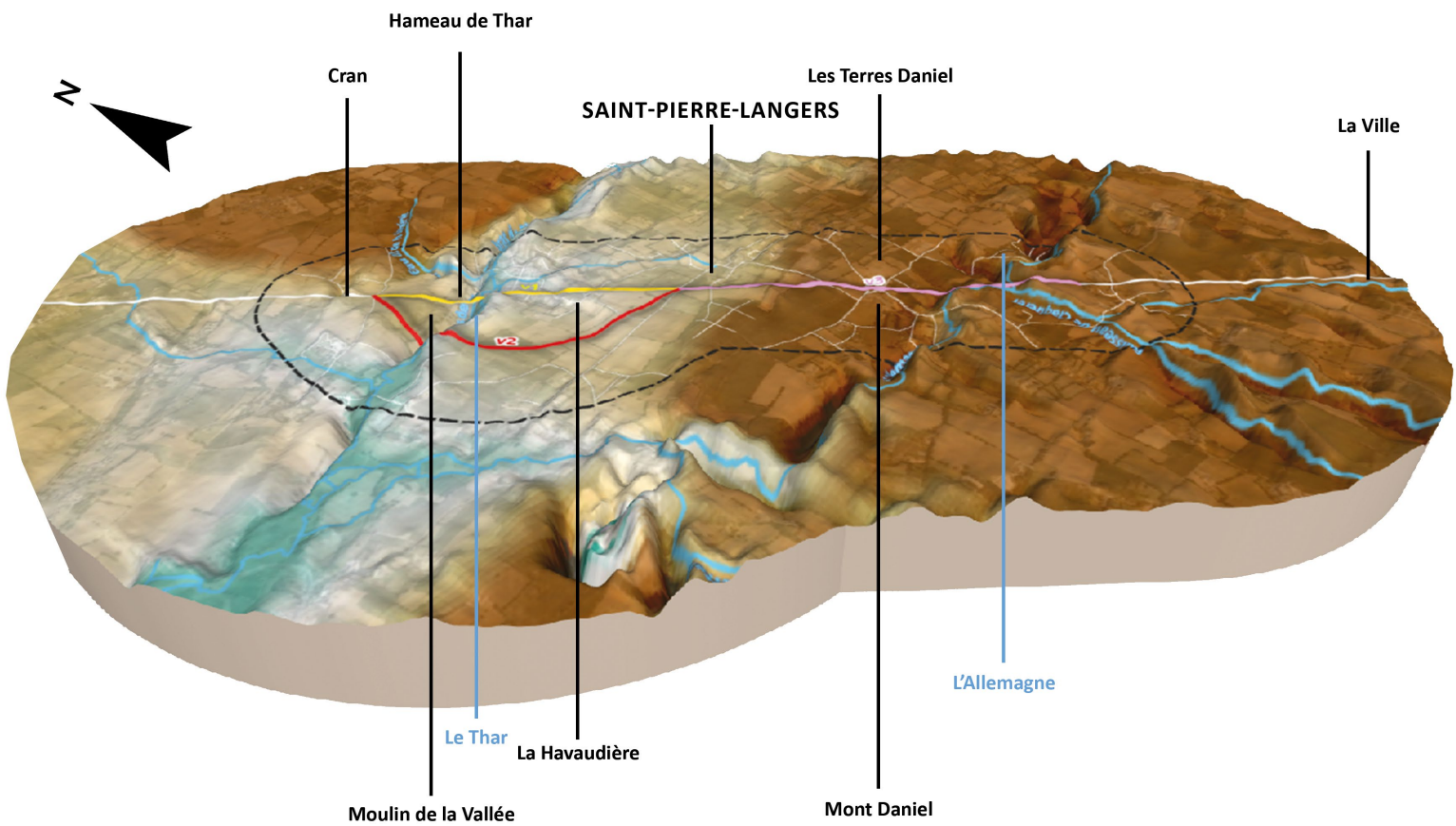


Figure 7 : Bloc Diagramme Saint-Pierre -Langers - Exagération verticale : x2

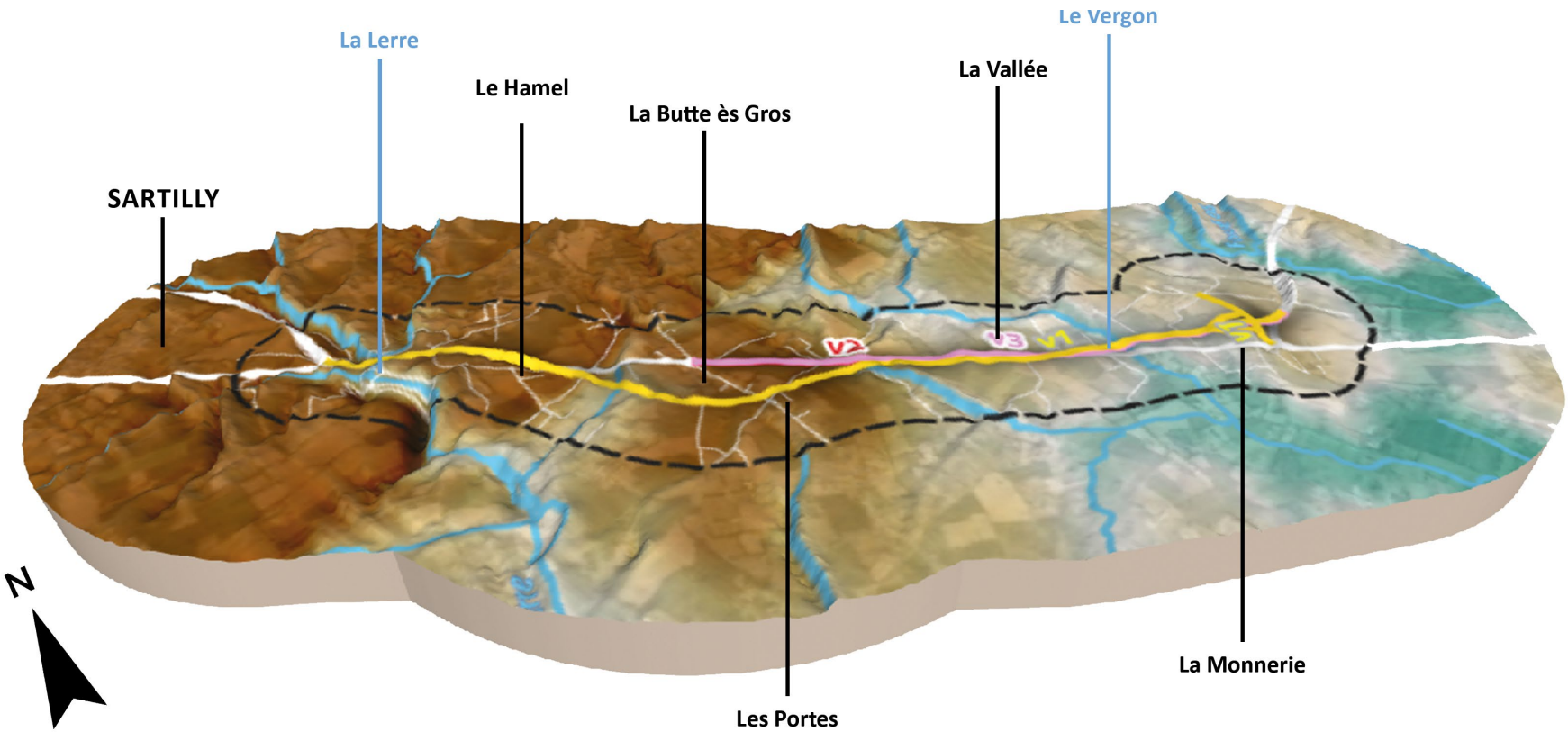


Figure 8 : Bloc Diagramme Marcey-les-Grèves - Exagération verticale : x2

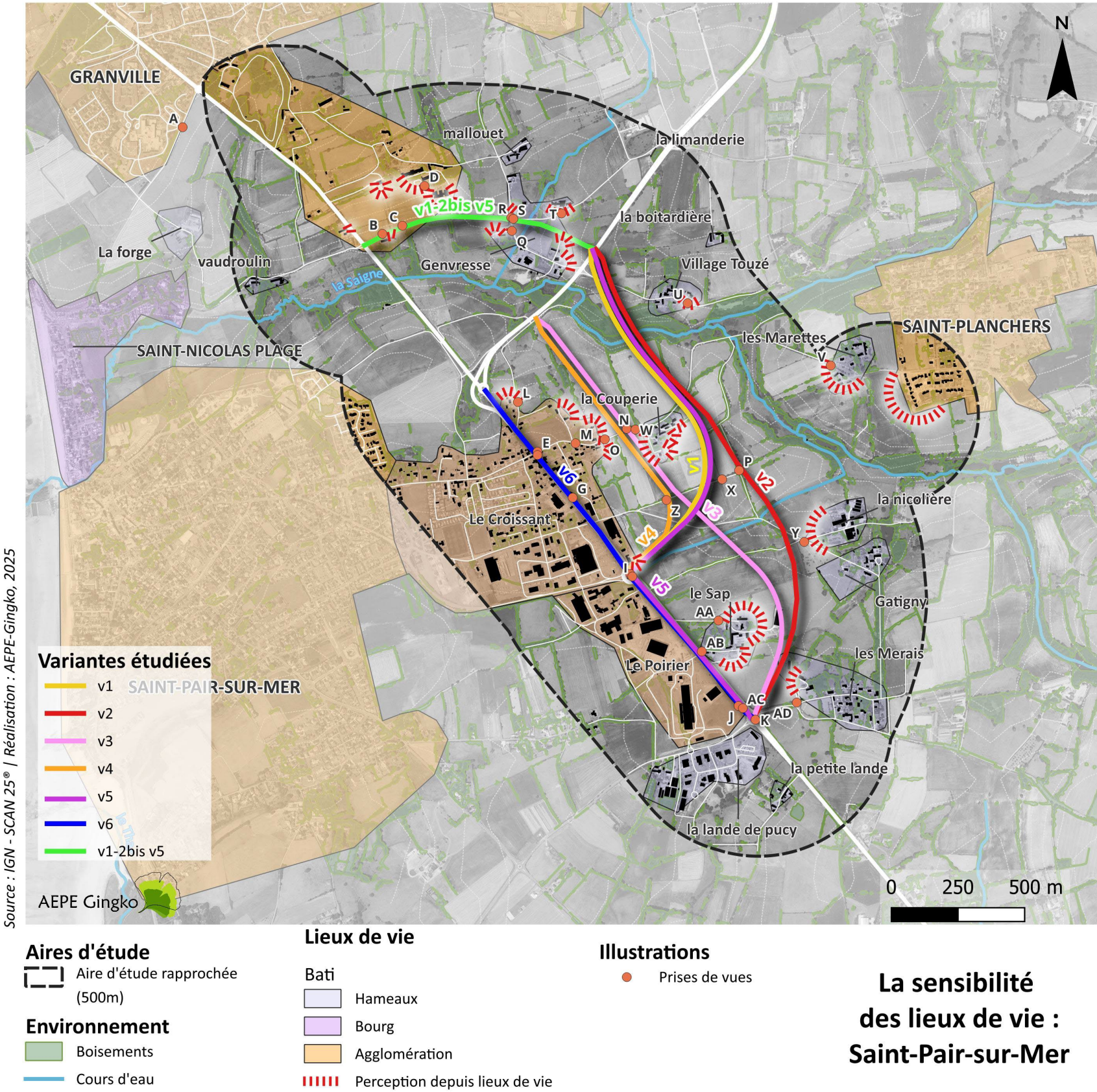
II.5. LES LIEUX DE VIE

II.5.1. LES LIEUX DE VIE DU SECTEUR :
SAINT-PAIR-SUR-MER

Le secteur Saint-Pair-sur-Mer se partage entre les 3 agglomérations de Granville, Saint-Pair-sur-Mer et Saint-Planchers. Il concerne les abords immédiats de la D673, et les hameaux installés dans les vallons créés par le cours d'eau de la Saigne. Il y a une forte asymétrie entre la partie ouest et est de l'axe ainsi qu'entre la partie sud et la partie nord.

Le secteur Saint-Pair-sur-Mer se situe au carrefour de la D971 et la D673. Profitant de cette situation géographique en entrée de l'agglomération de Granville, 3 zones d'activités se sont développées ces dernières années (Le Croissant, le Poirier, la Lande de Pucy). Des commerces de grandes surfaces s'implantent parfois au sein même du tissu d'habitations dense de l'ancien bourg du Croissant. Si l'entrée de l'agglomération est bien lisible entre la Petite Lande et le Poirier, le cœur même du Croissant est un patchwork d'ambiances urbaines et paysagères partagé entre des éléments de zones d'activités robustes et des habitations vernaculaires.

En dehors de cette zone très dense en usages, les différentes variantes s'implantent dans des espaces d'habitat plus diffus composés majoritairement de hameaux de moins de 10 habitations.



Carte 11 : Les lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude du secteur : Saint-Pair-sur-Mer

GRANVILLE



Photo 9 : Vue depuis l'entrée de l'hôpital vers le château de Granville et son boisement coupant toute vue sur les variantes étudiées



Photo 10 : Vue filtrée par la végétation d'habitations isolées à l'ouest de l'échangeur entre la D572 et la D673



Photo 11 : Vue franche vers l'habitation isolée à l'est de l'échangeur entre la D572 et la D673



Photo 12 : Vue filtrée par la végétation depuis l'accueil de loisir Château Bonheur vers les variantes 1bis, 2 bis et 5

SAINT-PAIR-SUR-MER

ROUTE D'AVRANCHES



Photo 13 : Sortie de l'agglomération de Saint-Pair-sur-Mer et vue sur l'entrée de Granville



Photo 14 : Entrée de Saint-Pair-sur-Mer par la RD673 vers Avranches. Le tissu bâti est dense et l'espace public fortement dédié à l'usage des véhicules



Photo 15 : Vue sur la traversée du Croissant par la RD673 en direction de Granville. La forme urbaine héritée du faubourg contraste avec les constructions plus récentes provenant de l’influence de la zone commerciale. En résulte un patchwork paysager peu lisible



Photo 18 : Vue franche sur la RD673 depuis la frange est de la zone commerciale du Poirier. La route dessert également le hameau de la Sap à droite.



Photo 16 : Vue sur l’entrée sud du lieu-dit du Croissant



Photo 19 : Départ de la RD673 vers Avranches. La CCI est à droite

LE CROISSANT



Photo 17 : Vue sur le la RD673 bordant le lieu-dit du Poirier depuis le rond-point de sortie de Saint-Pair-sur-Mer



Photo 20 : Vue ouverte à filtrée sur le projet depuis les nouvelles constructions sur la frange nord du Croissant



Photo 21 : Vue sur l’habitation située sur la frange nord-est du Croissant depuis la route de la Couperie



Photo 22 : Vue franche sur l’habitation située sur la frange est du Croissant depuis les variantes 3 et 4



Photo 23 : Vue filtrée à obstruée sur le projet depuis la route de la Couperie en frange est du Croissant. Les habitations situées au nord du Croissant sont à droite de la photo

SAINT PLANCHERS



Photo 24 : Vue filtrée de la frange sud-ouest de Saint-Planchers depuis la variante 1 au croisement avec le chemin des Champions

GENVRESSE



Photo 25 : Vue filtrée par la végétation de la variante 1 depuis la frange nord-ouest du hameau



Photo 26 : Vue filtrée par le talus de l’habitation sur la frange ouest du hameau depuis le croisement entre la Route de Mallouet et du chemin du Village-Genvresse emprunté par les variantes 1bis, 2bis et 5

LES MARETTES



Photo 27 : Vue sur les habitations de la partie est du hameau depuis le croisement entre la Route de Mallouet et du chemin du Village-Genvresse emprunté par les variantes 1bis, 2bis et 5



Photo 30 : Vue des variantes 1, 2 et 5 depuis le hameau des Marettes. On peut voir le hameau de la Couperie

LA COUPERIE



Photo 28 : Vue des habitations de la frange est du hameau depuis le chemin du Village-Genvresse. Les variantes 1bis, 2 bis et 5 sont projetées dans la prairie enherbée.



Photo 31 : Vue sur la frange sud du hameau de la Couperie depuis la route éponyme

VILLAGE TOUZE



Photo 29 : Vue filtrée par la ripisylve de la Saigne des variantes 1, 2 et 5 sur l'autre flanc du vallon



Photo 32 : Vue sur la partie sud du hameau (à gauche) depuis le chemin des Champions traversé par les variantes 1 et 5

LA NICOLIERE



Photo 33 : Vue filtrée sur la variante 2 depuis l'entrée du hameau de la Nicolière

LE SAP



Photo 34 : Vue filtrée par la végétation de la frange nord du hameau depuis le chemin des Champions. Les variantes 3 et 4 sont projetées sur l'ensemble du champ visuel, les variantes 1,2 et 5 sont partiellement visibles sur la partie gauche de la photo.



Photo 35 : Vue depuis l'allée menant à l'exploitation agricole au nord du hameau du Sap vers les variantes 2 et 3. La haie sur la droite et la topographie filtrent la vue. La topographie donne à voir le vallon sur lequel sont projetées les variantes 1, 4 et 5 On peut également deviner la partie sud-ouest de Saint-Planchers.



Photo 36 : Vue obstruée par la haie et filtrée par la clôture sur les variantes 2 et 3 depuis l'entrée de l'habitation au sud du hameau. Vue sur le hameau des Merais en arrière-plan



Photo 37 : Les habitations de la partie sud du hameau du Sap. Une haie basse obstrue la vue sur la RD673 existante et les variantes 2 et 3 sur la droite

LES MER AIS



Photo 38 : Vue sur l'habitation de la frange ouest des Merais ainsi que vue franche sur les variantes 2 et 3 avec en arrière-plan la partie sud du hameau du Sap et la zone artisanale de Saint-Pair-sur-Mer

Tableau 2 : Définition des sensibilités paysagères des lieux de vie du secteur Saint-Pair-sur-Mer

Entité étudiée		Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère					Sensibilité paysagère	
			Variantes étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet		Reconnaissance de l'élément
Agglomérations									
Granville		12581	Variantes 1bis, 2bis et 5	0	La D673 est l'un des axes pénétrant dans Granville depuis le sud. Au sein de l'aire d'étude, l'environnement paysager est ouvert cadré par l'hôpital et le château de Grainville. Le raccordement à la D971 longe une zone de service à l'environnement ouvert à filtré par des haies où se trouvent l'école intercommunale de musique et l'accueil de loisirs Château Bonheur	Équivalent	Variante 1bis, 2bis et 5 - Raccordement D971 – Vue permanente depuis les espaces de loisirs sur la D572	Nationale	Faible
Saint-Pair-sur-Mer		4238	Variantes 5 et 6	0	La D673 longe les ZAC de la Petite Lande et du Poirier avant de traverser l'ancien bourg du Croissant	Équivalent	Variante 5 – Permanente entre le rond-point de la CCI et le Rond-Point du Croissant Variante 6 – Permanente entre le rond-point de la CCI et l'échangeur de la D971	Nationale	Très forte
Saint Planchers		1435	Variante 1, 2, 3 et 5	650	Le nouveau lotissement au sud de l'agglomération est ouvert sur le grand paysage. Des arbres isolés et des haies filtrent les vues sur les variantes étudiées	Point haut	Variante 1 et 5 – Vues rares depuis les jardins privatifs du nouveau lotissement au sud-ouest de l'agglomération Variante 2 - Vues occasionnelles depuis les jardins privatifs du nouveau lotissement au sud-ouest de l'agglomération Variante 3 - Vues rares depuis les jardins privatifs du nouveau lotissement au sud-ouest de l'agglomération	Nationale	Modérée
Hameaux									
Granville	Genvresse		Variantes 1bis, 2bis et 5	0	Le projet de raccordement à la RD971 traverse le hameau. Les habitations ont un environnement paysager ouvert à filtré par les haies vers le projet	Équivalent	Raccordement D971 – Vue permanente depuis les habitations aux abords du projet. Rares à occasionnels en frange sud et nord-ouest	Locale	Très forte
	Village Touzé		Variante 1,2 et 5	100	Vues filtrées par la ripisylve de la Saigne vers les variantes étudiées	Point haut	Variante 1, 3 et 5 – Vues occasionnelles sur les variantes au nord du hameau de la Couperie	Locale	Modérée

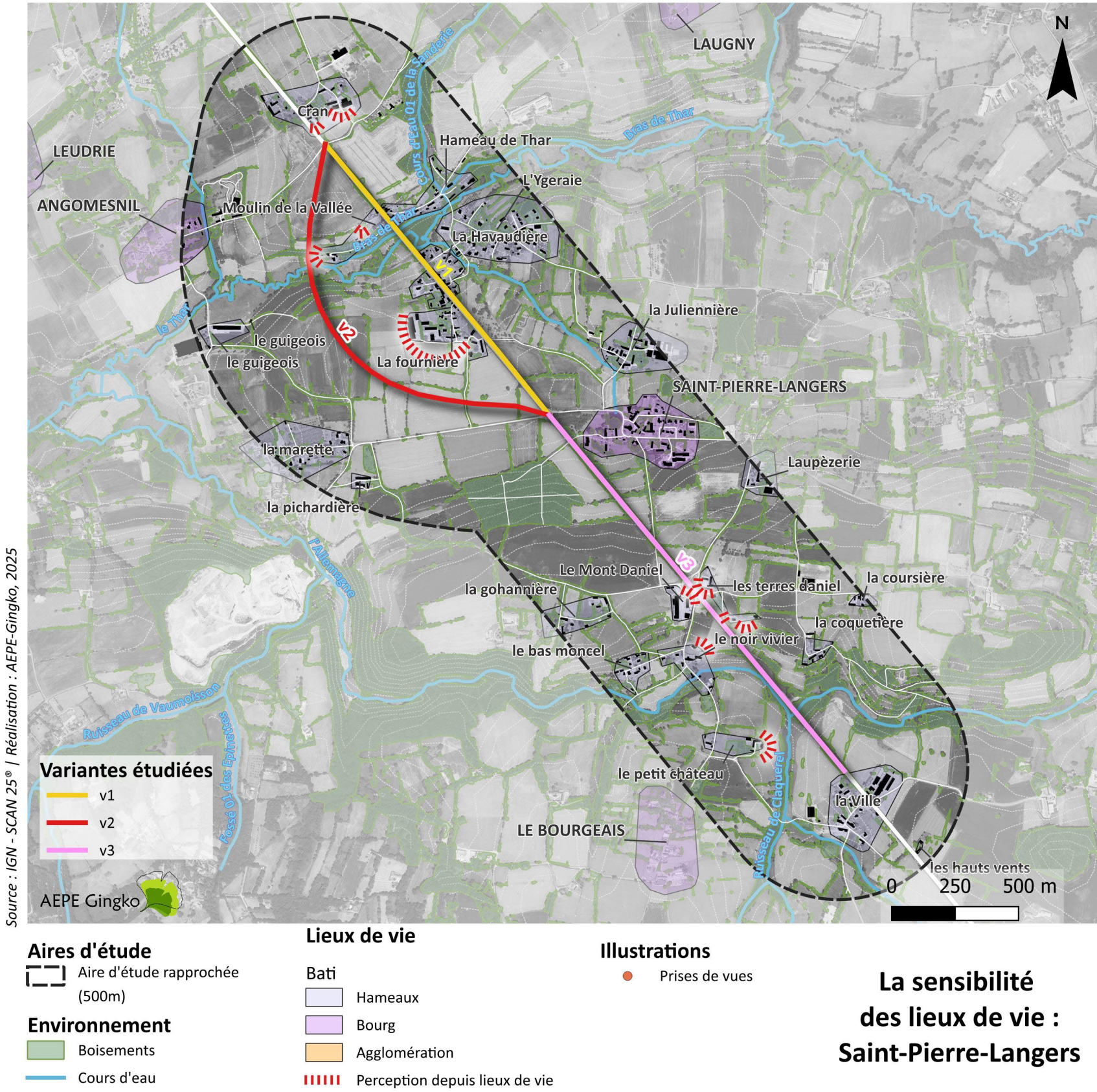
Entité étudiée		Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
			Variantes étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Saint-Planchers	Les Marettes		Variante 1, 2, 3 et 5	500	Ouvert à filtré par les haies bocagères au sud-ouest du hameau et sur l'autre coteaux où se situe le projet	Point haut	Variante 1 et 5 – Vues régulières du projet entre le hameau du Sap et la Couperie depuis la voie et les jardins privatifs Variante 2 - Vues régulières du projet entre le hameau du Sap et la Couperie depuis la voie et les jardins privatifs Variante 3 - Vues rares du projet au niveau de la Couperie depuis la voie et les jardins privatifs	Locale	Modérée
	Le Croissant		Variantes 1, 4, 5 et 6	0	La D673 traverse l'ancien bourg du Croissant	Équivalent	Variante 1, 4 et 5 – Vues occasionnelles depuis la frange nord-est Variante 6 – Vue permanente depuis les abords de la RD673	Locale	Très Forte
Saint-Pair-sur-Mer	ZAC le Poirier		Variantes 2, 3, 5 et 6	0	La D673 longe la partie nord-est de la ZAC du Poirier. Ouvert à filtré par la végétation au nord-est de la ZAC Vue ouverte depuis la partie nord-ouest de la ZAC sur les variantes 2 et 3	Équivalent	Variante 2 et 3 – Vues régulières des variantes 1 et 2 entre les hameaux des Meris et le hameau du SAP Variantes 5 et 6 -Vue permanente de la D673 depuis la frange nord-est de la ZAC	Locale	Modérée
	ZAC Lande de Pucy		Variantes 2,3,5 et 6	0	La D673 longe la partie nord-est ZAC du Poirier. Ouvert à filtré par la végétation au nord-est de la ZAC	Équivalent	Variantes 2 et 3 – Vue unique sur le commencement des deux variantes depuis la frange nord-est de la ZAC Variante 5 et 6 – Vue permanente de la D673 depuis la frange nord-est de la ZAC	Locale	Modérée
	La Couperie		Variantes 1,2,3,4 et 5	20	Vues ouvertes à filtrées, par les haies au sud du hameau, des variantes 1, 2 et 5 Vues ouvertes à filtrées par les haies au nord et à l'est du hameau, des variantes 3 et 4	Équivalent	Variantes 1, 2et 5– Vues occasionnelles depuis les franges est et nord du hameau Variantes 3 et 4 – Vues permanente depuis la frange ouest du hameau	Locale	Très Forte
	La Nicolière		Variante 2	80	Vue filtrée par le relief et la végétation à l'ouest du hameau de la variante 2	Équivalent	Variante 2 – Vue rare depuis la frange ouest du hameau	Locale	Faible
	Le Sap		Variante 1, 2, 3, 4, 5 et 6	0	Ouvert à filtré par une haie au sud du hameau et des boisements peu épais en frange est	Équivalent	Variante 1,4 et 5– Vues régulières entre le commencement au nord de la Zac du Poirier et le chemin des Champions	Locale	Très Forte

Entité étudiée		Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
			Variantes étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
							Variante 2 et 3 – Vue permanente entre le commencement Lande de Pucy et le chemin des Champions successivement par les différentes habitations de la frange est Variante 5 et 6 – Vue permanente depuis les habitations au sud-ouest du hameau et depuis les chemins menants aux habitations. Vues occasionnelles depuis les étages		
	Les Merais		Variantes 2,3,5 et 6	0	Ouvert à filtré par la végétation en frange ouest	Équivalent	Variantes 2 et 3 - Vues rares depuis la frange ouest du hameau Variantes 5 et 6 - Vues rares depuis la frange ouest du hameau	Locale	Forte

II.5.2. LES LIEUX DE VIE DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS

Les lieux de vie présents sur le secteur de Saint-Pierre Langers prennent majoritairement la forme de hameaux. On recense néanmoins un bourg au sein de l’aire d’étude : Saint-Pierre-Langers. Les hameaux de Thar, de la Havaudière, du moulin de la Vallée, de la Fournière et de l’Ygeraie forment également une forte densité de population pouvant s’apparenter à un faubourg étant partagé sur deux communes : saint-Pierre-Langers et Saint-Aubin-des-Préaux.

Les lieux de vies les plus sensibles sont situés aux abords immédiats de la D673. Trois hameaux sont sensibles au projet de contournement.



Carte 12 : Les lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude du secteur : Saint-Pierre-Langers

CRAN



Photo 39 : Vue depuis le carrefour RD673/RD154 vers le hameau de Cran. Vues filtrées à ouvertes sur le grand paysage grâce à la situation topographique plus élevée



Photo 42 : Vue de l'entrée du hameau en surplomb de la vallée du Thar

HAMEAU DE THAR



Photo 40 : Vues depuis la route départementale RD673



Photo 43 : Vue de la RD673 au cœur du Hameau. L'emprise dédiée à la voiture comprend l'intégralité de l'espace public

MOULIN DE LA VALLEE



Photo 41 : Vue des habitations à l'ouest du hameau depuis le chemin les desservant. Le projet se situe en arrière-plan

LA FOURNIERE



Photo 44 : Vues depuis les habitations de la partie sud du hameau vers le projet



Photo 45 : Vues vers les façades et les clôtures pour constater l’orientation des habitations vers le projet

LES TERRES DANIEL



Photo 48 : Vue filtrée à obstruée par l’encaissement de la voie, depuis la partie sud du hameau vers la RD673

LE MONT DANIEL



Photo 46 : Vue depuis la bordure est du hameau vers le sud

LE NOIR VIVIER



Photo 49 : Vue depuis la D143 vers la D673. On perçoit les véhicules au travers des jardins privés

LE PETIT CHATEAU (JULLOUVILLE)



Photo 47 : Vue franche sur la RD673 et l’habitation très proche de la voie



Photo 50 : Vue filtrée par la végétation depuis la RD673 vers le hameau

Tableau 3 : Définition des sensibilités paysagères des lieux de vie du secteur Saint-Pierre-Langers

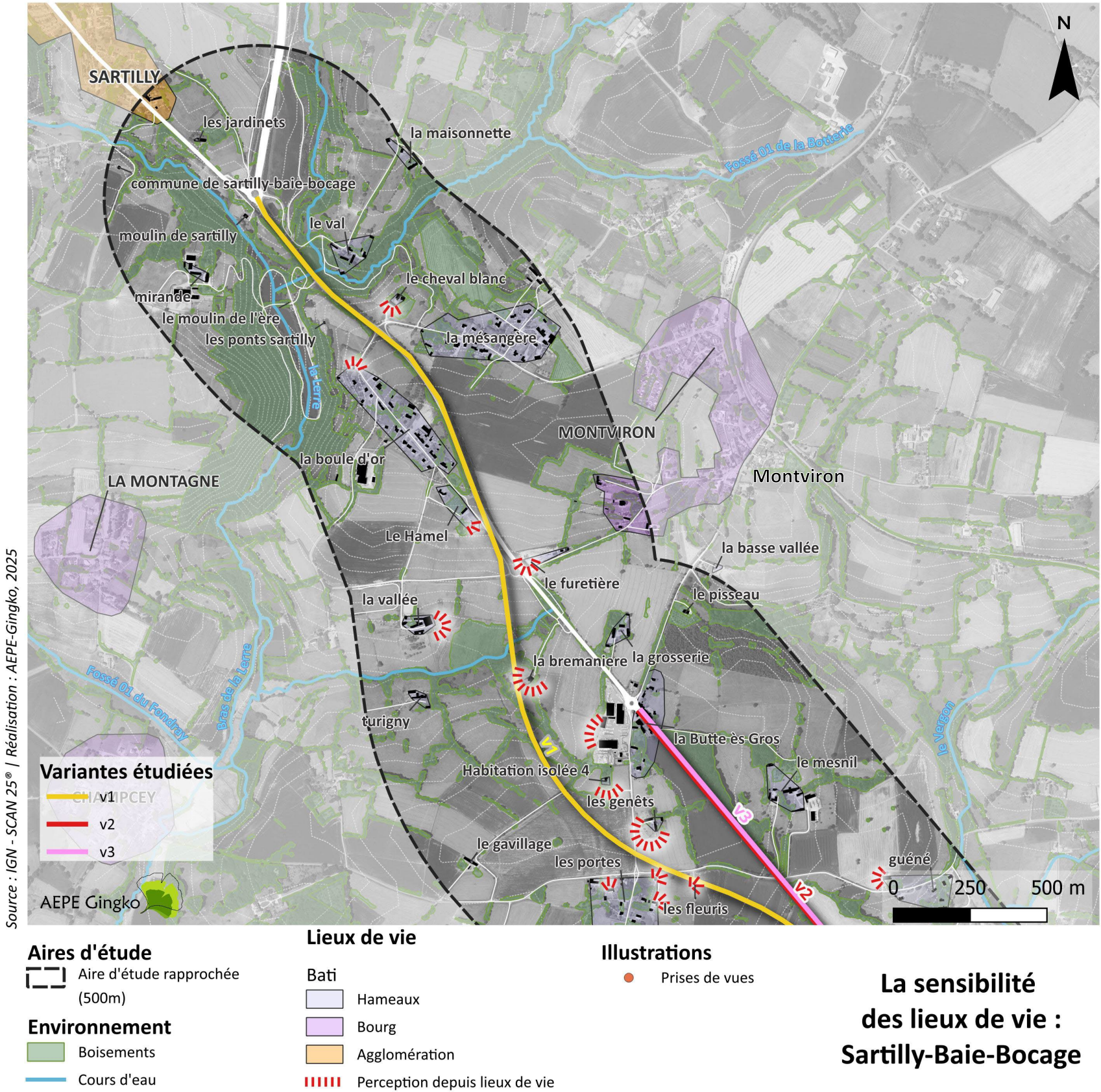
Entité étudiée		Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
			Variantes étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Hameaux									
Saint-Aubin-des-Préaux	Cran	461	Variante 1	50	Obstrué par la végétation sur les franges sud et est du hameau	Point haut	Variante 1 - Rares depuis les entrées des habitations sur la D673 et depuis un étage au sein des habitations de la frange est du hameau	Locale	Faible à Modérée
	Hameau de Thar		Variante 1	0	La frange ouest du hameau est longée par la D673	Équivalent	Variante 1 – Permanente sur la frange ouest	Locale	Très forte
	Moulin de la Vallée		Variante 1 et 2	0	Longée par la D673 sur sa frange est et filtré par la végétation sur la frange ouest	Équivalent	Variante 1 – Permanente sur la frange est Variante 2- Vues rares à occasionnelle depuis l'habitation de la frange ouest du hameau	Locale	Très forte
Saint-Pierre-Langers	La Havaudière	626	Variante 1	0	Traversée par la D673	Équivalent	Variante 1 – Permanente aux abords de la D673	Locale	Très forte
	La Fournière		Variante 1 et 2	0	Longée par le D673 sur sa frange est et filtré par le relief et la végétation sur sa frange sud	Équivalent	Variante 1 – Vues permanente de la D673 depuis les habitations aux abords Variante 2 – Vues occasionnelles du projet depuis les habitations en frange sud du hameau	Locale	Modérée
	Le Mont Daniel		Variante 3	10	Ouvert à filtré par le relief	Équivalent à point haut	Variante 3 – Vue permanente de la D673 au croisement avec la D143 et rares vues sur le versant sud depuis l'étage de l'habitation située sur la frange est du hameau	Locale	Forte
	Les terres Daniel		Variante 3	10	Ouvert à filtré par le relief et le verger au sud du hameau	Point haut	Variante 3 – Vue permanente de la D673 au croisement avec la D143 et ses abords	Locale	Forte
	Le noir Vivier		Variante 3	120	Filtré par le relief et la végétation en frange est du hameau	Équivalent	Variante 3 – Rares vues de la D673 depuis les jardins privés des habitations en frange nord-est du hameau	Locale	Modérée
Jullouville	Le petit château	2382		175	Filtré par la végétation	Point haut	Variante 0 - Vue unique sur la D673 depuis la frange sud-est du hameau	Locale	Faible

II.5.3. LES LIEUX DE VIE DU SECTEUR :
SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le secteur Sartilly-Baie-Bocage est majoritairement composé de hameaux. Le bourg de Monviron est le lieu de vie le plus important de ce secteur. L’agglomération de Sartilly, située au nord du périmètre d’étude et ayant déjà fait l’objet d’un contournement ouvert en 2015 n’est pas concernée par ce nouveau tronçon.

La grande majorité du secteur est très vallonnée. Cela permet des vues sur le grand paysage et à minima à l’échelle de vallées. Plusieurs lieux de vie, placés en position de belvédère, sont modérément à fortement sensibles au projet.

La partie sud du secteur est située sur un plateau cultivé. En l’absence de culture, le regard peut également porter au loin. Tournés vers ces grands horizons, 4 lieux de vie sont modérément sensibles à l’implantation du projet.



Carte 13 : Les lieux de vie à l’échelle de l’aire d’étude du secteur : Sartilly-Baie-Bocage

LE CHEVAL BLANC



Photo 51 : Vue de l’habitation du hameau du Cheval Blanc depuis la RD673

LE FURETIERE



Photo 54 : Vue depuis le commerce/ habitation du hameau du Furetière vers la RD673 et le projet de contournement

LA BOULE D’OR



Photo 52 : Vue de l’habitation située en partie ouest du hameau de la Boule d’Or depuis la RD673



Photo 55 : Vue depuis la RD673 vers les hameaux de la Vallée, de la Mancelière et le projet (à gauche de la photo)

LE HAMEL



Photo 53 : Vue de l’habitation située en partie sud du hameau de la Boule d’Or depuis la RD673. Sa position en promontoire lui confère une sensibilité élevée

LA BREMANIERE



Photo 56 : Vue depuis la RD673 vers le hameau de la Bremanière, la Butte ès Gros et le projet (à droite)

LA BUTTE ES GROS



Photo 57 : Vue depuis le rondpoint de la Butte ès Gros vers le sud. On l’importance et l’emprise de la voirie dans le hameau



Photo 60 : Vue filtrée depuis l’emprise du projet vers la partie sud du hameau

HABITATION ISOLEE 4



Photo 58 : Vue depuis l’allée de l’habitation vers le projet avec une haie au premier plan

LES PORTES (BACILLY)



Photo 61 : Des haies filtrent ou obstruent les vues depuis la partie ouest du hameau

LES GENETS



Photo 59 : Vue sur le projet depuis l’habitation des genêts vers l’ouest



Photo 62 : Depuis l’allée à l’est du hameau, vue ouverte contrainte par le léger dénivelé



Photo 63 : Vue cadrée vers le nord et le projet par la haie et le champ surélevé



Photo 64 : L'habitation au nord-ouest du hameau est bordée au sud par une haie persistante mais n'a pas de filtre sur sa partie nord

LES FLEURIS



Photo 65 : Vue franche vers le projet et la maison depuis l'entrée de l'habitation des Fleuris

GUENE



Photo 66 : Vue depuis le commerce/ habitation du hameau du Furetière vers la RD673 et l'emprise du projet de contournement

Tableau 4 : Définition des sensibilités paysagères des lieux de vie du secteur Sartilly-Baie-Bocage

Entité étudiée		Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
			Variantes étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
Hameaux									
Sartilly-Baie-Bocage	Le Cheval Blanc	2835	Variante 1	95	Cadré par la végétation au sud du hameau	Équivalente	Variante 1 - Vue continue depuis la façade sud du hameau	Locale	Faible
	La Boule d'Or		Variante 1	25	Filtré par le relief	Point haut	Variante 1 - Perception rare depuis l'habitation située au nord du hameau	Locale	Très Faible
	Le Hamel		Variante 1	25	Ouvert	Point haut en belvédère	Variante 1 - Vue continue depuis l'habitation au sud du hameau	Locale	Très forte
	Le Furetière		Variante 1	75	Ouvert à filtré par la végétation	Équivalent	Variante 1 – Vue continue depuis la frange ouest du hameau	Locale	Forte
	La Vallée		Variante 1	250	Ouvert à filtré par les haies et la ripisylve à l'est du hameau	Point haut à équivalent	Variante 1 – Vue régulière sur le projet depuis la frange est du hameau	Locale	Modérée
	La Bremanière		Variante 1	17	Filtré par la végétation autour du hameau	Équivalent à point bas	Variante 1 – Vue continue depuis la frange ouest du hameau sur la partie la plus proche du projet ainsi que sur la liaison avec la D673	Locale	Très Forte
Lolif	La Butte ès Gros	599	Variante 2 et 3	0	Traversé par la D673 et filtré par la végétation en frange nord du hameau	Équivalent à point haut	Variante 2 et 3 – Vue continue sur la D673 depuis ses abords	Locale	Forte
	Les Genêts		Variante 1	100	Filtré par la végétation au sud et par le talus en frange ouest du hameau	Équivalent	Variante 1 – Vue occasionnelle du projet depuis les étages des habitations	Locale	Modérée
	Les Portes		Variante 1	50	Filtré par le relief sur la partie est du hameau et par la végétation des habitations en frange nord	Équivalent	Variante 1 – Vues continues du projet sur la frange nord du hameau et occasionnelles sur la partie est du hameau	Locale	Forte

Entité étudiée		Population légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
			Variante étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissance de l'élément	
	Les Fleuris		Variante 1	0	Ouvert à filtré par les cultures	Équivalent	Variante 1 - Permanente sur la frange nord-est du hameau	Locale	Très Forte
	Guéné		Variante 2 et 3	250	Filtré par le relief	Point bas	Variante 2 et 3 – Rare vue sur la D673 depuis la frange ouest du hameau	Locale	Faible
Bacilly	Les Portes	949	Variante 1	50	Filtré par les haies des habitations en frange nord du hameau	Équivalent	Variante 1 – Vues occasionnelles depuis le portail des habitations situées en frange nord du hameau	Locale	Modérée

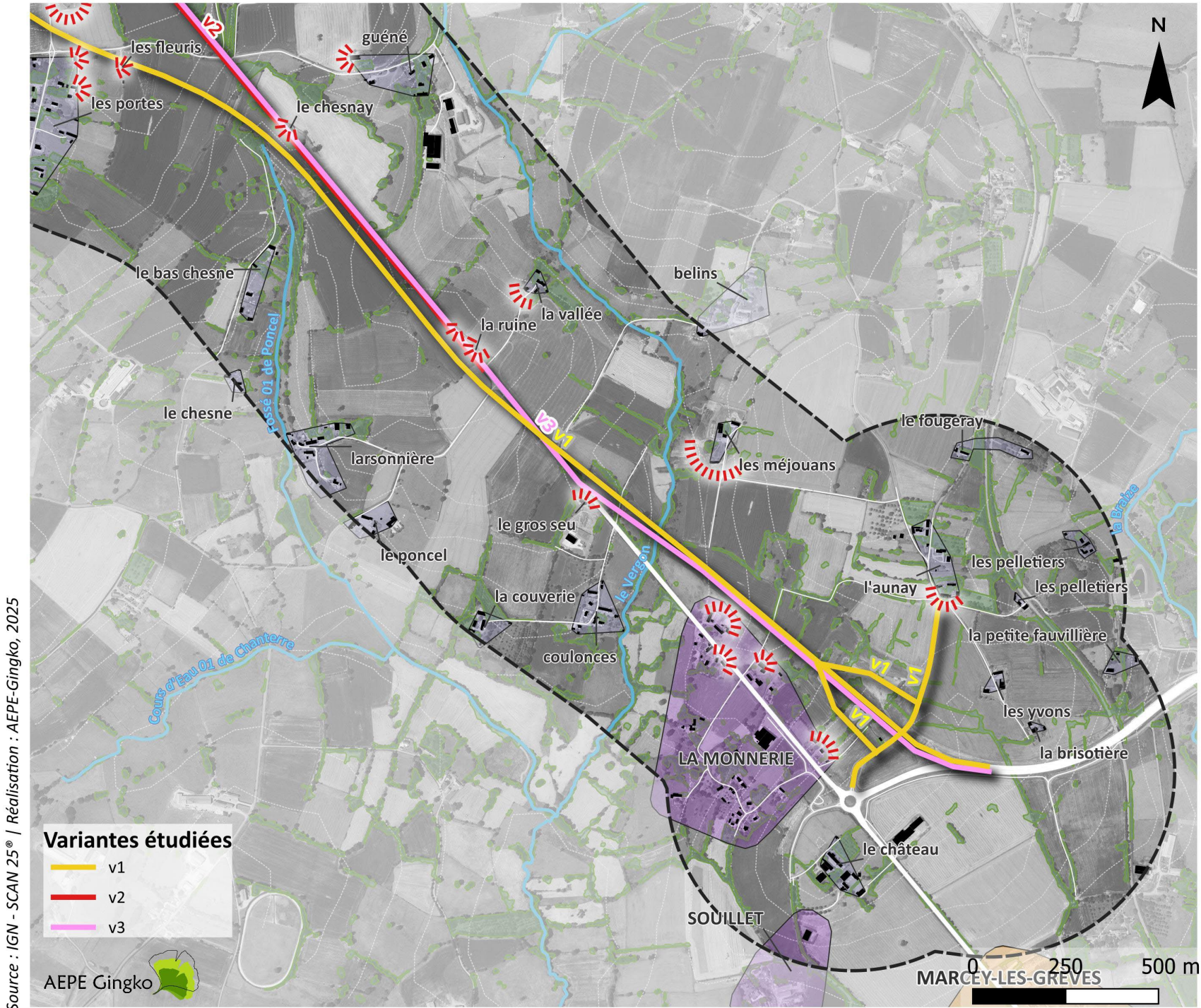
II.5.4. LES LIEUX DE VIE DU SECTEUR :
MARCEY-LES-GREVES

Le secteur Marcey-les-Grèves est majoritairement composé de hameaux. Le hameau de la Monnerie est le lieu de vie plus important de ce secteur. Il est situé au sud du secteur, à proximité du tronçon du contournement de Marcey-les-Grèves ayant déjà été réalisé. Il est traversé par la D673. La frange nord du bourg est très sensible au projet de variante 1 la longeant car elle s’implanterai dans la perspective des jardins privés de ces habitations.

On recense peu de sensibilités existantes aux abords de la RD673.

Les hameaux liés aux lieux de vie sont situés aux abords immédiats de la route existante. 3 hameaux situés au nord de l’axe sont modérément sensibles aux projets.

Les hameaux ne présentant pas de perception ne seront pas analysés.



Aires d'étude
Aire d'étude rapprochée (500m)

Environnement
Boisements
Cours d'eau

Lieux de vie
Bati
Hameaux
Bourg
Agglomération
Perception depuis lieux de vie

Illustrations
Prises de vues

La sensibilité
des lieux de vie :
Marcey-les-Grèves

Carte 14 : Les lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude du secteur : Marcey-les-Grèves

LA MONNERIE



Photo 67 : Vue filtrée du projet de raccordement de la D673 au contournement



Photo 68 : Les habitation de la Monnerie proches de la RD 673 avec une voirie sur le côté droit plus libre



Photo 69 : les habitations de la Monnerie s'ouvrent vers le grand paysage au nord

L'AUNAY



Photo 70 : les habitations de la Monnerie donnent à voir le grand paysage vers le nord

LE GROS SEU



Photo 71 : les habitations du hameau du Gros Seu entourées par une haie masquant les vues du jardin

LES MEJOUANS



Photo 72 : les habitations du hameau des Méjouans masquée par la ripisylve du Vergon

LA VALLEE



Photo 73 : La topographie en contrebas du hameau de la Vallée permet une moindre sensibilité du hameau

HAMEAU LA RUINE



Photo 74 : Maisons et jardins privés du hameau de la Ruine en bord de RD673

HAMEAU LE CHESNAY



Photo 75 : Les habitations du hameau du Chesnay en proximité immédiate avec la RD673 et un espace de stationnement au premier plan

Tableau 5 : Définition des sensibilités paysagères des lieux de vie du secteur Marcey-les-Grèves

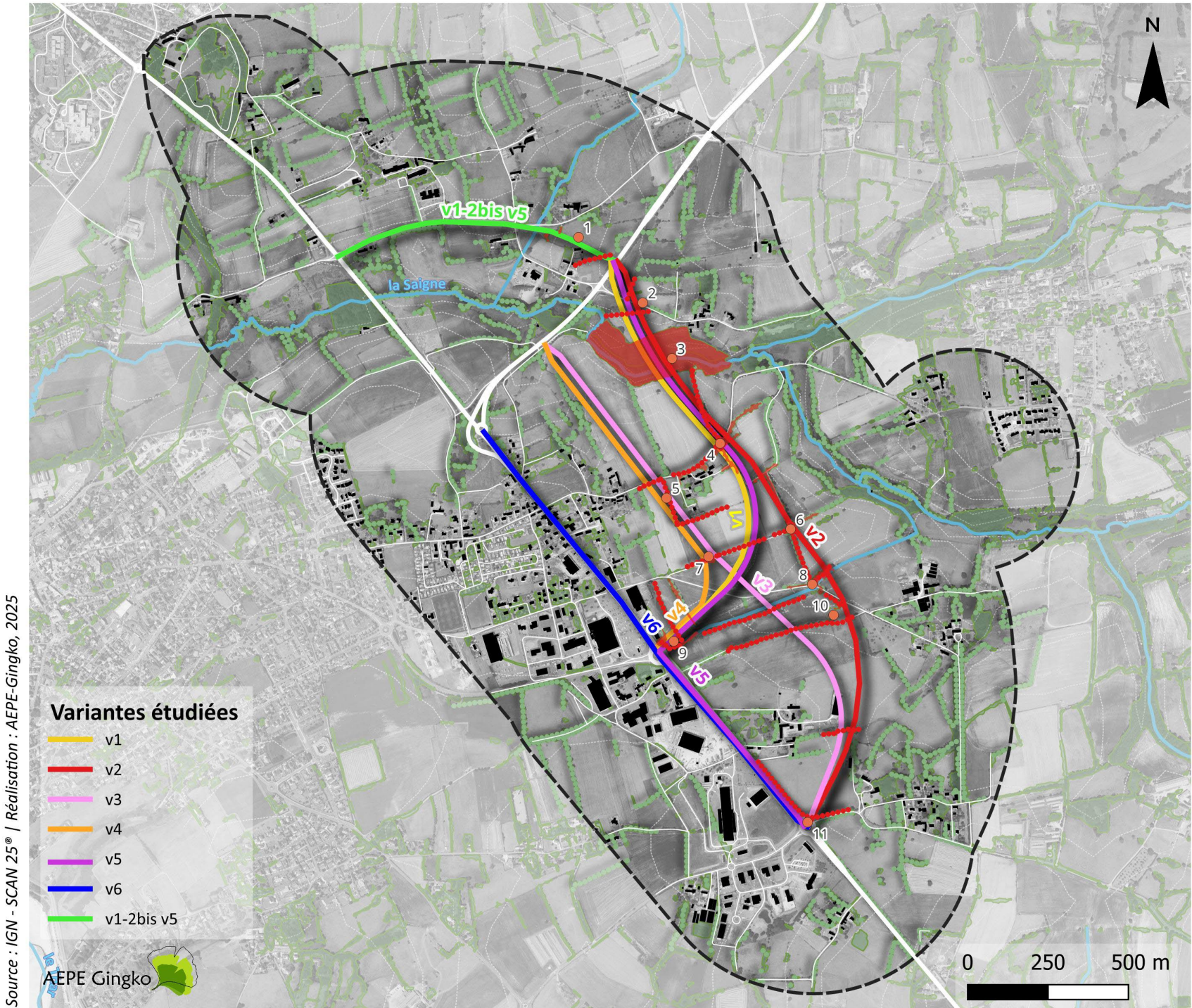
Entité étudiée		Populatio n légale 2019 (Source INSEE)	Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
			Variantes étudiées	Eloignement de l'élément vis-à-vis de la variante la plus proche (mètres)	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Reconnaissa nce de l'élément	
Bourgs									
Marcey-les-Grèves	La Monnerie	1297	Variantes 1 et 3	0	Filtré par les haies de la franges nord et le relief	Équivalent	Variante 1 - Vue depuis les jardins privés de la frange nord- est	Régionale	Forte
Hameaux									
Lolif	Le Chesnay	599	0Variante 1, 2 et 3	0	Ouvert à filtré par le talus	Équivalent	Variante 1 – Depuis les étages de la face ouest Variante 2 et 3 – Depuis la face ouest	Locale	Modérée
	La Vallée		Variante 2 et 3	220	Filtré par le relief et la végétation au sud-ouest	Point bas	Variante 2 et 3 – Depuis l'étage de la face sud	Locale	Très Faible
	La Ruine		Variante 1,2 et 3	0	Ouvert à filtré par le talus de l'autre côté de la D673	Équivalente	Variante 1 – Depuis les étages de la face ouest Variante 2 et 3 – Depuis la face ouest	Locale	Faible
	Le Gros Seu			0	Filtré par la haie devant l'habitation	Équivalente	Variante 0 et 1– Depuis l'entrée est	Locale	Modérée
Marcey-les-Grèves	Les Méjouans	1297	Variante	250	Filtré par la végétation de la ripisylve à l'ouest et la haie au sud	Point bas	Variante 0 et 1 – depuis la frange sud du hameau	Locale	Modérée
	L'Aunay		Variante 1	15	Ouvert à filtré par la végétation au sud du hameau	Équivalent	Vue continue sur la variante 1 depuis le sud du hameau		Modéré

II.6. LE PAYSAGE BOCAGER

II.6.1. LE PAYSAGE BOCAGER DU
SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER

Le paysage bocager du secteur Saint-Pair sur Mer est composé de haies, en bordure de champs, autour de hameaux ainsi que le long des chemins. Des boisements plus importants accompagnent les fonds de vallons. On remarque notamment une ripisylve large établie autour du cours d’eau de la Saigne.

Douze secteurs ont été recensés comme sensibles. La majorité de ces secteurs sont représentés par des haies bordant des chemins ou des hameaux. Deux boisements associés à la Saigne et ses affluents sont très sensibles au projet. Un seul boisement, en entrée d’agglomération de Granville est sensible à un potentiel élargissement de la voie existante.



Source : IGN - SCAN 25[®] / Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

Variantes étudiées

- v1
- v2
- v3
- v4
- v5
- v6
- v1-2bis v5

Aires d'étude

- Aire d'étude rapprochée (500m)

Lieux de vie

- Bati

Environnement

- Boisements
- Haies
- Cours d'eau

Sensibilité du bocage

- Boisement très sensible
- Haie très sensible
- Secteurs sensibles

**La sensibilité du
paysage bocager :
Saint-Pair-sur-Mer**

Carte 15 : La sensibilité du paysage bocager du secteur : Saint-Pair-sur-Mer

SECTEUR 1



Photo 76 : Sur la gauche, vue de la haie bordant la frange Est du hameau de Genvresse. Sur la droite, plusieurs arbres isolés au sein de la prairie

SECTEUR 2



Photo 77 : Vue depuis le chemin du Pont Burey vers la haie arbustive bordant la parcelle agricole au sud de la route. La ripisylve de la Saigue se situe en arrière-plan (Cf secteur 3)



Photo 78 : Vue depuis le chemin du Pont Burey vers la haie arbustive bordant la parcelle agricole au nord du chemin et servant de masque visuel avec la D971

SECTEUR 3



Photo 79 : Vue de la ripisylve de la Saigue depuis le hameau du Village Touzé



Photo 80 : Vue de l'ambiance forestière dense au sein de la ripisylve de la Saigue

SECTEUR 4



Photo 81 : Vue de la haie d'arbres élagués au nord du hameau de la Couperie depuis la D151

SECTEUR 5



Photo 82 : Vue depuis la RD151 vers le hameau de la Couperie et la haie arbustive bordant la prairie sur sa frange ouest.

SECTEUR 6



Photo 83 : À l'issue du chemin des Champions, un chemin creux emprunté par les randonneurs est bordé par des haies multistrates

SECTEUR 7



Photo 84 : Vue de la haie multi strate bordant le chemin des Champions

SECTEUR 8



Photo 85 : Vue de l'entrée du chemin creux et sa haie (sur la gauche) depuis la route de la Nicolière et la ripisylve en contrebas du vallon prenant sa source au rondpoint du Croissant

SECTEUR 9



Photo 86 : Vue de la haie multi strates bordant une parcelle agricole à l'est de du rond-point entrée sud du Croissant. Les variantes 1, 4 et 5 y sont raccordées.

SECTEUR 10



Photo 87 : Vue de la double haie arbustive bordant le chemin creux depuis le hameau de la Nicolière

SECTEUR 11

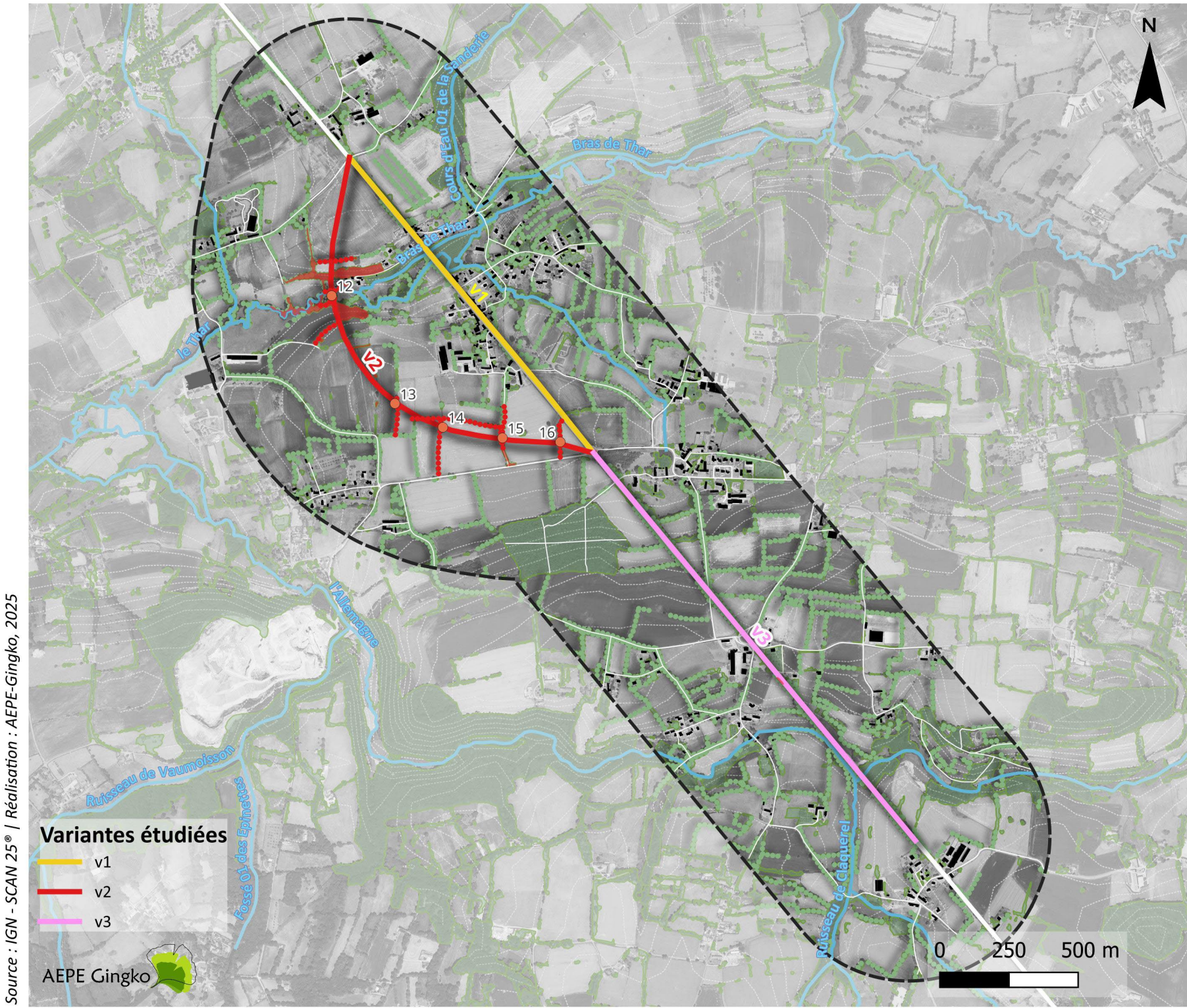


Photo 88 : Vue de la haie arbustive puis le rond-point du parc d'activité de la Petite Lande

II.6.2. LE PAYSAGE BOCAGER DU
SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS

Le paysage bocager du secteur Saint-Pierre-Langers est composé de haies délimitant des parcelles agricoles, au sein des hameaux et en bordure de voiries et chemins. On remarque notamment deux ripisylves larges établies autour des cours d’eau de l’Allemagne et du Bras de Thar.

Les sensibilités du paysage bocager au sein du secteur Saint-Pierre-Langers sont concentrées sur le tracé de la variante 1. En tout, 5 composantes du paysage bocager sont très fortement sensibles au projet. Parmi ces secteurs, le paysage du vallon du Bras de Thar concentre une grande diversité de formes végétales caractéristiques du paysage bocager.



Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée (500m)

Lieux de vie

Bati

Environnement

Boisements

Haies

Cours d'eau

Sensibilité du bocage

Boisement très sensible

Haie très sensible

Secteurs sensibles

La sensibilité du
paysage bocager :
Saint-Pierre-Langers

Carte 16 : La sensibilité du paysage bocager du secteur : Saint-Pierre-Langers

SECTEUR 12



Photo 89 : Vue depuis le chemin de desserte du hameau du moulin de la vallée dans une ambiance boisée



Photo 90 : Vue du vallon du Thar avec sa ripisylve dense

SECTEUR 13



Photo 91 : Haie multistrata en bordure de champs

SECTEUR 14



Photo 92 : Haie multi strate en bordure de champs

SECTEUR 15



Photo 93 : Haie arborée bordant le chemin creux rejoignant le hameau de la Fournière. Ce chemin creux est notamment emprunté par plusieurs circuits de randonnée

SECTEUR 16



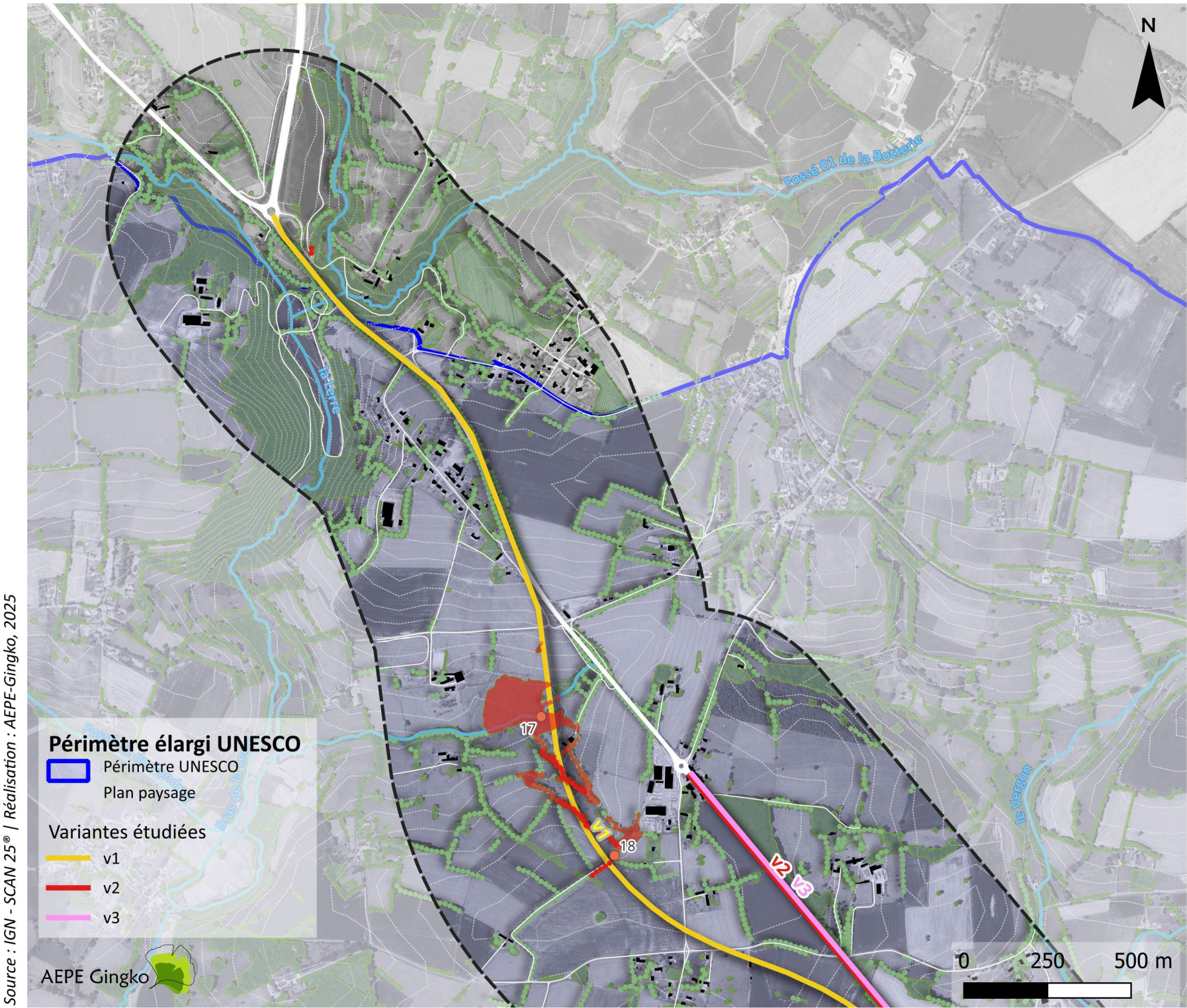
Photo 94 : Haie arborée en bordure de champs

II.6.3. LE PAYSAGE BOCAGER DU
SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le paysage bocager du secteur Sartilly-Baie-Bocage est composé de haies bordant hameaux, voiries et chemins. On remarque notamment un boisement important lié à la ripisylve de la Lerre s’élargissant sur les vallons attenants. Le vallon situé à l’ouest de du hameau de la Butte ès Gros accueille un boisement et un réseau de haies dense.

Le secteur Sartilly Baie-Bocage est partiellement situé dans le périmètre UNESCO Mont Saint Michel et sa baie. L’action 5.1. du plan de paysage qui y est associé préconise le maintien de la maille bocagère et notamment des haies sur ce secteur et celui de Marcey-les-Grèves.

On recense deux secteurs bocagers très sensibles au projet de contournement. Ces deux secteurs se trouvent dans le versant nord-ouest du hameau de la Butte ès Gros. Ces deux secteurs sont matérialisés par un boisement et un chemin creux desservant plusieurs parcelles agricoles.



Carte 17 : La sensibilité du paysage bocager du secteur : Sartilly-Baie-Bocage

SECTEUR 17



Photo 95 : Vue du vallon boisé depuis le bas du chemin du Hamel

SECTEUR 18



Photo 96 : Vue sur la haie multistrata bordant une parcelle agricole au nord du chemin creux du hameau de Gavillage



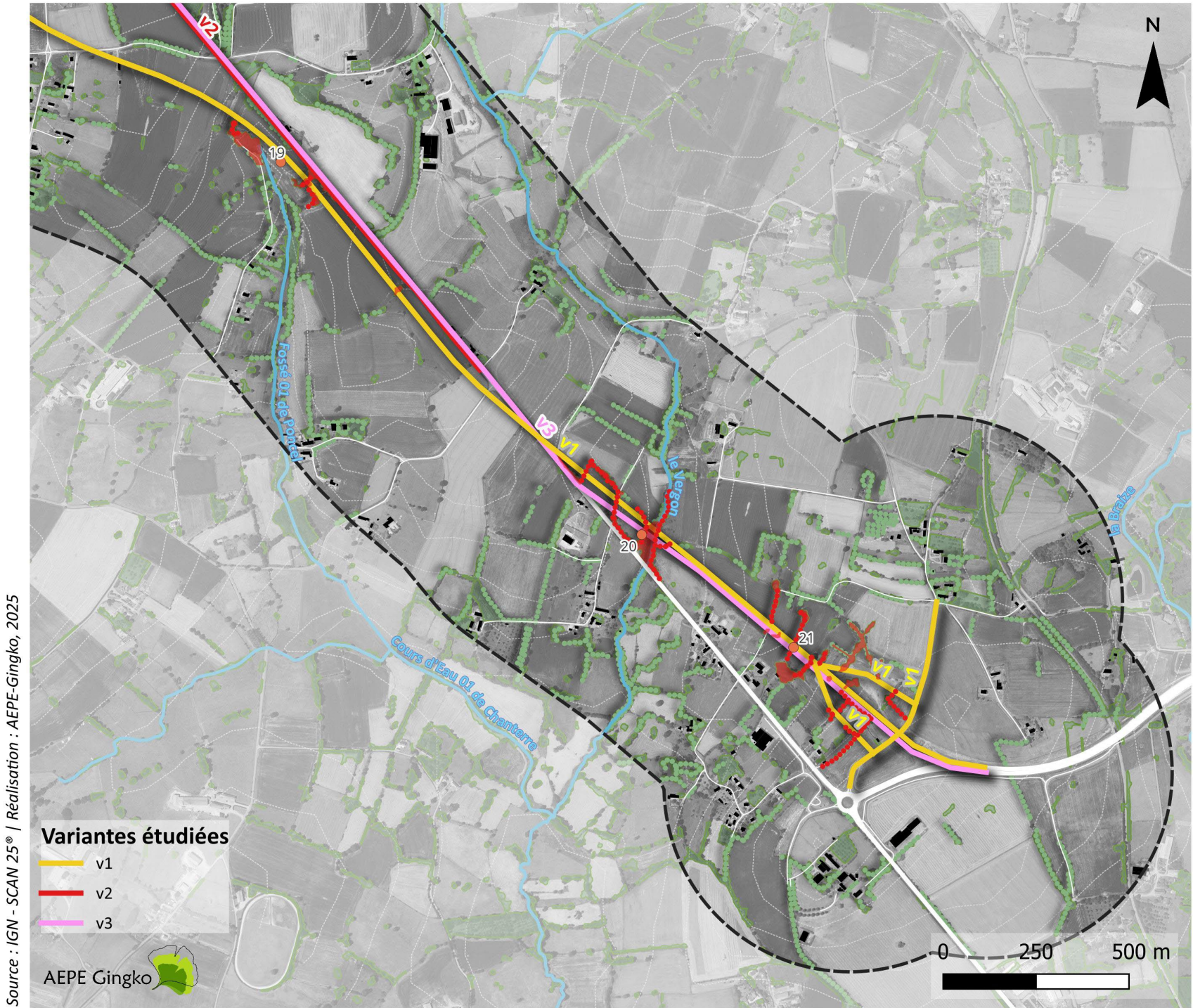
Photo 97 : Vue du chemin creux du hameau de Gavillage bordé par deux haies discontinues

II.6.4. LE PAYSAGE BOCAGER DU
SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES

Le paysage bocager du secteur Saint-Pierre-Langers est réparti en deux entités autour du bourg de la Monnerie et la partie nord-ouest du secteur. Les parcelles agricoles dans ce secteur sont plus larges et moins structurées par des haies. Deux boisements sont remarquables le long de la D673 au niveau du hameau du Mesnil au nord du secteur et au croisement avec le cours d’eau du Vergon au niveau du hameau du Gros Seu.

Le secteur Sartilly Baie-Bocage est entièrement situé dans le périmètre UNESCO Mont Saint Michel et sa baie. L’action 5.1. préconise le maintien de la maille bocagère sur ce secteur et celui de Marcey-les-Grèves. L’aménagement du point de vue emblématique de Lolif, préconisé par le plan de paysage, renforce l’enjeu autour de la préservation de la trame bocagère sur ce secteur (cf Partie II.2.3).

On recense trois secteurs bocagers très sensibles au projet de contournement. Ces trois secteurs sont composés de haies délimitant des petites parcelles agricoles.



Source : IGN - SCAN 25® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

Aires d'étude
Aire d'étude rapprochée (500m)
Lieux de vie
Bati

Environnement
Boisements
Haies
Cours d'eau

Sensibilité du bocage
Boisement très sensible
Haie très sensible
Secteurs sensibles

**La sensibilité du
paysage bocager :
Marcey-les-Grèves**

Carte 18 : La sensibilité du paysage bocager du secteur : Marcey-les-Grèves

SECTEUR 20



Photo 98 : Partie A - Vue depuis le commerce/ habitation du hameau du Furetière vers la RD673 et le projet de contournement



Photo 99 : Partie B - Vue depuis le commerce/ habitation du hameau du Furetière vers la RD673 et le projet de contournement

SECTEUR 21



Photo 100 : Vue depuis la RD673 vers les hameaux de la Vallée, de la Mancelière et le projet (à gauche de la photo)



Photo 101 : Vue de l'entrée du hameau du Furetière vers la RD6763

II.6.5. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DES PAYSAGES BOCAGERS

Tableau 6 : Synthèse des sensibilités des paysages bocagers

Entité étudiée		Critères de définition de la sensibilité paysagère			Sensibilité paysagère
		Variante	Interaction entre l'élément et le projet	Fonction paysagère de l'élément	
Saint-Pair-sur-Mer					
Secteur 1	Arbres isolés et haie arbustive	Variante 1bis, 2bis et 5	Le tracé des variante 1bis, 2bis et 5 viennent intersecter la haie en frange est du hameau de Genvresse et s'implanter en proximité immédiate d'arbres isolés au sein de la parcelle agricole	Masque visuel de la RD971 pour le hameau de Genvresse, délimitation de parcelle agricole et ombrage pour les troupeaux	Modérée
Secteur 2	Haies arbustives	Variante 1, 2 et 5	Les tracés des variantes 1,2 et 5 viennent intersecter deux linéaires de haies multistrates	Délimitation de parcelle agricole	Forte
Secteur 3	Ripisylve	Variante 1, 2 et 5	Les tracés des variantes 1, 2 et 5viennent intersecter la ripisylve de la Saigne au sud du hameau du Village Touzé	Marqueur paysager de cours d'eau et élément remarquable de continuité de la vallée de la Saigne	Très forte
Secteur 4	Haie d'arbres élagués	Variante 1, 2 et 5	Les tracés des variantes1,2 et 5 intersectent trois linéaires de haies et viennent s'implanter à proximité immédiate d'une haie en frange nord-est du hameau de la Couperie	Masque visuel du hameau de la Couperie, délimitation de parcelles agricoles et de voirie	Forte
Secteur 5	Haie arbustive	Variante 3 et 4	Les projets de variantes 3 et 4 viennent intersecter trois linéaires de haies en frange sud-ouest du hameau de la Couperie	Masque visuel pour le hameau de la Couperie, délimitation de parcelles agricoles et de voirie	Forte
Secteur 6	Haie arbustive	Variante 2	Le projet de variante 2 intersecte trois linéaires de haies et s'implanter à proximité immédiate de trois autres linéaires de haies.	Délimitation parcelle agricoles, ornement chemin creux, accompagnement itinéraire randonnée	Forte
Secteur 7	Haie arbustive	Variante 1, 3, 4 et 5	Les tracés des variantes 1, 3, 4 et 5 viennent intersecter le linéaire de haies bordant le chemin des Champions	Délimitation parcelle agricole et voirie	Modérée
Secteur 8	Ripisylve	Variante 2 et 3	Le projet de variante 2 intersecte la ripisylve sur le versant nord du hameau de la Nicolière et à proximité d'un double linéaire bordant un chemin creux Le tracé de la variante 3 intersecte la ripisylve plus à l'ouest	Délimitation de parcelle agricole, ornement chemin creux, accompagnement itinéraire randonnée, marqueur paysager de cours d'eau	Forte
Secteur 9	Ripisylve et haie arbustive	Variante 1, 4 et 5	Les tracés des variantes 1, 4 et 5 viennent intersecter trois linéaire de haies en frange sud-est du Croissant	Délimitation de parcelle agricole, marqueur paysager de cours d'eau	Forte

Entité étudiée		Critères de définition de la sensibilité paysagère			Sensibilité paysagère
		Variante	Interaction entre l'élément et le projet	Fonction paysagère de l'élément	
Secteur 10	Haies arbustives	Variante 2 et 3	Le projet de variante 2 intersecte le double linéaire de haies bordant le chemin creux du hameau de la Nicolière ainsi qu'un autre linéaire de haie plus au nord Le projet de variante 3 vient intersecter le double linéaire de haies bordant le chemin creux du hameau de la Nicolière ainsi qu'une autre haie plus au nord	Délimitation de parcelle agricole, ornement chemin creux, accompagnement itinéraire randonnée	Forte
Secteur 11	Haie arbustive	Variante 2 et 3	Les projets de variantes 2 et 3 viennent intersecter un linéaire de haie en frange sud-est du Poirier	Masque visuel pour le hameau des Merais, délimitation entre voirie et parcelle agricole	Modérée
Saint-Pierre-Langers					
Secteur 12	Ripisylve et boisements	Variante 2	Le projet de variante 2 vient intersecter un ensemble de boisements, ripisylve du bras de Thar et haies multistrates en frange ouest du hameau du Moulin de la Vallée	Marqueur paysager de cours d'eau, élément remarquable de continuité de la vallée du Thar, délimitation de parcelles agricoles	Très Forte
Secteur 13	Haie arbustive	Variante 2	Le projet de variante 2 vient intersecter un linéaire de haie multistraté	Délimitation de parcelle agricole	Modérée
Secteur 14	Haie arbustive	Variante 2	Le projet de variante 2 vient intersecter un linéaire de haie multistraté	Délimitation de parcelle agricole	Modérée
Secteur 15	Haie arbustive	Variante 2	Le projet de variante 2 vient intersecter un linéaire de haie multistraté	Délimitation de parcelle agricole, ornement chemin creux, accompagnement itinéraire randonnée	Forte
Secteur 16	Haie d'arbres élagués	Variante 2	Le projet de variante 1 vient intersecter un linéaire de haie d'arbres élagués proche de l'intersection entre la RD673 et la D109	Délimitation de parcelle agricole	Modérée
Sartilly-Baie-Bocage – UNESCO PLAN PAYSAGE « Mont Saint Michel et sa baie »					
Secteur 17	Ripisylve, boisements et haies arbustives	Variante 1	Le projet de variante 1 vient intersecter un ensemble de boisements, ripisylve du Fossé de la Bouquerie et haies arbustives proche du hameau de la Bremanière sur le versant nord de la Butte ès Gros	Marqueur paysager de cours d'eau, élément remarquable de continuité de la vallée de la Lerre, délimitation de parcelles agricoles, élément de l'identité paysagère du site UNESCO	Très forte
Secteur 18	Boisements et haies arbustives	Variante 1	Le projet de variante 1 vient intersecter un ensemble de boisements et haies arbustives au sud du hameau de la Butte ès Gros	Délimitation de parcelles agricoles, élément de l'identité paysagère du site UNESCO	Modérée
Marcey-les-Grèves – UNESCO PLAN PAYSAGE « Mont Saint Michel et sa baie »					

Entité étudiée		Critères de définition de la sensibilité paysagère			Sensibilité paysagère
		Variante	Interaction entre l'élément et le projet	Fonction paysagère de l'élément	
Secteur 19	Ensemble de boisements et haies arbustives	Variante 1	Le projet de variante 1 vient intersecter un ensemble de boisements et haies arbustives à l'ouest du hameau du Chesnay	Délimitation de parcelles agricoles, élément de l'identité paysagère du site UNESCO, vue depuis le promontoire de Lolif	Forte
Secteur 20	Ensemble de haies arbustives et ripisylve	Variante 1 et 3	Le projet de variante 1 vient intersecter un ensemble de haies arbustives et la ripisylve du Vergon à l'est du hameau du Gros Seu	Marqueur paysager de cours d'eau, élément remarquable de continuité de la vallée du Vergon, délimitation de parcelles agricoles, élément de l'identité paysagère du site UNESCO	Très Forte
Secteur 21	Ensemble de haies arbustives et haies d'arbres élagués	Variante 1 et 3	Le projet de variante 1 vient intersecter un ensemble de haies arbustives et haies d'arbres élagués au nord du bourg de la Monnerie. Une haie arbustive est également longée par le projet en frange nord-ouest du bourg	Délimitation de parcelles agricoles, élément de l'identité paysagère du site UNESCO	Fort

II.7. LES COMPOSANTES CULTURELLES

II.7.1. LES SENTIERS DE RANDONNÉES ET PATRIMOINE DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER

Le patrimoine local et touristique du secteur de Saint-Pair-sur-Mer est composé d’un Monument Historique, un lieu de patrimoine local ainsi qu’un sentier de randonnée à cheval. Trois des cinq variantes intersectent le circuit de randonnées dont l’actuelle D673.

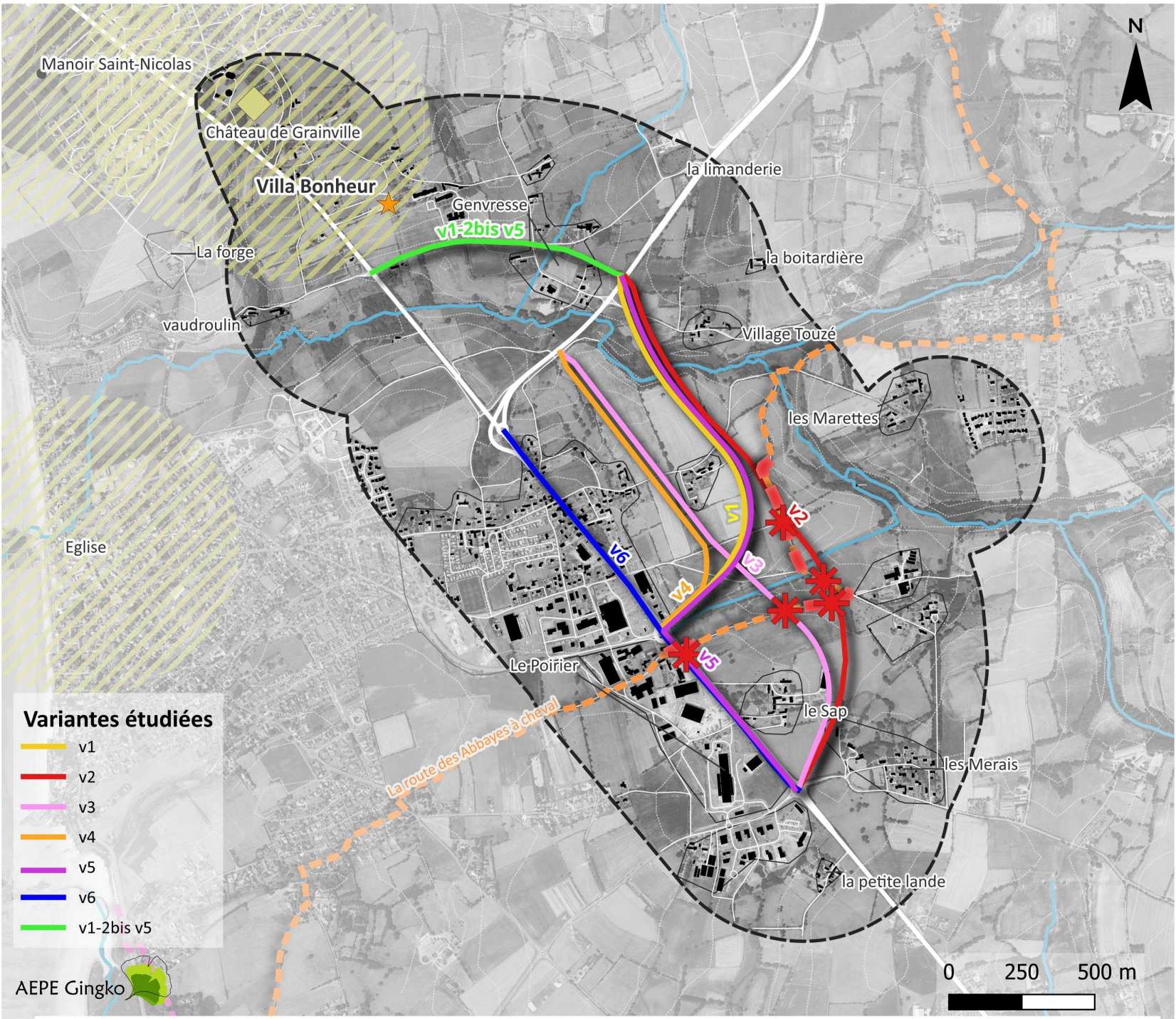
Un mur d’enceinte ainsi qu’un boisement dense entourent le domaine du Château de Grainville permettant peu de perception depuis et vers le site. Plusieurs éléments sont protégés au sein du domaine du château de Grainville :

- Au sein de la chapelle du château : les peintures murales du 15^e siècle représentant la Vierge et l’Enfant et un donateur menacé par l’aiguillon de la mort, qui se trouvent sur le mur nord de la nef, près de l’arc triomphal de la chapelle du château de Granville (
- Les façades, toitures, escalier intérieur avec sa rampe en bois du manoir de la Clémentière ainsi que celles de l’ancienne église paroissiale Saint-Nicolas de Granville ;
- Le colombier

Le château de Grainville n’est pas visible depuis les variantes étudiées.



Photo 102 : Château de Grainville partiellement classé/inscrit monument historique



La sensibilité du patrimoine local et touristique : Saint-Pair-sur-Mer

Aires d'étude	Patrimoine protégé	Tourisme et loisir	Patrimoine local non protégé
Aire d'étude rapprochée (500m)	Périmètre 500m	Cheval	Modérée
Lieux de vie	Sensibilité du monument historique	Pedestre	Faible
Bati	Très faible	Sensib rando	Environnement
Hameaux		Intersection rando	Cours d'eau

Carte 19 : La sensibilité du patrimoine local et touristique du secteur : Saint-Pair-sur-Mer

PATRIMOINE PROTEGE : CHATEAU DE GRAINVILLE



Photo 103 : Vue depuis l’entrée de l’hôpital vers le château de Grainville et la RD673. La toiture et le premier étage sont visibles

PATRIMOINE LOCAL NON-PROTEGE : VILLA BONHEUR



Photo 104 : Vue filtrée par la végétation de la Villa Bonheur depuis la RD572

RANDONNEE : CHEMIN DES CHAMPIONS



Photo 105 : Chemin creux à l’issue du chemin des champions

RANDONNEE : ROUTE DE LA GATINIERE



Photo 106 : À gauche, entrée du chemin creux menant au chemin des champions – circuit route des abbayes à cheval

RANDONNEE : ROUTE DE LA GATINIERE



Photo 107 : Circuit des abbayes à cheval au niveau du hameau de la Nicolière

RANDONNEE : TRAVERSEE D673 ZA POIRIER



Photo 108 : Traversée sécurisée de la D63 – circuit à cheval la route des abbayes

II.7.2. LES SENTIERS DE RANDONNEES ET PATRIMOINE DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS

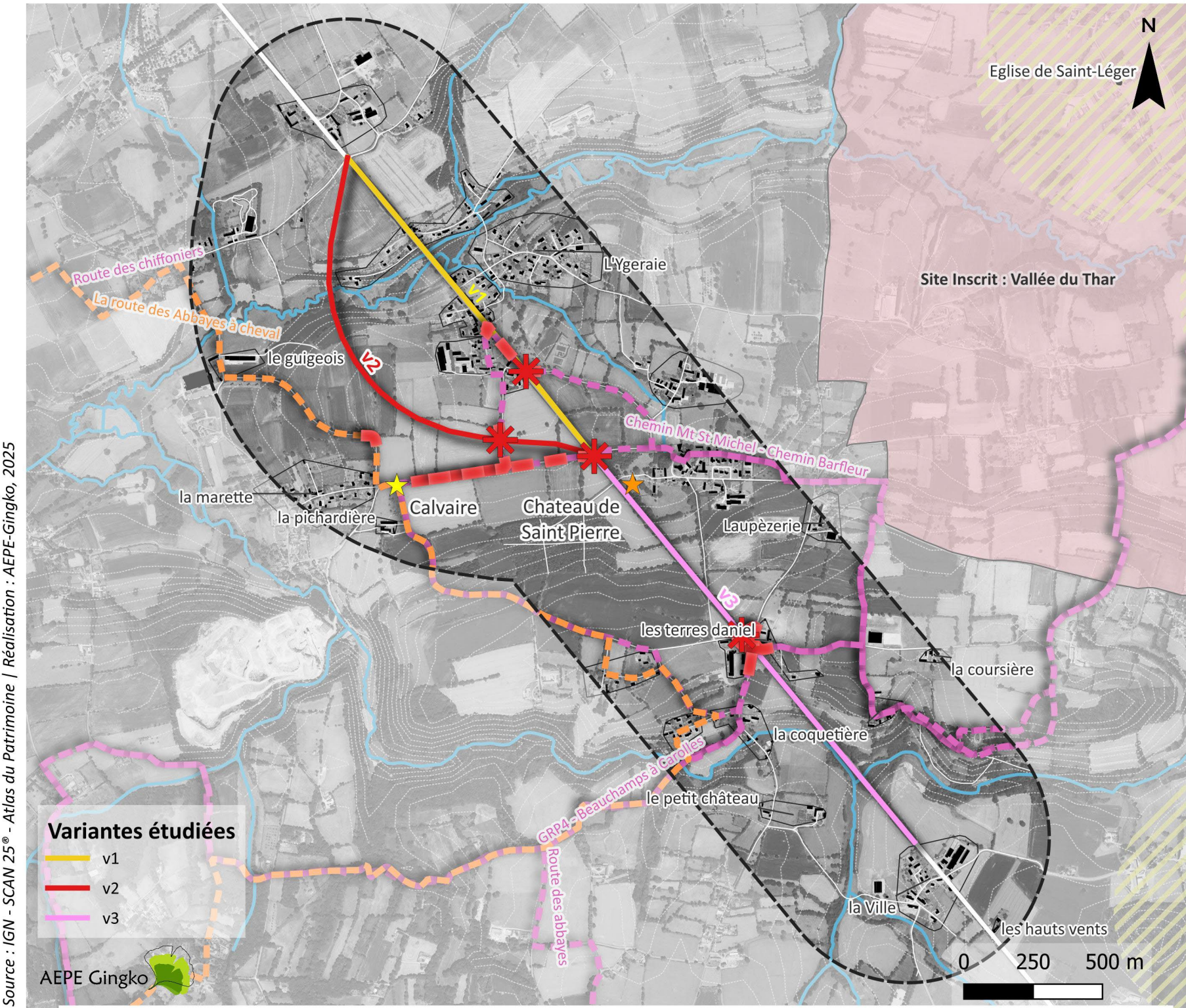
Porte d’entrée vers le Site Inscrit de la vallée du Thar, la commune de Saint-Pierre-Langers accueille de nombreux itinéraires de randonnée. Aussi, quatre itinéraires de randonnées ont été recensés. Deux éléments du patrimoine local non-protégé ont également été recensé : le château de Saint-Pierre-Langers et le calvaire du hameau de la Marette. Le Calvaire mis à distance du projet par des boisements est faiblement sensible.



Photo 109 : Le château de Saint-Pierre-Langers



Photo 110 : Calvaire proche du hameau de la Marette



La sensibilité du patrimoine local et touristique : Saint-Pierre-Langers



Carte 20 : La sensibilité du patrimoine local et touristique du secteur : Saint-Pierre-Langers

PATRIMOINE LOCAL NON-PROTÉGÉ : CHATEAU DE SAINT-PIERRE



Photo 111 : Vue filtrée par la végétation du château de Saint-Pierre

SENTIER DE RANDONNÉE : TRAVERSEE DU HAMEAU DE THAR



Photo 112 : La traversée, non sécurisée, de la RD673 au sein du hameau du Thar par le chemin de Saint-Michel, Chemin de Barfleur

SENTIER DE RANDONNÉE : CHEMIN CREUX



Photo 113 : Chemin creux emprunté par le chemin de Saint-Michel, Chemin de Barfleur

SENTIER DE RANDONNÉE : ROND-POINT SAINT-PIERRE-LANGERS



Photo 114 : Aménagement d'un passage piéton en entrée du bourg de Saint-Pierre-Langers sur l'itinéraire de randonnée : route des chiffonniers

SENTIER DE RANDONNÉE : TRAVERSEE DE LA D673 HAMEAUX DES TERRES DANIEL ET MONT DANIEL



Photo 115 : Traversée de la RD673 non aménagée pour les piétons sur les itinéraires de randonnées : GRP4 - Les belvédères du Mont Saint Michel et circuit de la route des abbayes

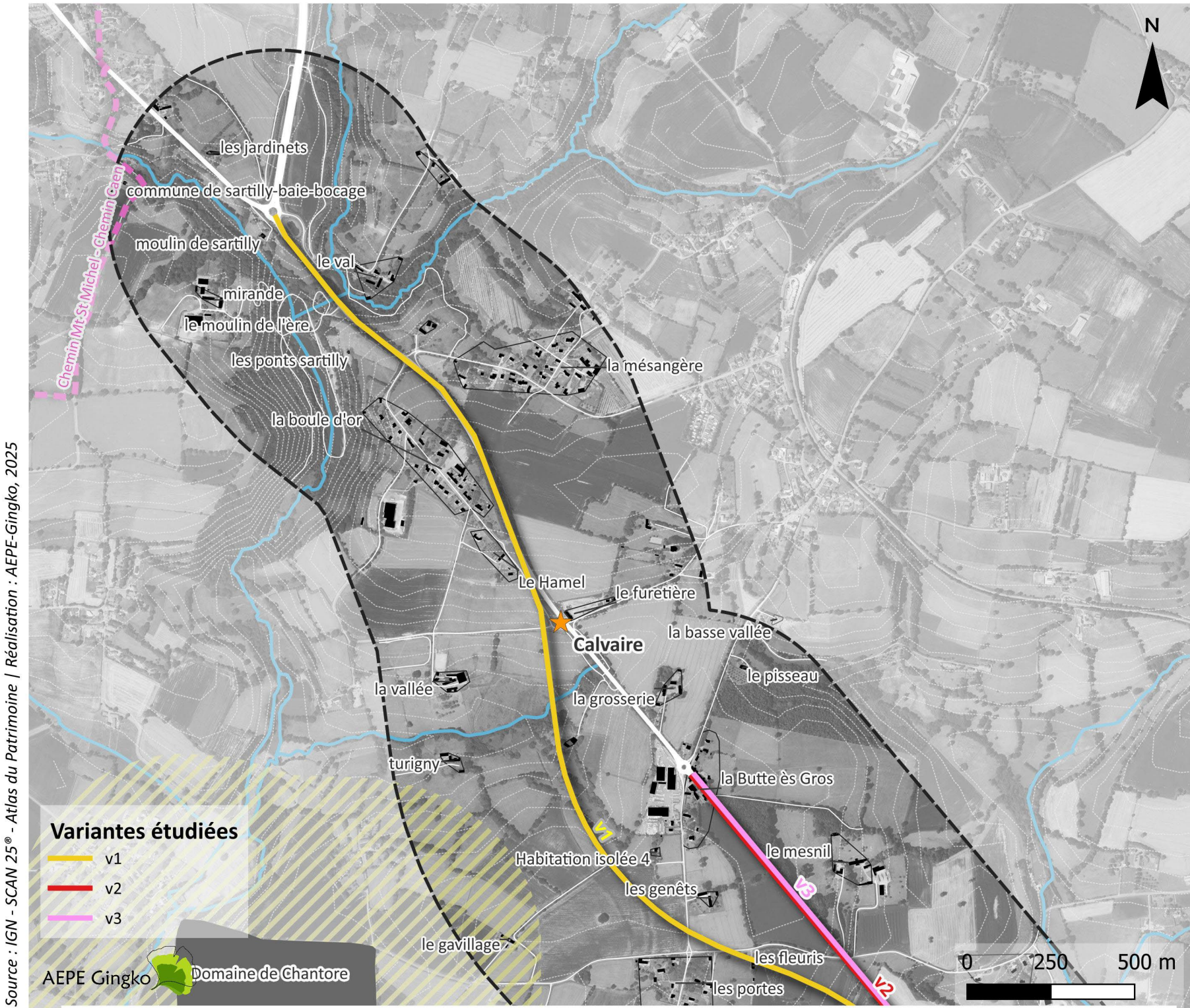
II.7.3. LES SENTIERS DE RANDONNEES ET PATRIMOINE DU SECTEURS : SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le patrimoine touristique et patrimoine protégé et local non-protégé du secteur Sartilly-Baie-Bocage est composé de :

- Le circuit de randonnée « Chemin du Mont Saint Michel – Chemin de Caen ». L’itinéraire n’empruntant qu’une extrémité de l’aire d’étude depuis laquelle le projet ne sera pas visible, sa sensibilité est faible.
- Un calvaire en bord de voirie. Par sa proximité avec le projet de contournement, sa sensibilité est modérée.



Photo 116 : Calvaire en bord de voirie



Source : IGN - SCAN 25® - Atlas du Patrimoine | Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

La sensibilité du patrimoine local et touristique : Sartilly-Baie-Bocage

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée (500m)

Lieux de vie

Bati

Hameaux

Tourisme et loisir

Cheval

Pedestre

Sensib rando

Intersection rando

Patrimoine local non protégé

Modérée

Faible

Environnement

Cours d'eau

Patrimoine protégé

Périmètre 500m

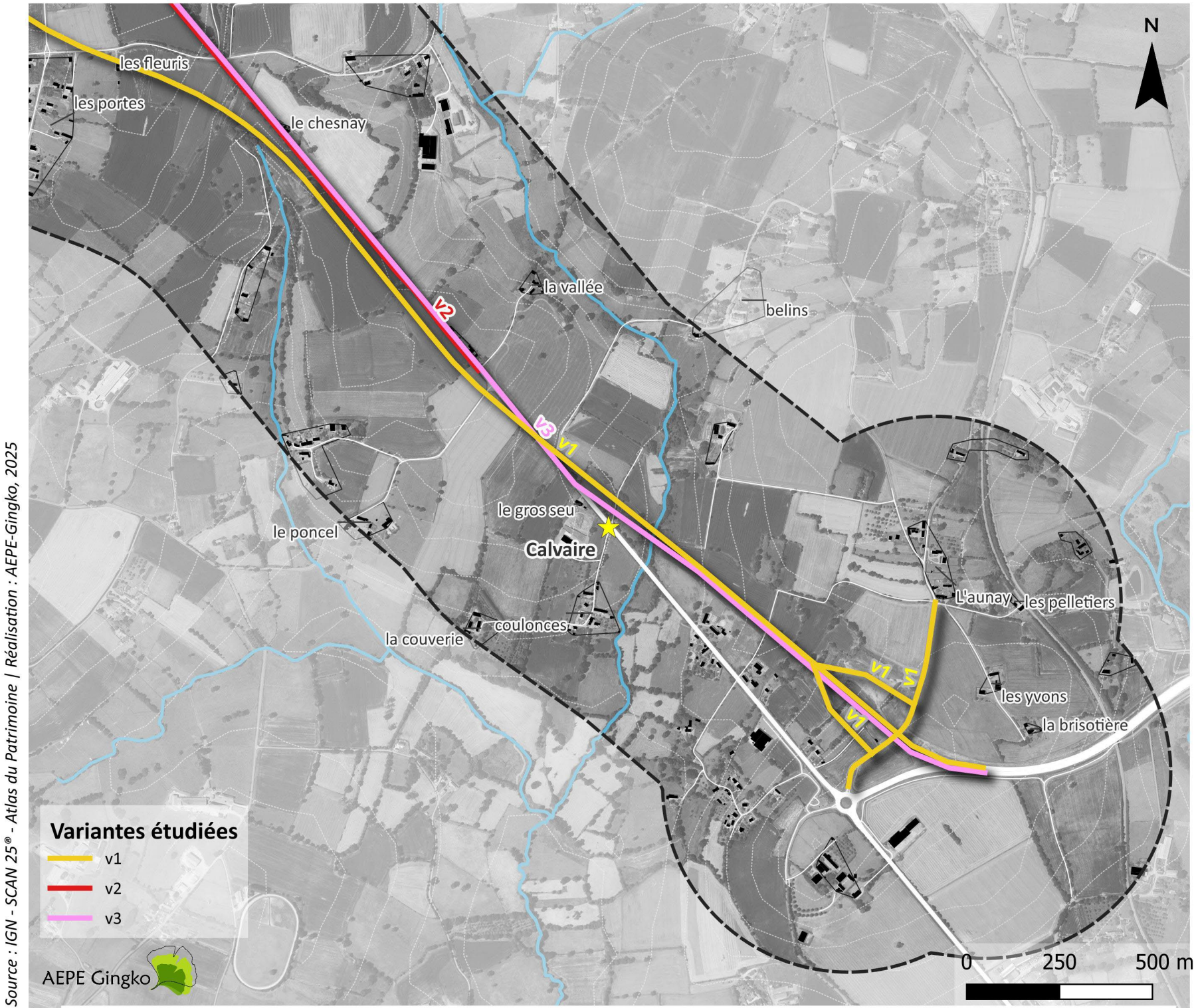
Carte 21 : La sensibilité du patrimoine local et touristique du secteur : Sartilly-Baie-Bocage

II.7.4. LES SENTIERS DE RANDONNEES ET PATRIMOINE DU SECTEUR : MARCEY-LES-GREVES

Aucune randonnée, patrimoine protégé ont été recensés dans le secteur Marcey-les-Grèves. Un calvaire a été inventorié à l'intersection entre la D673 et le chemin de Couloncel. Sa sensibilité paysagère est faible.



Photo 117 : Calvaire en bord de voirie



Source : IGN - SCAN 25® - Atlas du Patrimoine | Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

La sensibilité du patrimoine local et touristique : Marcey-les-Grèves

Aires d'étude

Aire d'étude rapprochée (500m)

Lieux de vie

Bati

Hameaux

Tourisme et loisir

Cheval

Pedestre

Sensib rando

Intersection rando

Patrimoine local non protégé

Modérée

Faible

Environnement

Cours d'eau

Patrimoine protégé

Périmètre 500m

Carte 22 : La sensibilité du patrimoine local et touristique du secteur : Marcey-les-Grèves

II.7.5. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DES SENTIERS DE RANDONNÉES ET PATRIMOINE

Tableau 7 : Synthèse des sensibilités des sentiers de randonnées et patrimoine

Entité étudiée		Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
		Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissanc e de l'élément	
Saint-Pair-sur-Mer								
Patrimoine protégé	Château de Grainville	700m	Filtré à obstrué par les boisements à l'ouest du site	Équivalent	Non décelée	Directe depuis l'hôpital	Nationale	Très faible
Patrimoine local non protégé	Villa Bonheur	175m	Filtré par la végétation	Point haut	Localisée depuis la face sud	Non décelée	Locale	Modérée
Sentier de randonnées	Circuit des abbayes à Cheval	0	-	-	En amont et aval des points d'intersections chemin des champions, route de la Nicolière et RD673	-	Régionale	Forte
Saint-Pierre-Langers								
Patrimoine local non protégé	Château de Saint-Pierre	30	Filtré à obstrué par la végétation	Équivalent	Non décelée	Non décelée	Locale	Modérée
	Calvaire	250m	Filtré par la végétation	Équivalent	Rare	Non-décelée	Locale	Faible
Sentiers de randonnée	Chemin de Saint-Michel – Chemin de Barfleur	0	-	-	En amont et aval des points d'intersections chemin creux et RD673 et depuis D109	-	Régionale	Forte
	Route des chiffonniers	0	-	-	Depuis D109	-	Régionale	Faible
	Route des abbayes	0	-	-	Intersection D673 et D143	-	Régionale	Modérée
	GRP4 - les belvédères du Mont-Saint-Michel	0	-	-	Intersection D673 et D143	-	Régionale	Modérée
Sartilly-Baie-Bocage								

Entité étudiée		Critères de définition de la sensibilité paysagère						Sensibilité paysagère
		Eloignement de l'élément vis-à-vis du site de projet	Environnement paysager de l'élément	Situation topographique de l'élément par rapport au site de projet	Localisation des perceptions depuis l'élément en direction du site de projet	Covisibilité de l'élément vis-à-vis du site de projet	Reconnaissanc e de l'élément	
Patrimoine local non protégé	Calvaire	10m	Ouvert à filtré par la végétation	Équivalent à point haut	Continue	Depuis les axes environnant	Locale	Modérée
Marcey-les-Grèves								
Patrimoine local non protégé	Calvaire	10m	Ouvert	Équivalent	Continue	Non-décelée	Locale	Faible

PARTIE 2 - ENJEUX

III. L'ANALYSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX PAR SECTEUR

Les cartes ci-après présentent les différents enjeux du tracé routier sur le paysage immédiat. Différents éléments ont été identifiés comme présentant une sensibilité potentielle par rapport à l'implantation d'un projet routier ou l'élargissement d'une voie existante :

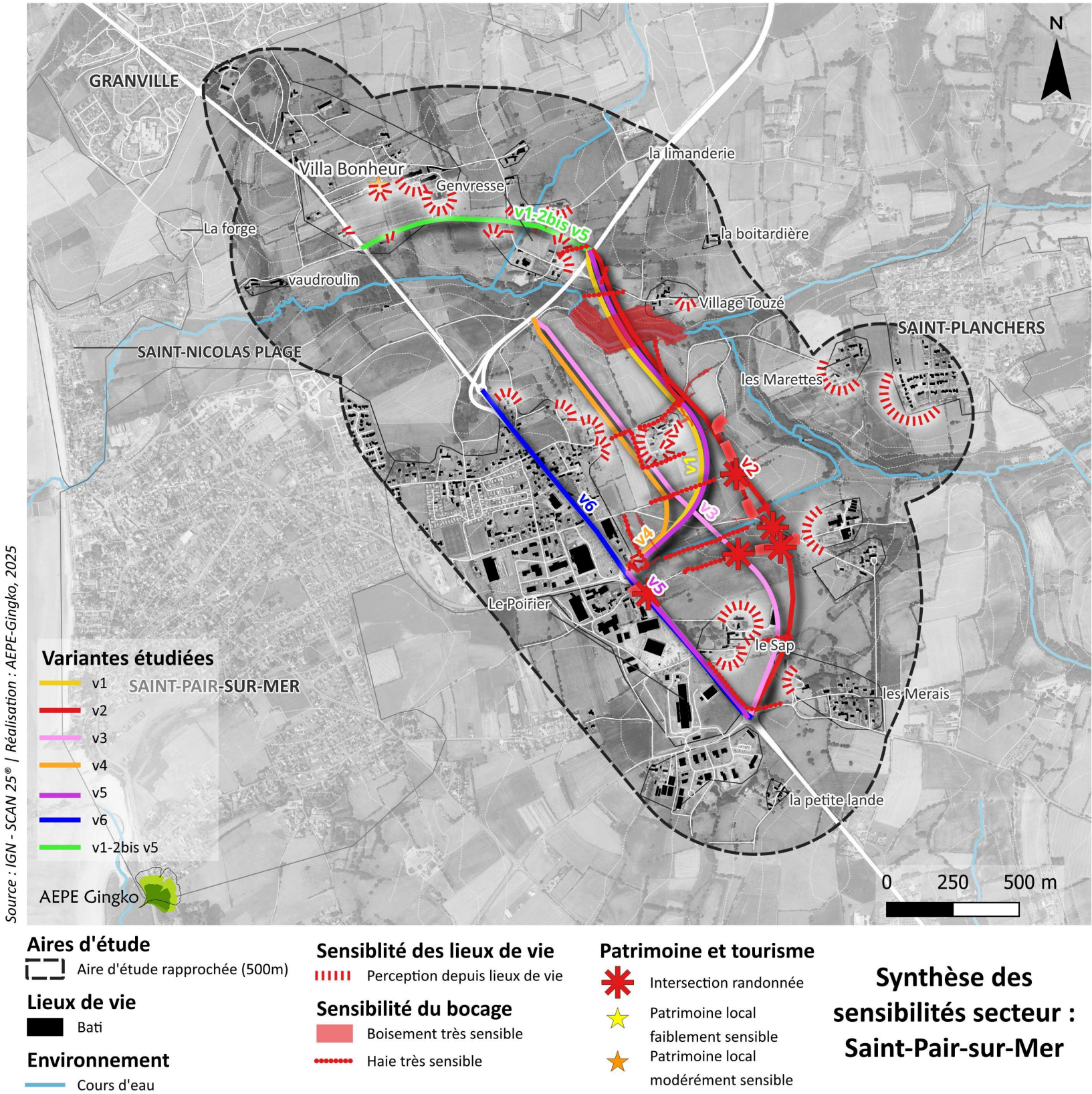
- Lieux de vie et habitat
- Paysage Bocager
- Patrimoine et tourisme
- Le périmètre élargi UNESCO – Mont Saint-Michel et sa Baie ainsi que le Plan de paysage

III.1. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : SAINT-PAIR-SUR-MER

Le bourg ancien du Croissant est très fortement sensible du fait de la traversée de la RD673.

La cartographie de synthèse des enjeux met en avant trois secteurs sensibles au projet d'aménagement routier :

- ➔ La ripisylve de la Saigne.
- ➔ Le hameau de la Couperie et les 3 linéaires de haies.
- ➔ Les chemins creux accueillant un itinéraire de randonnée à cheval, une ripisylve et 5 linéaires de haies à l'ouest du hameau de la Nicolière.



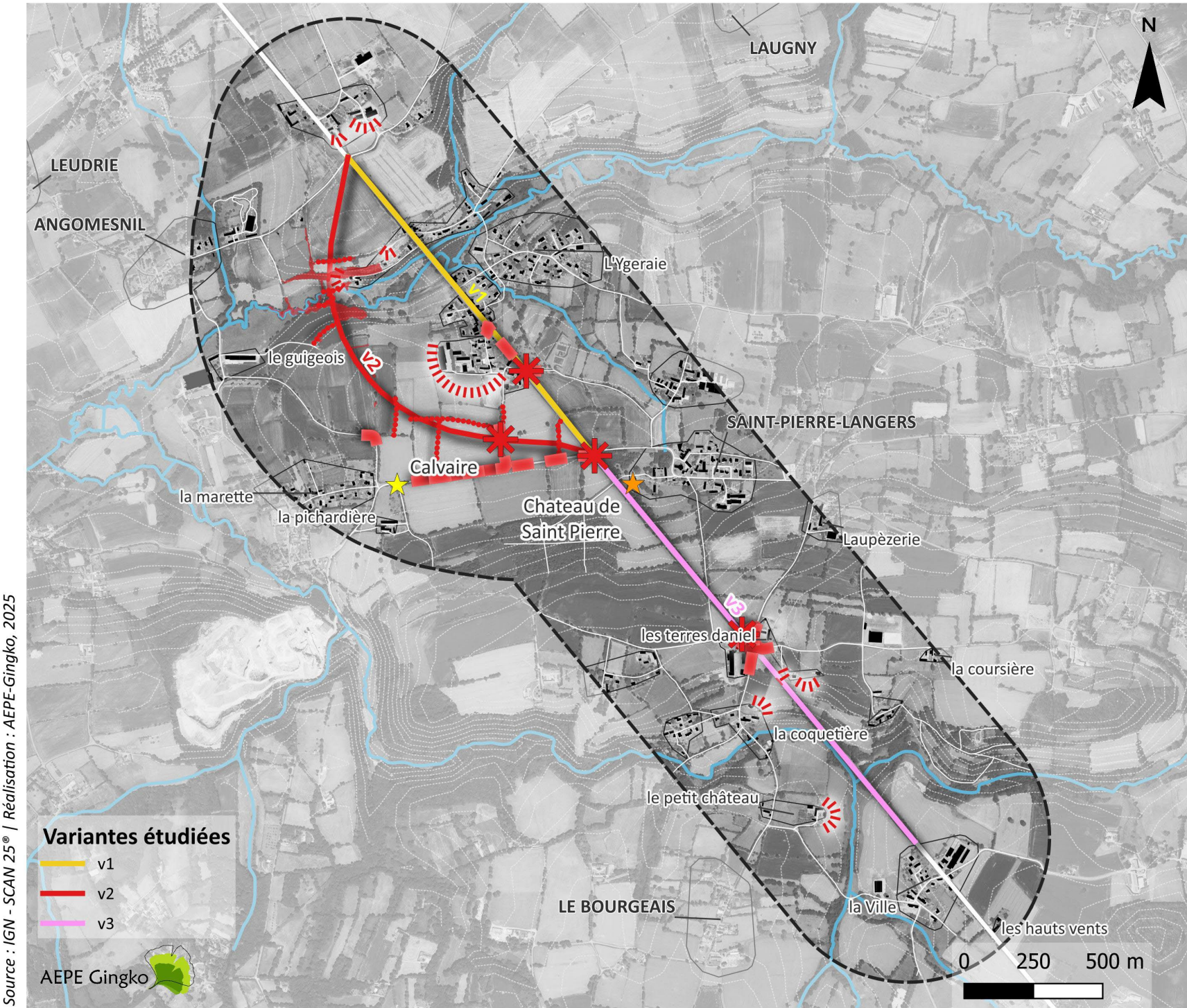
Carte 23 : Synthèse et enjeux du secteur Saint-Pair-sur-Mer

III.2. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : SAINT-PIERRE-LANGERS

Les hameaux du Thar et de la Havaudière sont très fortement sensibles vis-à-vis du projet du fait de la traversée de la D673.

La cartographie de synthèse des enjeux met en avant trois secteurs sensibles au projet d'aménagement routier :

- La ripisylve du Thar et le hameau du Moulin de la Vallée concernés par le projet de contournement.
- Les abords du rond-point de Saint-Pierre-Langers concentrant des sensibilités liées à 3 itinéraires de randonnées, le château de Saint-Pierre, 4 linéaires de haies et la perception du projet par le hameau de la Fournière.
- Le croisement des terres Daniel, traversé par 2 itinéraires de randonnées et perçus par les deux hameaux du Mont Daniel et des Terres Daniel.



Aires d'étude
[] Aire d'étude rapprochée (500m)
Lieux de vie
[] Bati
Environnement
[] Cours d'eau

Sensibilité des lieux de vie
[] Perception depuis lieux de vie
Sensibilité du bocage
[] Boisement très sensible
[] Haie très sensible

Patrimoine et tourisme
[] Intersection randonnée
[] Patrimoine local
[] Patrimoine local
[] Patrimoine local modérément sensible

Synthèse des sensibilités secteur : Saint-Pierre-Langers

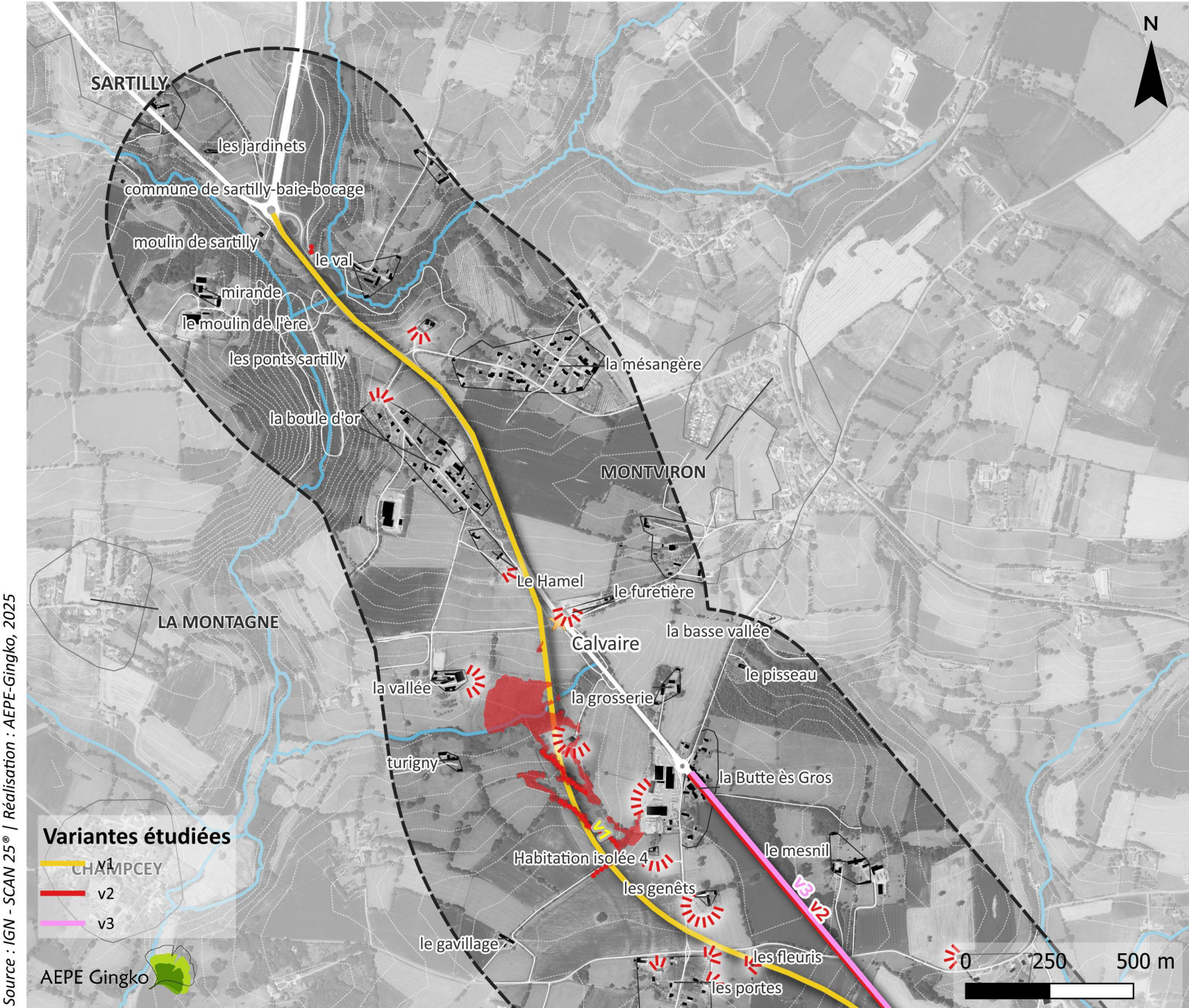
Carte 24 : Synthèse et enjeux du secteur Saint-Pierre-Langers

III.3. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Le hameau de la Butte ès Gros est très fortement sensible de par la traversée de la D673.

La cartographie de synthèse des enjeux met en avant une sensibilité forte des lieux de vie et des paysages bocagers aux abords du projet de contournement et plus particulièrement dans le versant nord du hameau de la Butte ès Gros.

Le secteur est également sous influence du périmètre élargi UNESCO « Mont Saint-Michel et sa baie ». Le projet d'aménagement routier présente une covisibilité avec le Mont Saint-Michel depuis le point de vue à valoriser de Lolif. L'aménagement du tronçon entre les hameaux des Fleuris et du Gros Seu devra prendre en compte ce point de vue et maintenir voire participer à la valorisation du paysage bocager sur ce tronçon.



Source : IGN - SCAN 25° / Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

- Aires d'étude**
[] Aire d'étude rapprochée (500m)
- Lieux de vie**
[] Bati
- Environnement**
[] Cours d'eau

- Sensibilité des lieux de vie**
[] Perception depuis lieux de vie
- Sensibilité du bocage**
[] Boisement très sensible
[] Haie très sensible

- Patrimoine et tourisme**
[] Intersection randonnée
[] Patrimoine local faiblement sensible
[] Patrimoine local modérément sensible

Synthèse des sensibilités secteur : Sartilly-Baie-Bocage

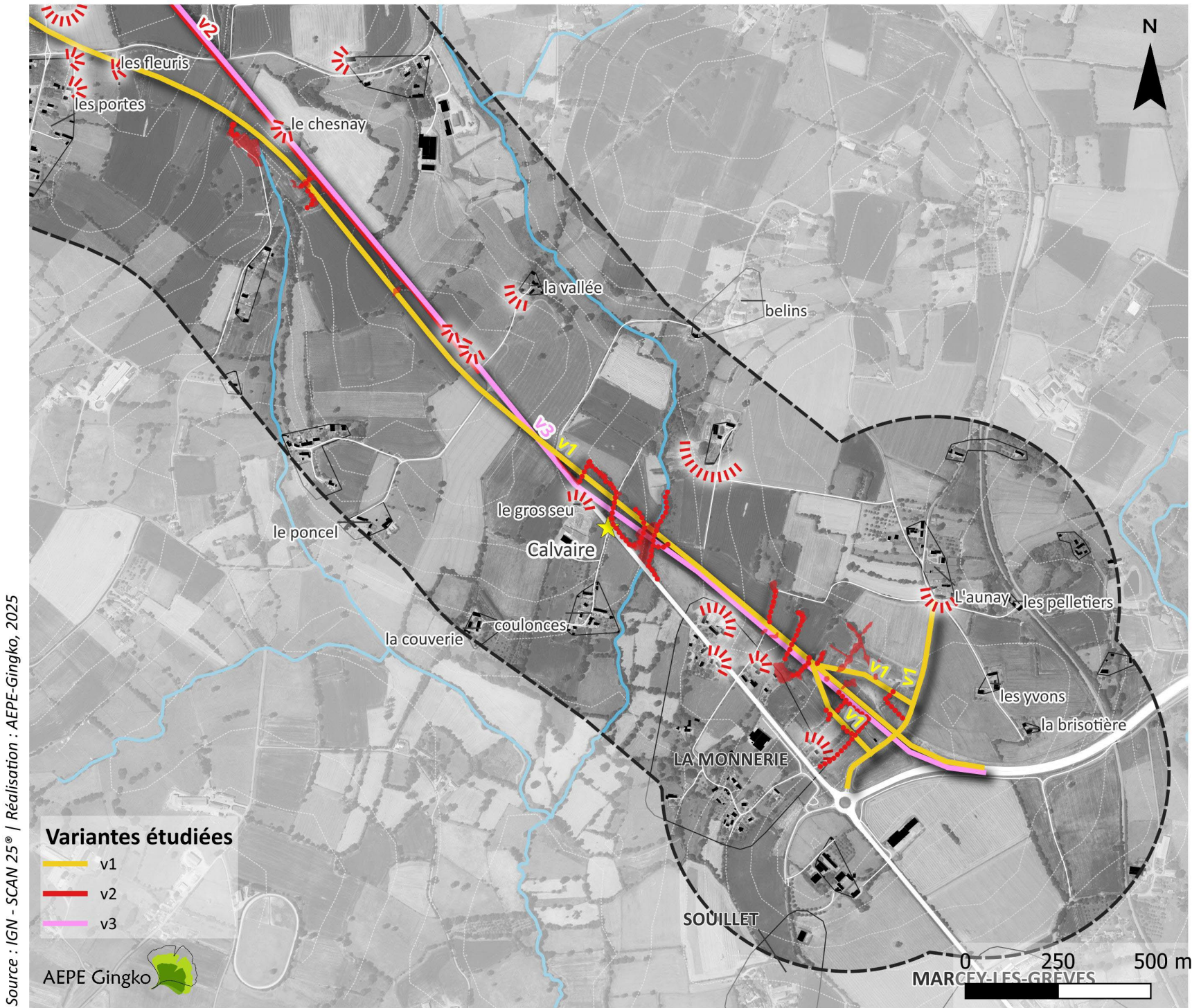
Carte 25 : Synthèse et enjeux du secteur Sartilly-Baie-Bocage

III.4. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU SECTEUR : MARCEY-LES GREVES

Le hameau de la Monnerie et les hameaux de la Ruine, du Chesnay et du Gros Seu sont très fortement sensibles du fait de la traversée par la D673.

La cartographie de synthèse des enjeux met en avant une sensibilité forte des lieux de vie et des paysages bocagers du secteur sud vis-à-vis du projet de raccordement au contournement existant.

Le secteur est sous influence du périmètre élargi UNESCO « Mont Saint-Michel et sa baie ». Le projet d’aménagement routier présente une covisibilité avec le Mont Saint-Michel depuis le point de vue à valoriser de Lolif. L’aménagement du tronçon entre les hameaux des Fleuris et du Gros Seu devra prendre en compte ce point de vue et maintenir voire participer à la valorisation du paysage bocager sur ce tronçon.



Source : IGN - SCAN 25® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2025

- Aires d'étude**
[] Aire d'étude rapprochée (500m)
- Lieux de vie**
[■] Bati
- Environnement**
[—] Cours d'eau

- Sensibilité des lieux de vie**
[||||] Perception depuis lieux de vie
- Sensibilité du bocage**
[■] Boisement très sensible
[.....] Haie très sensible

- Patrimoine et tourisme**
[✱] Intersection randonnée
[★] Patrimoine local
[★] Patrimoine local
[★] Patrimoine local modérément sensible

Synthèse des sensibilités secteur : Marcey-les-Grèves

Carte 26 : Synthèse et enjeu du secteur : Marcey-les-Grèves

IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

L’analyse des différentes unités paysagères, du relief et de l’hydrographie ont permis d’évaluer les enjeux vis-à-vis du projet routier. On distinguera des enjeux forts et des enjeux modérés du point de vue paysager, en prenant en compte : l’ambiance paysagère, la topographie, la densité et le type de végétation ainsi que la répartition du bâti.

Tableau 8 : Synthèse des sensibilités est des recommandations paysagères

Synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandation paysagère
Contexte paysager	Ambiances paysagères	Sensibilités	
Unités paysagères			
UP : La baie du Mont Saint-Michel	A l’extrémité nord du projet routier, cette unité est marquée par la vallée de la Saigne ainsi que par les entrées de ville des bourgs de Saint-Pair-sur-Mer et Granville La présence du Mont Saint-Michel et de sa baie se font peu sentir puisque que peu de vues se dégagent en cette direction depuis les abords de l’emprise du projet ; de fait, la sensibilité de l’unité paysagère vis-à-vis du projet routier est faible	FAIBLE	Intégrer le projet routier à son contexte par des aménagements spécifiques : ➔ A proximité d’un contexte urbain ou péri-urbain, accompagner la transition avec le paysage routier ➔ Accompagner le franchissement de la vallée de la Saigne de manière à intégrer l’ouvrage au paysage tout en conservant la lisibilité de la vallée
UP : La Manche centrale	Cette unité paysagère se caractérise par la fermeture de son paysage : les multiples haies forment des masques visuels successifs qui ne permettent que rarement des vues dégagées. La sensibilité potentielle vis-à-vis du projet est qualifiée de modérée en raison de l’impact sur le maillage bocager dense du projet	MODEREE	Conserver au maximum le maillage bocager en place ➔ Refermer le maillage bocager que le projet routier impacte par des plantations en bordure de route ou sur les déblais/remblais du projet ➔ Plantation des talus routiers par des haies bocagères basses et hautes intégrant des essences locales qui permettent d’évoquer la caractéristique de l’unité paysagère traversée
UP : Les gorges de la Haute-Sienne et du Thar	Les vallées profondes et boisées caractérisent les gorges de la Haute-Sienne et du Thar	FORTE	Conserver au maximum les boisements des vallées et l’emplacement des cours d’eau et de leur ripisylve ➔ Intégration paysagère des abords des ouvrages permettant le franchissement des vallées de manière à offrir une intégration optimale du projet
UP : Le Val de la Sée dans son écrin	Le Val de la Sée se caractérise par des paysages semi-ouverts avec une trame bocagère plus lâche que dans la partie nord du tracé du projet routier. De fait, depuis les points hauts de l’unité paysagère, des vues larges et ouvertes se dégagent	MODEREE	Préserver le maillage bocager en place ainsi que les arbres isolés au sein des cultures ou prairies ➔ Refermer le maillage bocager par la plantation de haies en bordure du projet lorsque le tracé routier impacte le réseau de haies
Documents de cadrage			
Périmètre élargi UNESCO « Monst-Saint-Michel et sa Baie » - Plan de paysage	Les secteurs Marcey-les-Grèves et Sartilly-Baie-Bocage sont sous influence du périmètre élargi UNESCO « Mont Saint-Michel et sa baie ». Trois points de sensibilité y sont associés : Le projet d’aménagement routier présente une covisibilité avec le Mont Saint-Michel depuis le point de vue à valoriser de Lolif entre les hameaux des Fleuris et du Gros Seu Maintenir voire participer à la valorisation du paysage bocager	TRES FORTE	Limiter les déblais et remblais de manière à s’insérer au plus près du terrain naturel et éviter les talus routiers aux pourcentages de pente trop importants qui ne s’intègrent pas dans le paysage ➔ Plantation des déblais et remblais afin qu’ils semblent se fondre dans le paysage local ➔ Conserver des ouvertures depuis le projet routier sur le paysage, notamment en point haut Préserver le maillage bocager en place ainsi que les arbres isolés au sein des cultures ou prairies ➔ Conserver au maximum les éléments paysagers liés au paysage bocager remarquables et les mettre en exergue

Synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandation paysagère
Contexte paysager	Ambiances paysagères	Sensibilités	
			➔ En cas d'impact du motif paysager, proposer des aménagements paysagers en bordure de la route qui permette de l'évoquer (replantations)
Structures biophysiques et anthropiques			
Le relief et l'hydrographie		FORTE	Limitier les déblais et remblais de manière à s'insérer au plus près du terrain naturel et éviter les talus routiers aux pourcentages de pente trop importants qui ne s'intègrent pas dans le paysage ➔ Plantation des déblais et remblais afin qu'ils semblent se fondre dans le paysage local ➔ Conserver des ouvertures depuis le projet routier sur le paysage, notamment en point haut ➔ Accompagner le franchissement des vallées par un traitement paysager spécifique de manière à faire ressentir la topographie vallonnée du territoire
Les lieux de vie et d'habitat	Les hameaux et bourgs rues	TRES FORTE	Conserver au maximum les haies et boisements existants à proximité des habitations et mettre en place des masques visuels en accompagnement du projet routier qui permettent de l'intégrer au contexte bocager environnant. ➔ Plantation de haies en bordure de projet ainsi que derrière d'éventuelles protections acoustiques ➔ Plantation des aménagements routiers connexes à la route afin de les intégrer au paysage ➔ Choix des protections acoustiques (merlons ou écrans) qui permettent une intégration paysagère optimale à proximité des lieux de vie Mettre en valeur le patrimoine bâti et l'organisation paysagère des lieux de vie. ➔ Conserver au maximum le bâti traditionnel et le mettre en valeur depuis la route ➔ Prévoir un accès secondaire. Laisser un espace tampon suffisant entre la voirie et le bâtiment ➔ Prévoir un aménagement spécifique de la chaussée pour signaler la traversée de bourg ➔ Réutiliser au maximum les routes déjà présentes pour la réalisation de nouvelles routes de dessertes Au niveau des zones d'activités commerciales et artisanales : ➔ Prévoir un aménagement qualitatif qui marque les entrées et les sorties de ces ZA et Zones Commerciales.
	Les bourgs agglomérés autour de l'axe principal	FORTE	
	Les bourgs/habitations connectés à l'axe principal par une voie de desserte	FAIBLE à FORTE	
	Les zones d'activités commerciales	MODEREE	
Les paysages bocagers		TRES FORTE	Conserver au maximum les boisements des vallées et l'emplacement des cours d'eau et de leur ripisylve ➔ Intégration paysagère des abords des ouvrages permettant le franchissement des vallées de manière à offrir une intégration optimale du projet

Synthèse sur le paysage et le patrimoine			Recommandation paysagère
Contexte paysager	Ambiances paysagères	Sensibilités	
	Le maintien de ces éléments constitutifs du paysage bocager est préconisé par les documents cadres et le Plan Paysage		Préserver au maximum les structures bocagères existantes ➔ Conserver les chemins creux, les haies arbustives et les haies d’arbres élagués marqueurs de l'identité du territoire.
Tourisme	Aux abords du projet routier, le tourisme est peu développé, on note toutefois la présence d’itinéraires de 6 itinéraires de randonnées qui permettent de découvrir le territoire	MODEREE	➔ Prévoir des plantations en bordure de route ➔ Intégrer des aménagements permettant aux sentiers et chemins de randonnées de franchir le projet (déviation des chemins pour passer sur des ponts...) ➔ Veiller à un nouveau balisage des sentiers ➔ Garantir la continuité des chemins de randonnées malgré le passage du projet routier et veiller à limiter les effets de coupure
Patrimoine protégé	Le Château de Grainville est partiellement inscrit/classé au titre des monuments historiques. Un mur d’enceinte ainsi qu’un boisement dense entourent le domaine du Château de Grainville permettant peu de perception depuis et vers le site	MODEREE	➔ Conserver un éloignement raisonnable du mur d’enceinte afin de permettre l’évolution de la haie
Patrimoine local non protégé	Plusieurs éléments patrimoniaux non protégés participent à l’identité du paysage. Il s’agit notamment de monuments construits comme la Villa Bonheur à Granville et du Château de Saint-Pierre à Saint-Pierre Langers. Trois calvaires ont également pu être recensés sur les secteurs de Saint-Pierre-Langers, Sartilly-Baie-Bocage et Marcey-les-Grèves	FAIBLE à MODEREE	➔ Conserver un éloignement raisonnable du mur d’enceinte du Château de Saint-Pierre afin de permettre l’évolution de la haie ➔ Maintenir ou valoriser les aménagements paysagers autour des Calvaires